

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / janvier 2012

**Du choix de l'implantation aux
stratégies de localisation :
bibliothèques dans la ville.**

Grégor Blot-Julienne

Sous la direction de Thierry Ermakoff, Conservateur des Bibliothèques,
Responsable du Département des services aux bibliothèques, École Nationale
Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB).

Remerciements

Ce mémoire n'aurait pu être réalisé sans la grande disponibilité des élus qui ont bien voulu répondre à mes sollicitations.

Je remercie donc, par ordre alphabétique :

- Loïc Chabrier, Adjoint au Maire délégué à la culture de la ville de Villeurbanne,
- Philippe Duron, Député, Maire de Caen, Président de la communauté d'agglomération Caen la Mer,
- Souad El Maysour, Vice-présidente de la communauté urbaine de Strasbourg déléguée à la culture et à la lecture publique,
- Xavier Le Coutour, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, du logement et du renouvellement urbain de la ville de Caen,
- Jean-Michel Monpays, Adjoint au Maire délégué au développement culturel, au patrimoine, à l'animation, à la vie associative et aux jumelages de la ville d'Armentières.

Pour ses directions attentives et précieuses, je remercie Thierry Ermakoff, Conservateur des bibliothèques, chef du département Services aux bibliothèques à l'ENSSIB à Villeurbanne.

Je remercie pour leurs conseils éclairés Philippe Genestier, Architecte-Urbaniste en chef de l'État, laboratoire RIVES, ENTPE à Vaulx-en-Velin, et William Le Goff, Responsable du service logement de la ville de Montreuil.

Merci aussi à André Hincker, Conservateur en chef, Directeur des médiathèques de la ville de Strasbourg et des médiathèques communautaires, pour sa disponibilité et les réponses qu'il a bien voulu apporter à mes questions.

Je remercie aussi les bibliothécaires de l'ENSSIB, de la bibliothèque Chevreul, de la BIU Denis Diderot et, particulièrement, Marie-Laure Chagny, bibliothécaire à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon.

Il serait profondément injuste de ne pas citer certains de mes camarades DCB20 tant un esprit à la fois studieux et ludique nous a animés tout au long de notre formation à l'ENSSIB. Que soient donc remerciés, par ordre alphabétique, Pauline Ch., Florence C., Nicolas D.M., Walter G., Sabine M., Julie Ph. (avec mention spéciale pour son génie pâtissier), Camille P., Jacques S. et Antoine T.

Je remercie les relecteurs volontaires et dévoués, Mireille, Louis, Tarlach. Je remercie enfin Elisa pour sa patience, sa ténacité, ses relectures ainsi que son indulgence.

Résumé :

La question de l'implantation des bibliothèques a été peu étudiée, peut-être parce qu'à défaut de choix, l'opportunité foncière prime. Cependant, dans un contexte de bouleversements institutionnels, économiques et technologiques, dans le contexte de la métropolisation, les bibliothèques tendent à devenir des éléments de projets urbains multifonctionnels. Entre objectifs socio-économiques et socio-éducatifs, stratégies urbaines ou métropolitaines, la bibliothèque s'affirme, par l'architecture et l'urbanisme comme co-créatrice de centralité et d'urbanité. Des stratégies de localisation sont mises en place qui interrogent aussi les fonctions mêmes de la bibliothèque comme équipement public.

Descripteurs :

Bibliothèques – Politique publique

Collectivités locales – Bibliothèques

Administration publique – Prise de décision

Urbanisme

Bibliothèques – Architecture

Abstract:

The matter of establishing libraries has been little studied, perhaps because the land opportunity prevails on a real choice. However, against a background of profound institutional, economic and technological changes, and in a context of metropolisation, libraries tend to become elements of multifunctional urban projects. With its socio-economic and socio-educational, urban and metropolitan strategies, the library asserts itself – by its architecture and urbanism – as a joint creator of centrality and urbanity. Localisation strategies are implemented that question the very functions of the library as a public facility.

Keywords:

Libraries and state

Libraries and local government

Public administration – Decision making

City planning

Library architecture – Library buildings

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France** » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION, LE CHOIX DE LA LOCALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE : UN NON-SUJET ?	11
MAIS OU EST LA BIBLIOTHEQUE ?	15
Le choix de l'implantation : une analyse technique du bâtiment.....	15
<i>L'accessibilité, la proximité, la bibliothèque et les réseaux</i>	<i>16</i>
<i>L'autre face de l'accessibilité, le rapport aux publics</i>	<i>18</i>
<i>La visibilité de la bibliothèque, le rôle de l'architecture, le traitement des abords, le bloc et la distinction</i>	<i>20</i>
Au bonheur des friches	25
<i>Les opportunités foncières</i>	<i>25</i>
<i>La bibliothèque et les bouleversements fonctionnels de la ville</i>	<i>27</i>
Existe-t-il un schéma idéal ? La bibliothèque et l'hypercentre	30
DU LIEU AU TERRITOIRE : OU EST VRAIMENT LA BIBLIOTHEQUE ? POLITIQUE(S) DE LA BIBLIOTHEQUE, POLITIQUE(S) URBAINES.....	32
Les différentes échelles, les différentes dimensions	32
<i>À quelles sphères l'équipement culturel appartient-il ?</i>	<i>33</i>
<i>L'opportunité d'une politique culturelle ?</i>	<i>35</i>
<i>Existe-t-il encore une politique de la ville ?</i>	<i>38</i>
Pourquoi la question de la bibliothèque est-elle indissociable d'une démarche volontariste ?	41
<i>Faire face à l'inquiétude technologique et à l'inquiétude socio-économique.....</i>	<i>41</i>
<i>La bibliothèque comme projet urbain.....</i>	<i>43</i>
QUELLE PLACE ET QUEL ROLE POUR LA BIBLIOTHEQUE DANS LA CITE ?	47
La bibliothèque créatrice de centralité	47
<i>La centralité e(s)t la raison d'être de la ville</i>	<i>47</i>
<i>Imagibilité, identité et impact symbolique</i>	<i>48</i>
<i>Construire, reconstruire, étendre la centralité</i>	<i>49</i>
La bibliothèque créatrice d'urbanité : métropolisation et planification culturelle	60
<i>La bibliothèque fédératrice.....</i>	<i>60</i>
<i>La planification culturelle, la ville créative.....</i>	<i>64</i>
CONCLUSION : DU CHOIX D'IMPLANTATION AUX STRATEGIES DE LOCALISATION.....	70
BIBLIOGRAPHIE	73
A propos des bibliothèques	73
<i>Articles (hors B.B.F.)</i>	<i>73</i>
<i>Dans le Bulletin des Bibliothèques de France</i>	<i>75</i>
<i>Ouvrages et mémoires d'étude</i>	<i>77</i>
<i>La question particulière des bibliothèques universitaires et de l'urbanisme universitaire.....</i>	<i>79</i>
A propos de ville et d'urbanisme	80
<i>Ouvrages généraux.....</i>	<i>80</i>

<i>Pour une approche politique de l'urbanisme - à moins qu'il ne s'agisse d'un pléonasme</i>	81
<i>A propos de culture, de planification culturelle et de la ville créative.</i>	83
Répertoire des articles consultés dans les revues d'architecture et d'urbanisme	85
<i>'A'A' (L'Architecture d'Aujourd'hui)</i>	85
<i>AMC Le Moniteur Architecture</i>	86
<i>Annales de la recherche urbaine</i>	89
<i>D'A (D'Architecture)</i>	90
<i>Urbanisme</i>	92
<i>Traits Urbains</i>	93
Autres références	94
<i>Entretiens avec les élus, par ordre chronologique, confer Annexes</i>	94
<i>Colloques, rencontres, par ordre chronologique</i>	94
TABLE DES ANNEXES	95

Sigles et abréviations

ACSÉ, l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances.
ANRU, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.
BMVR, Bibliothèque Médiathèque à Vocation Régionale.
CUCS, Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
CUS, Communauté Urbaine de Strasbourg.
CIV, Comité Interministériel des Villes.
EPCI, Établissement Public de Coopération Intercommunale.
EPL, Entreprise Publique Locale.
LAURE, Loi n°96-1236 du 30 décembre 1996, sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie.
LRU, loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités.
ONZUS, Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles.
PDU, Plan de Déplacement Urbain.
PNRU, Plan National de Rénovation Urbaine.
SG-CIV, Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes.
SPLA, Société Publique Locale d'Aménagement (EPL à capital exclusivement public).
SRU, loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains.
TGI, Tribunal de Grande Instance.
ZFU, Zone Franche Urbaine.
ZUS, Zone Urbaine Sensible.

Introduction, le choix de la localisation d'une bibliothèque : un non-sujet ?

« Il y a un plaisir particulier à regarder une ville, si banale que puisse en être la vue. Comme un morceau d'architecture la ville est une construction dans l'espace, mais sur une vaste échelle et il faut de longues périodes de temps pour la percevoir. La composition urbaine est donc un art utilisant le temps, mais il est rare qu'on puisse y employer les séquences contrôlées et limitées d'autres arts basés sur le temps, telle la musique. Suivant les occasions ou suivant les gens, les séquences sont renversées, interrompues, abandonnées, abrégées : on voit la ville sous tous les éclairages, par tous les temps.

A chaque instant il y a plus que l'œil ne peut voir, plus que l'oreille ne peut entendre, une occasion de découvrir un nouveau décor ou une nouvelle perspective. L'expérience que l'on peut faire quelque part dépend toujours de son environnement, de la suite d'évènements qui y conduisent, du souvenir des expériences passées. »¹

« Cette frontière-là existe, c'est l'évidence. Sa ligne traverse les agglomérations, les villes, les quartiers ; vient ciseler les territoires plus sûrement que la voirie ou les limites administratives. Elle est invisible, impalpable, indécélable mais réelle. Cette frontière-là, c'est celle qui délimite les territoires de la lecture dans la ville. Les zones où on lit et celles où on ne lit pas. »²

S'il fallait reformuler la question au plus simple, on pourrait certainement l'exprimer ainsi : la bibliothèque,³ pourquoi ici plutôt qu'ailleurs ?

La littérature professionnelle de référence insiste bien sur le caractère crucial du choix de l'implantation :

« Il n'est pas inutile de rappeler toute l'importance de la localisation d'un tel bâtiment, et l'attention particulière qu'il convient d'apporter à son choix. De graves erreurs dans ce domaine ont eu raison de certains projets. »⁴

Certes. Et pourtant, alors que les trois dernières décennies ont été marquées par un mouvement de construction sans précédent en France, alors que ce mouvement a suscité dans la littérature professionnelle un grand intérêt pour l'architecture autant extérieure qu'intérieure, pour les questions d'une nouvelle gouvernance des territoires dans le cadre de la décentralisation, des politiques urbaines, ou pour les réformes successives de la gouvernance universitaire et les plans immobiliers pour l'université, cette littérature ne pose que rarement, et souvent de manière connexe, la question de l'implantation de la bibliothèque dans la ville.

¹ LYNCH, Kevin, *The Image of the City*, Cambridge MA, MIT Press, 1960. Traduction, *L'image de la cité*, Paris, Dunod, 1999, p. 1.

² LATARJET, Bernard, *Le début de la faim culturelle*, in *Urbanisme*, n°249, juillet-août, 1991.

³ Disons-le de suite, si l'on veut bien admettre que les médiathèques, ruches et *learning centres* sont avant tout aussi des bibliothèques, nous nous limiterons alors à ce terme générique qui est aussi l'affirmation d'une unicité des fonctions et des missions par-delà les modèles, les considérations techniques, les accents, les spécificités de chaque établissement et de chaque projet.

⁴ COLLIGNON, Laure, GRAVIER, Colette, GEORGES, Nicolas, *Concevoir et construire une bibliothèque du projet à la réalisation*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, Le Moniteur, 2011, p. 21.

Parallèlement, la littérature des architectes et des urbanistes français semble devoir se focaliser, elle aussi, sur l'analyse technique du bâtiment bien plus que sur celle de son environnement immédiat et élargi. L'objet bibliothèque n'est d'ailleurs que très rarement traité pour lui-même. Arlette Alliguié et Jérôme Bessière le notaient encore très récemment :

« *Jusqu'à une période récente, [...], bien peu de bibliothécaires, bien peu d'élus et relativement peu d'architectes français se sont intéressés au lieu lui-même, à ce que l'on appelle volontiers, dans une perspective utilitariste, les locaux.* »⁵

L'objet des articles est bien plus souvent lié à la personnalité de l'architecte et à son œuvre presque indépendamment des objets.

Pourquoi alors ce qui semblerait être une désaffection pour la question ?

Nous pourrions y voir des facteurs multiples. Mais celui qui, *a priori*, nous semble le plus pertinent, serait que les bibliothécaires n'ont que très peu de responsabilité dans le choix même de l'emplacement. Par ailleurs, les réformes successives de la gouvernance territoriale et de la gouvernance universitaire, ont fait naître des opportunités dont la vigueur de la construction de bibliothèques témoigne mais ont aussi porté avec acuité toutes les incertitudes sur l'évolution des missions et des fonctions des bibliothèques dans un contexte de bouleversements institutionnels, économiques, sociaux, culturels et technologiques.

À tort ou à raison, la complexité des politiques territoriales et universitaires, les enjeux des politiques urbaines, auraient-ils aussi fait naître la crainte d'une instrumentalisation de la bibliothèque ?

La question du choix de l'implantation est-elle alors un non-sujet ?

On pourrait aborder la question du choix de l'emplacement d'une bibliothèque sous un angle purement technique qui serait celui de l'accessibilité.

La question serait alors celle de la définition d'un maillage de la lecture publique et des ressources universitaires déterminé par les structures existantes des mobilités urbaines. Une telle étude devrait aussi répondre à la question des publics visés si l'on considère que la plupart des grandes villes ou des universités conçoivent un équipement majeur comme tête de réseau. Une telle approche supposerait toutefois que la construction d'une bibliothèque ne répondrait justement qu'à un projet bibliothéconomique même *lato sensu*.

Ce serait donc ignorer l'impact de la décentralisation et certainement l'impact à venir de la relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU). Adopter une approche purement technique reviendrait donc à passer sous silence la réalité des jeux d'acteurs, de leurs représentations spatiales et urbaines ainsi que les enjeux culturels, socio-économiques, symboliques dont les équipements culturels en général et les bibliothèques en particulier – car elles sont souvent les équipements les plus fréquentés – sont chargés.

La bibliothèque semble être devenue, depuis la décentralisation, un objet des politiques d'aménagement urbain alors même qu'elle demeure un emblème de l'accès à la culture pour tous, tout autant que sujet d'un débat jamais véritablement tranché qui serait celui de la place de la culture dans un contexte démocratique donné.

« *[Les] politiques culturelles sont encore aujourd'hui dominées par le discours de démocratisation culturelle. Mais ce discours, dans sa générosité abstraite, peut*

⁵ ALLIGUIE, Arlette, BESSIERE, Jérôme, *Ligne d'horizon, Architecture : des bibliothèques en pointe*, Paris, de ligne en ligne, n°6, Bibliothèque Publique d'Information, Centre Georges Pompidou, octobre-décembre 2011, p. 8.

habiller des choix parfaitement contradictoires, celui de la centralité comme celui de la périphérie, celui des équipements de proximité comme celui des grosses opérations, celui de l'architecture modeste comme celui de la monumentalité. »⁶

Cette question est encore renforcée depuis le milieu des années 1980, par l'élaboration progressive de la politique de la ville et se poursuit malgré le changement de paradigme lié à la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). L'objet bibliothèque peut-il donc être observé sous l'angle de la rénovation urbaine et de la politique de la ville, sous l'angle de constructions iconiques dont l'enjeu dépasse la politique de lecture publique pour rejoindre une forme discrète ou assumée de marketing urbain ?

Cette signification n'est pas à rechercher seulement dans le lieu même, dans ses interconnexions, ou dans le projet architectural mais aussi dans l'idée qu'on attend de la bibliothèque qu'elle s'inscrive dans un rapport systémique qui recouvre son impact non seulement sur la forme urbaine – existante ou à venir – mais aussi sur la sociabilité urbaine. On pourra alors s'interroger sur la figure de la bibliothèque comme déclinaison d'un mythe agissant, celui du *forum*, de *l'agora*, de l'équipement créateur d'urbain autant que d'urbanité.

Car alors que les bibliothèques connaissent une mue, nos villes aussi ont dû faire face à la réorientation progressive des économies. Ces bouleversements économiques structurels, parfois brutaux – désindustrialisation, tertiarisation, prise de conscience vis-à-vis des enjeux écologiques, prise de conscience vis-à-vis de la ségrégation socio-spatiale à l'œuvre dans les agglomérations⁷ – ont fait des politiques urbaines une thématique nodale, autant d'un point de vue institutionnel que sectoriel.

Qu'il passe par des projets architecturaux novateurs ou par une redéfinition fonctionnelle d'un lieu ancien, mais obsolète dans ses fonctions originelles, le choix de l'implantation d'une bibliothèque est donc une question fondamentalement politique, au sens étymologique du terme. C'est pourquoi, au-delà de la question technique du choix de l'implantation, nous plaiderons plutôt pour l'élaboration et l'existence souvent revendiquées de véritables stratégies de localisation.

Nous tenterons donc, dans le cadre de ce mémoire, de démontrer :

- Qu'une stratégie cohérente de localisation doit répondre aux enjeux techniques de l'accessibilité.
- Mais qu'elle doit aussi souscrire aux enjeux culturels, pédagogiques, de recherche et de loisirs qui fondent les politiques de services.
- Que pour autant, dans le cadre plus général de la tertiarisation de l'économie, de la question de la formation libre et continue, d'une politique culturelle décentralisée mais dont la définition démocratique reste l'objet d'un débat, la question fonctionnelle est consubstantielle de la question politique et symbolique.
- Que les équipements culturels publics sont aussi les leviers d'une stratégie de représentation de l'unicité urbaine et l'un des outils des politiques urbaines.

La méthode retenue a consisté en un dépouillement systémique de revues ciblées⁸, depuis 1992, en entretiens avec des élus⁹, en un travail de veille plus général sur des thématiques plus larges.

⁶ BERTRAND, Anne-Marie, *La bibliothèque comme projet*, in BERTRAND, Anne-Marie, KUPIEC, Anne, BELMONT, Joseph, MELOT, Michel, PAYOT, Daniel, *Ouvrages et volumes. Architecture et bibliothèques*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1997, p. 115.

⁷ Pas nécessairement dans cette chronologie.

⁸ 'A'A' (*L'architecture aujourd'hui*), *AMC Le Moniteur Architecture*, *Annales de la recherche urbaine*, *Urbanisme*, *Traits Urbains*, *D'A (D'Architecture)*. Cf. *Bibliographie*.

⁹ Ceux-ci sont mentionnés dans les remerciements, une transcription figure pour chaque entretien dans les annexes.

Nous nous intéresserons particulièrement à la question d'une approche technique du bâtiment qui semble très largement prévaloir et commander à la définition d'un modèle d'implantation où la notion d'accessibilité peine à se dégager de celle de centralité. Nous nous interrogerons sur les caractères particuliers de la bibliothèque qui imposent de penser la notion d'implantation à la fois dans une échelle territoriale plus vaste et dans un rapport systémique des dimensions fonctionnelles, institutionnelles, symboliques qui doivent nous permettre d'étendre l'approche de la notion de localisation. Enfin, nous questionnerons le rôle urbain de la bibliothèque dans le contexte plus vaste des politiques urbaines et de la politique de la ville.

Mais où est la bibliothèque ?

LE CHOIX DE L'IMPLANTATION : UNE ANALYSE TECHNICIENNE DU BATIMENT

Du choix de l'implantation, nous l'avons dit en introduction, il est fait assez peu de cas dans la littérature professionnelle. En revanche, trois constantes se dégagent très nettement de tous les écrits. Les enjeux majeurs sont ceux de l'accessibilité, physique d'abord, de l'adéquation aux publics visés plus généralement ensuite, enfin de la visibilité du bâtiment qui recoupe d'ailleurs souvent les réflexions sur la notion de visibilité des collections et des services. Il est indispensable de noter qu'accessibilité, adéquation aux publics et visibilité recourent la définition même des missions premières d'une bibliothèque : l'accès à la culture et à l'information pour tous.

« [...] on pourrait s'étonner de voir ce « fondamental » du métier se retrouver au premier plan des tableaux prospectifs ? Pourquoi, en 2009, retrouver de manière quasi obsessionnelle l'accessibilité bouchant en quelque sorte le panorama ? Peut-être parce que, si les environnements évoluent, et vite, la mission reste la même en 2009 qu'en 1909 et que cela nous ramène, en usant d'un vocabulaire sportif pas si anachronique, aux « fondamentaux ». »¹⁰

Par ailleurs, la question est traitée dans la démarche de projet comme relevant d'un constat sur l'existant. On parlera notamment de l'analyse préalable de l'environnement :

« Parmi les données essentielles du cadre de l'opération, l'analyse des réalités géographiques et des évolutions urbanistiques de la commune participe de l'examen préliminaire [...]. Inscrire le projet dans le cadre plus général du développement urbain et de la politique d'urbanisme de la commune confortera sa cohérence et les chances de succès de l'implantation choisie. Les services techniques des communes disposent des outils adéquats pour appréhender les données en matière d'urbanisme qu'il s'agisse de réglementation, de données descriptives, cartes et plans, du plan d'occupation des sols (et donc des réserves foncières destinées à la construction des futurs équipements publics), du plan de circulation ou des réseaux de transports en commun. »¹¹

Les grandes thématiques urbaines sont alors convoquées pour définir ce que nous qualifierons d'approche technique du bâtiment dans la mesure où, le plus souvent, cette approche peine à rendre compte du rapport systémique qui existe entre l'équipement et le tissu urbain, rapport qui s'inscrit justement dans la durée urbaine. La raison en est certainement que chaque projet se heurte à l'irréductible unicité du lieu et de la société locale. Autrement dit, il n'existe pas de « programme type »¹², de modèle général qu'il suffirait d'appliquer pour garantir le succès d'un projet.

Moyennant quoi, accessibilité, adéquation aux publics visés, visibilité, semblent former un socle commun voire une forme de consensus.

¹⁰ EBOLI, Gilles, *De l'accès, la bibliothèque lieu de l'accessibilité*, in *BBF*, 2009, n°5, *De l'accès à l'accessibilité*, p. 6-10.

¹¹ IRLES, Claudine, *Analyse préalable, Environnement*, in GRUNBERG, Gérard (sous la direction de), *Bibliothèques dans la cité*. Paris, Ministère de la Culture, Le Moniteur, 1996, p. 58. On pourrait s'étonner des références à cet ouvrage, déjà ancien. Cela dit, avant la publication fin 2011 de l'ouvrage de Laure Collignon, Colette Gravier et Nicolas Georges (cf. Bibliographie) c'est bien un des rares ouvrages de référence sur le sujet, y avoir recours paraissait donc incontournable.

¹² Pour paraphraser Pascale Blin. BLIN, Pascale, *Médiathèques : il n'y a pas de programme type*, in *D'A*, n°88, novembre 1998, p. 24-27.

L'accessibilité, la proximité, la bibliothèque et les réseaux

La question de l'emplacement de la bibliothèque, rapportée à la notion d'accessibilité, demeure une question propre à chaque projet :

« [...] les professionnels font le constat que cette question, éminemment pratique et concrète, est difficilement « théorisable ». Les solutions apportées, [...] sont pragmatiques et conjoncturelles. Elles sont difficilement transposables ou généralisables, car intimement liées aux caractéristiques physiques du territoire considéré [...], au niveau général de son équipement [...] et au moment étudié [...]. »¹³

Dans les préconisations des manuels de référence, la question de l'accessibilité physique recoupe alors largement celle des mobilités en général. On insistera alors sur la nécessité de la desserte.

Dans le cadre d'un environnement urbain offrant des modes efficaces de transport en commun, on préconisera que la bibliothèque se situe sur l'un de ces axes. Le projet de développement d'un axe de transport rapide peut même être un facteur décisif dans l'élaboration d'un projet, comme dans le cas de l'Espace Diderot à Rezé.¹⁴ On préconisera la proximité avec les axes piétons les plus fréquentés, on insistera désormais sur la nécessité d'intégrer l'ensemble des mobilités douces à la réflexion autour du projet d'équipement, mais, même dans un cadre urbain dense, on répugnera encore à écarter la question de l'accessibilité automobile et du parking.

« Les conditions d'accès à la future bibliothèque doivent déterminer grandement le choix d'une implantation. Si l'agglomération concernée est de taille importante [...] et si, de plus, elle dispose d'un système de transport en commun performant (site propre, haute densité et haute fréquence), la desserte de la bibliothèque par ce réseau de transport est primordiale. [...]. Dans tous les cas, l'accès en véhicule particulier ne doit pas être négligé, et a fortiori lorsque l'offre de transport en commun ne paraît pas satisfaisante. Cet accès se matérialisera par le parc de stationnement mis à la disposition des utilisateurs de l'équipement. »¹⁵

Cependant, le risque structurel que représentent la circulation et le stationnement automobile est clairement énoncé :

« Il faut souligner que la fonction de stationnement génère, soit un surcoût d'investissement, soit une surconsommation d'espace, selon que l'on envisage une solution en infrastructure ou en surface. »¹⁶

Outre la question de la densité de l'environnement urbain et du réseau de transport en commun existant, la question sera bien d'identifier les besoins en fonction des publics.

Ainsi, dans un ouvrage plus récent, la question du stationnement demeure, mais elle est conditionnée aux spécificités des institutions et de leurs publics.¹⁷ Car si le stationnement consomme de l'espace, il peut aussi nuire à la visibilité de l'édifice et entraver le travail de l'espace public aux abords immédiat de la bibliothèque.¹⁸

¹³ LLAVORI, Denis, *Accessibilité et territoires*, in *BBF*, 2009, n°5, *De l'accès à l'accessibilité*.

¹⁴ DELORME, Christophe, *Du culte à la culture*, in *Urbanisme*, n°255, mars 1992, p. 30-31.

¹⁵ O'BYRNE, Patrick, *Données urbanistiques*, in GRUNBERG, Gérald (sous la direction de), 1996. Opus cité, 1996, p. 63.

¹⁶ O'BYRNE, Patrick, *ibidem*, 1996, p. 63.

¹⁷ « Selon que le public visé est composé surtout de professionnels des bibliothèques (BDP) ou de particuliers (bibliothèque municipale ou intercommunale), le terrain doit disposer de facilités de stationnement (deux ou quatre roues) et d'un accès commode aux transports en commun. » COLLIGNON, Laure, GRAVIER, Colette, GEORGES, Nicolas, *ibidem*, 2011, p. 25.

¹⁸ On pense notamment à la Médiathèque de l'agglomération troyenne, où le parking, situé sous une pergola de béton vient s'insérer entre une esplanade dégagée en façade et les constructions qui longent le boulevard Gambetta.

Le rôle des élus est ici primordial qui pourront faire la part des choses entre une forte pression qui demeure pour l'usage de l'automobile et une prise de conscience autour de la qualité de l'espace public qui plaiderait pour une desserte minimale. Il est d'ailleurs intéressant de noter que dans le cadre du projet en cours de la Bibliothèque Médiathèque à Vocation Régionale (BMVR) de Caen, la ville a souhaité détourner la circulation et reporter le stationnement dans un silo de capacité moyenne,¹⁹ entre la future bibliothèque et le futur Tribunal de Grande Instance. Si une desserte minimale est bien prévue (secours, livraisons, bibliobus, quelques places pour le personnel), tout l'effort de réflexion est concentré sur la qualité de l'aménagement piéton et doux, aux abords immédiats du bâtiment, libérés des nuisances du trafic.²⁰ De même à Armentières où la disponibilité d'un parking en silo à proximité de la gare permet que la médiathèque ne soit pas directement pourvue de places de stationnement et que la voirie soit, à terme, requalifiée pour un usage exclusif en mode doux.²¹

Le cas des bibliothèques universitaires ne se distingue pas vraiment dans le cadre de cette problématique de l'accessibilité mais l'objet bibliothèque doit alors être considéré à la double échelle de son accessibilité au sein des campus ou des quartiers universitaires et de l'accessibilité des campus eux-mêmes.²²

La question de l'implantation de la bibliothèque n'est pas exclusive d'une réflexion plus large sur l'implantation des équipements publics en général :

« Cette question de l'accessibilité à la bibliothèque sur les territoires doit être traitée au niveau plus global de l'accessibilité en général : accessibilité aux services publics, aux emplois, aux commerces, aux loisirs, aux modes de garde ou de transport en commun, aux équipements sportifs ou culturels. L'accès à la bibliothèque, pour la population concernée, n'est qu'un aspect [...] d'une demande plus globale. »²³

Son objet relève de politiques qui débordent largement le cadre de la bibliothéconomie. La mise en place des PDU²⁴ de même que les conséquences pratiques de l'élaboration des plans de mise en accessibilité des espaces publics²⁵ sont des compétences qui relèvent des services de l'urbanisme, souvent des intercommunalités.

Laure Collignon et Colette Gravier, insistent par ailleurs sur la notion de proximité :

« Une bibliothèque publique dessert prioritairement la population pouvant s'y rendre à pied, c'est-à-dire que sa zone d'influence principale aura un rayon inférieur à un kilomètre. Pour une annexe à une bibliothèque municipale ou intercommunale, c'est un critère majeur. »²⁶

On notera que le terme français de *proximité* ne recouvre pas le même sens que *proximity* dans la littérature anglo-saxonne sur le sujet et en particulier dans les analyses de David Harvey qui parle de :

¹⁹ 300 places en projet.

²⁰ Puisqu'il est prévu de libérer les quais de la circulation automobile pour la reporter au Nord de l'îlot. Le site de la bibliothèque sera donc directement lié autant au bassin portuaire qu'aux espaces verts programmés. Entretien avec Xavier LE COUTOUR, vendredi 28 octobre 2011.

²¹ MONPAYS, Jean-Michel, entretien du jeudi 24 novembre 2011.

²² MERLIN, Pierre, *La bibliothèque, l'université et la ville*, in BISBROUCK, Françoise, RENOULT, Daniel (sous la direction de), *Construire une bibliothèque universitaire. De la conception à la réalisation*. Paris, Collection Bibliothèques, Éditions du Cercle de la Librairie, 1993. On pourra faire la même remarque à propos de cet ouvrage que pour celui coordonné en 1996 par Gérald Grunberg. Voir note 11.

²³ LLAVORI, Denis, *ibidem*, 2009.

²⁴ Institués par la loi LAURE et renforcés par la loi SRU.

²⁵ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

²⁶ COLLIGNON, Laure, GRAVIER, Colette, GEORGES, Nicolas, opus cité, 2011, p. 25.

« *proximity to refer to a rather different phenomenon than accessibility. By proximity, [he means] the effects of being close to something people do not make any direct use of.* »²⁷

La différence n'est pas qu'un problème de sémantique ; au contraire, elle permet de bien montrer que la proximité ne définit pas l'usage mais plutôt que le concept d'accessibilité seul peut aussi rendre compte de la volonté comme de la possibilité des publics de faire usage, ou non, des équipements collectifs. Par définition, la notion d'accessibilité est une notion à la fois scalaire et réticulaire ; la proximité ne définit qu'un fait spatial pour ne pas dire géométrique.²⁸

Un excellent moyen de le souligner par ailleurs est la permanence nécessaire de structures mobiles (les bibliobus par exemple, ou le portage à domicile), des partenariats et des actions spécifiques destinées à ce qu'il est convenu d'appeler les « non-publics ». Dans le cas d'une commune à la fois dense et bien dotée en matière de lecture publique comme Villeurbanne, l'attachement de la population, comme des élus, aux services mobiles, montre bien la primauté de l'accessibilité sur la proximité comme levier pour définir les usages.²⁹

On le comprend bien, la question de l'accessibilité sur laquelle se focalise une part de la littérature professionnelle, ne relève pas de la capacité de décision des bibliothécaires sauf lorsqu'elle est traitée dans le rapport aux publics.³⁰ Mais cette question met l'accent sur le rôle social que souhaite jouer la profession *via* le réaménagement ou la construction d'un établissement. Or cet engagement vient faire écho à une demande de mobilité qui est une demande protéiforme, à comprendre non pas seulement comme une demande spatiale mais bien comme une revendication à la fois sociale, économique et politique.

Car l'accessibilité a un coût. Quand même serait-il supporté pour partie par les collectivités, il l'est surtout par les particuliers, *a fortiori* quand la faible densité urbaine ne permet pas d'atteindre les seuils de rentabilité des équipements collectifs.³¹ Par ailleurs, la question de l'accessibilité en général demeure comme un marqueur des politiques de la ville, outil principal, avec celui de la mixité sociale dans les programmes de logement, d'une tentative de réduction des processus de ségrégation socio-spatiale. C'est bien l'esprit de la SRU qui introduit des quotas obligatoires de logement social tout en renforçant le processus d'élaboration des PDU. Qu'enfin, le coût – social, économique, culturel – de l'enclavement urbain, de la constitution d'isolats interstitiels de pauvreté que l'on désigne pudiquement par *quartiers* ; ce coût, qui accepterait de le quantifier véritablement et d'y faire face ?

L'autre face de l'accessibilité, le rapport aux publics

Il est en revanche une part de la question de l'accessibilité qui relève directement des compétences des bibliothécaires et qui fait l'objet d'un débat intense de congrès professionnels en publications.³² Outre que, lors de l'aménagement ou de la

²⁷ « *Proximité pour faire référence à un phénomène assez différent de l'accessibilité. Par proximité [il désigne] les effets induits par le fait d'être proche de quelque chose dont les gens n'ont pas un usage direct.* » HARVEY, David, *Social Justice and the City*, Oxford, Blackwell Publishers Ltd, 1996, p. 57.

²⁸ Peu pertinent par ailleurs le facteur distance est supplanté par le facteur temps.

²⁹ Voir en annexe l'entretien avec Loïc CHABRIER, Adjoint au maire délégué à la culture de la ville de Villeurbanne réalisé le jeudi 17 novembre 2011.

³⁰ Voir, *L'autre face de l'accessibilité, le rapport au public*.

³¹ Cf. HARVEY, David, *ibidem*, 1996, p. 56-57. Et nous ne désignons pas ici les seuls équipements de transport.

³² EBOLI, Gilles, *ibidem*, 2009.

construction, ceux-ci veillent à ce que le bâtiment soit aux normes d'accès,³³ les questions des services à distance et des services mobiles, des horaires,³⁴ contribuent à définir l'accessibilité.

Ces questions sont-elles directement corrélées à notre sujet ? Non, si nous nous limitons à une stricte approche spatiale et territoriale. Si toutefois, l'on veut bien admettre qu'un défaut de questionnement peut aboutir à des processus discriminatoires de fait,³⁵ alors, elles rejoignent bien la question de l'implantation de la bibliothèque.

Par ailleurs, dans le cadre d'une construction nouvelle, l'ergonomie de l'architecture a un impact direct sur les possibilités d'ouverture et donc d'animation et de médiation. Ces fonctionnalités sont donc à penser très en amont. Pour ne citer que deux exemples tête bêche, dans le cas d'un projet en cours comme celui de la future BMVR de Caen, l'aménagement du rez-de-chaussée a été pensé spécifiquement pour permettre une ouverture de l'espace presse, de l'espace d'exposition, de l'auditorium, de la cafétéria,³⁶ après la fermeture des étages.³⁷ Cette démarche de l'accès autonome à certains espaces du bâtiment qui n'avait pas été prise en compte en tant que telle dans la programmation de la médiathèque Malraux de Strasbourg, pose aujourd'hui des difficultés.³⁸

Alors, au-delà de la question de la connectivité entre le lieu de l'équipement et les réseaux de mobilité, collectifs ou individuels, c'est bien la question des collections et des services qui détermine bien plus sûrement le rapport de la bibliothèque à une centralité non plus géométrique mais fonctionnelle.

C'est notamment dans ce cadre que s'inscrit la question des réseaux de lecture publique et du rapport entre un équipement central et des annexes :

« L'annexe connaît la majorité du public auquel elle s'adresse, et s'adapte plus aisément à ses lecteurs. C'est pourquoi l'annexe est l'avant-garde de la bibliothèque et ne doit pas être un simple dépôt de livres. La notion de « bibliothèque de quartier » qui reproduit en réduction tous les services de la bibliothèque centrale, doit lui être préférée. »³⁹

L'objectif tel que l'énonce Michel Melot est donc un objectif ambitieux qui se traduit par une exigence d'accessibilité étendue à l'ensemble de la gamme des services du réseau ; ambition qui pourrait être justement celle d'une approche multiscalair de l'accessibilité.

Il évite l'écueil d'un rapport à la culture et de la diversité culturelle qui serait évacué dans les bibliothèques par le développement d'une offre politiquement et culturellement correcte, avec pour effet d'annihiler toute tentative de débat, ainsi que le formule Anne-Marie Bertrand :

« [...] on pousse le raisonnement (même implicite) jusqu'à proposer des collections non pas adaptées à la population, mais calquées sur la population : pour faire vite et un peu provoquant, des collections pour chacune des communautés appelées à fréquenter les bibliothèques [...]. »⁴⁰

³³ Ce qui n'est plus optionnel. Cf. Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

³⁴ Qui détermine pour une large part l'usage direct que la population active pourra faire de la bibliothèque.

³⁵ Un seul exemple : « Ce malthusianisme des ouvertures de nos bibliothèques pénalise de nombreuses catégories de lecteurs, dont les horaires de travail et les obligations diverses coïncident trop souvent avec ces horaires d'ouverture. Un des exemples les plus immédiatement perceptibles, est celui des employés de commerce, dont les seuls jours de disponibilité sont le dimanche et le lundi. Faut-il considérer que cette catégorie de population n'aura définitivement jamais accès aux bibliothèques ? » PERRIN, Georges, *Accueillir de nouveaux publics ? Oui ! Mais quand ?* in *BBF*, 2009, n°5, p. 24-27.

³⁶ Qui dans les premiers plans ne se trouvait pas à ce niveau.

³⁷ Entretien avec Xavier LE COUTOUR, *ibidem*, 2011.

³⁸ Entretien avec Souad EL MAYSSOUR, 14 novembre 2011.

³⁹ MELOT, Michel, *Qu'est-ce que la lecture publique ?* in GRUNBERG, Gérard (sous la direction de), *ibidem*, 1996, p. 39.

⁴⁰ BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2002, p. 126.

Ce détour par la question des annexes, ainsi posée, montre bien que l'analyse technicienne ne peut suffire à saisir les enjeux de l'implantation d'un équipement public en général ni d'une bibliothèque en particulier : la question de l'accessibilité doit bien être entendue *lato sensu*.

La visibilité de la bibliothèque, le rôle de l'architecture, le traitement des abords, le bloc et la distinction

Si l'analyse technicienne du bâtiment ne peut rendre compte que très partiellement des enjeux de l'implantation, si elle ne permet pas de définir une centralité autre que géométrique alors, que, nous l'avons vu, la centralité de la bibliothèque est avant tout fonctionnelle, une question nodale devient celle de la visibilité de la bibliothèque, *id est* de sa visibilité dans le paysage urbain comme de la visibilité de ses missions traduite en expression urbaine.

La question n'est pas nouvelle et déjà Eugène Morel, citant un certain M. Chevalley, souhaitait :

« [...] avant tout la bibliothèque populaire au rez-de-chaussée sur la rue avec une large vitrine et de grandes glaces claires qui, le soir, jetteront une lumière aussi invitante que celle du bar d'en face. Il faudrait encore de vastes portes, de béantes portes, toujours ouvertes sur la chaussée. Mieux vaudrait même, si l'on pouvait, pas de portes du tout. »⁴¹

Encore que cette disposition du bâtiment conviendrait car, toujours selon M. Chevalley :

« Jamais le pauvre ne résiste à la lumière. Il y va d'instinct comme les phalènes. »⁴²

Surtout, pour Eugène Morel, ce que l'on pourrait nommer ce désir de visibilité oppose une architecture monumentale à une architecture banalisée, au profit assumé de cette dernière :

« Faut-il donc un palais ? Non, mais une boutique. »⁴³

Il semble difficile encore aujourd'hui de dépasser la confrontation de ce qui seraient deux archétypes de bibliothèques : la bibliothèque monumentale *versus* la bibliothèque banalisée. Ils recouperaient aussi la question toujours débattue du rapport entre culture et démocratie : faut-il rendre accessible la transcendance ou désacraliser la connaissance ? Si la monumentalité peut effrayer, la banalité, jusqu'au commercial, ne peut-elle pas susciter simplement l'indifférence : assimiler la diversité des pratiques culturelles (éducation, formation, loisirs, etc.) à un acte consumériste qui dégraderait tout autant le rapport à la connaissance que le rapport à la création et aux loisirs ? Le cas de la médiathèque du pays troyen illustre bien cette tension que l'architecte doit résoudre :

« Considérant comme aujourd'hui inadapté le modèle des grandes bibliothèques du XIX^e siècle, sacralisant le livre, les architectes ne sentaient pas la nécessité d'exprimer, par un travail de composition, en particulier sur la volumétrie et les

⁴¹ MOREL, Eugène, *Bibliothèques. Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*. Paris, Le Mercure de France, 1908, p. 166-167.

⁴² MOREL, Eugène, *idem*, p. 166.

⁴³ MOREL, Eugène, *idem*, p. 166.

façades, le caractère d'édifice public. [...] D'autre part, il n'était pas question, sous couvert de vocation populaire, de banaliser le lieu en traitant le livre comme une marchandise et le lecteur comme un banal consommateur. [...] D'un côté, les architectes adoptent sans réticence quelques-unes des solutions sur lesquelles la « grande surface » fonde son efficacité : le hangar et les grands plateaux d'un seul tenant pour la structure ; l'absence de toute hiérarchisation pour l'organisation et l'aménagement. De l'autre, ils déploient une franche modernité pour créer un lieu attractif et accueillant, un espace généreux, lumineux, à la fois stimulant et serein. »⁴⁴

La contradiction entre monumentalité et banalisation semblerait devoir se résoudre dans un changement de paradigme, la monumentalité se dépouillerait des oripeaux classiques du pouvoir quel qu'il soit, au profit d'un fonctionnalisme et parfois d'un travail participatif qui ne se distinguerait plus que par la forme, voulue comme distinctive et la qualité du bâti :

« L'objet final [résulterait] de la concertation ; ce [ne serait] pas un monument à la Boullée, [ce serait] presque un projet collectif où la contribution de chaque intervenant [deviendrait] génératrice au lieu d'être limitatrice. »⁴⁵

Pourtant la monumentalité demeure comme un signe, outre qu'elle signale la bibliothèque plus efficacement que tous les panneaux, elle seule permet d'intégrer la volonté politique autant que la finalité même de la bibliothèque :

« Les bâtiments culturels sont ainsi, sans doute, parmi ceux qui permettent le mieux d'incarner le pouvoir [...]. Mais ils peuvent également, et c'est là leur grandeur et leur complexité, mettre en scène la mémoire, le savoir et l'imaginaire. Autrement dit, être des lieux de pouvoir qui offrent des outils de contre-pouvoir. »⁴⁶

Et comme la bibliothèque est difficile à définir comme objet d'architecture, elle constitue la monumentalité comme une nécessaire distinction par laquelle elle définit sa place autant que son rôle.

« [...] il est particulièrement malaisé de qualifier l'espace que constitue une bibliothèque, de déterminer à quelle espèce de lieux elle appartient, parce qu'elle en évoque immanquablement plusieurs, et de toutes sortes, et qu'elle ne peut pourtant être identifiée à aucun. Une bibliothèque est un espace public, mais dont la finalité a pu être d'asseoir le pouvoir d'un monarque ou le prestige d'une dynastie ; elle est un espace laïc, mais dont la forme a parfois été choisie parce qu'elle répétait celle d'édifices religieux ; elle doit être aménagée pour conserver des documents et les offrir à la lecture, mais on a parfois parlé d'elle comme d'une scène. Elle n'est ni temple, ni palais, ni théâtre, ni musée, ni cénotaphe, ni agora, et pourtant tous ces types ont été évoqués pour la décrire. »⁴⁷

En termes purement techniques, la monumentalité contribue certainement à l'attraction de l'équipement et elle y contribue notamment parce que le monument est visible. Il l'est parce qu'il se détache du paysage urbain en ayant recours à toutes les possibilités formelles de distinction, décrochement par rapport au bâti, masse, forme, verticalité, matériaux, couleurs, etc. Dans le cas de l'aménagement d'un bâtiment

⁴⁴ BOUDET, Dominique, *Pierre du Besset, Dominique Lyon, bibliothèque de Troyes*, n°129, novembre 2002, p. 55.

⁴⁵ TOURAINE, Olivier, *OMA / LMN architects, bibliothèque centrale Seattle*, n°145, septembre 2004, p. 95.

⁴⁶ BERTRAND, Anne-Marie, opus cité, in BERTRAND, Anne-Marie, KUPIEC, Anne, BELMONT, Joseph, MELOT, Michel, PAYOT, Daniel, opus cité, 1997, p. 131.

⁴⁷ PAYOT, Daniel, *La bibliothèque comme espace architectural*, in BERTRAND, Anne-Marie, KUPIEC, Anne, BELMONT, Joseph, MELOT, Michel, PAYOT, Daniel, opus cité, 1997, p. 30.

ancien, si une extension ne vient pas rompre avec l'existant⁴⁸, c'est sur le signallement même de la bibliothèque que se jouera l'enjeu de la visibilité, en admettant que celui-ci ne soit pas défaillant.

Dans certains cas, la contrainte du parcellaire ou de l'alignement s'impose, comme pour des établissements construits dans des sites très densément urbanisés. L'on pourrait citer l'exemple déjà ancien de la Maison du Livre de l'Image et du Son (MLIS) à Villeurbanne, mais aussi celui de la bibliothèque Marguerite Yourcenar⁴⁹ et de l'École Normale Supérieure (ENS) rue d'Ulm⁵⁰ à Paris, la bibliothèque Chevreul à Lyon, ou encore le projet en cours de médiathèque à Lons-le-Saulnier⁵¹.

Mais dans la plupart des cas, l'impératif de distinction conduit à un urbanisme par bloc où tout l'enjeu sera le traitement des abords et l'insertion dans la structure urbaine, si elle préexiste. La visibilité est justement l'enjeu technique de ce traitement des abords. On cherchera alors à dégager le bâtiment pour ménager un espace qui peut être aussi un espace de sociabilité et s'inscrire comme le prolongement même des fonctions de la bibliothèque. Dans ce cadre, on aménagera pelouses, parvis, esplanades, places, jardins, tout dispositif minéral et/ou végétal qui permettra de conserver un retrait sur l'édifice. On pourra aussi choisir une localisation à proximité immédiate d'un bassin ou d'un cours d'eau, pour travailler sur les reflets autant que pour s'assurer d'un parfait dégagement. C'est notamment le cas à Strasbourg⁵² et le sera à Caen⁵³ sur d'anciens bassins portuaires, à Oloron-Sainte-Marie, à la confluence des gaves⁵⁴ ou encore à Melun en bordure de Seine.

Si l'on prend l'exemple d'une médiathèque majeure pour laquelle la question de la visibilité et du travail des abords n'aurait pas été pensée, on mesure aisément le caractère essentiel de la réflexion préalable autour des espaces publics, des équipements, de la voirie, mais aussi d'une certaine maîtrise du foncier ou du locatif commercial.

Le cas de la médiathèque du pays troyen, là encore, en est un excellent exemple. Alors que le terrain choisi voisine un boulevard péricentral très passant, portant en son centre une longue coulée verte piétonne, qu'il voisine des équipements scolaires et culturels, qu'à l'opposé se trouvaient des bâtiments industriels sans grande qualité architecturale⁵⁵, bref, qu'il était possible de proposer des articulations formelles et fonctionnelles, une solution d'accessibilité et de visibilité, un parking a été construit à l'avant du bâtiment, et :

« À peine choisi le terrain et alors que le concours allait être lancé, la ville cédait à McDonald le petit bâtiment situé sur le boulevard. Décision désastreuse qui enclavait le site. »⁵⁶

« Le soir, la bibliothèque étincelle et dévoile totalement ses grands espaces intérieurs, comme si elle cherchait désespérément à communiquer avec la ville, si proche mais inaccessible. [...] Pour longtemps sans doute, le somptueux édifice de

⁴⁸ Comme dans l'exemple de Fontenay-aux-Roses, *Bâti anciens, bibliothèques nouvelles*, in *AMC Le Moniteur Architecture*, n°138, novembre 2003, p. 87-96. Ou dans celui de la Médiathèque Voyelles, à Charleville-Mézières mentionnée par COLLIGNON, Laure, GRAVIER, Colette, GEORGES, Nicolas, *Opus cité*, dossier iconographique, 2011. Ou encore à Nevers par exemple.

⁴⁹ *AMC Le Moniteur Architecture*, N°184, décembre 2008.

⁵⁰ GAZEAU, Philippe, *Extension de l'école normale supérieure, Paris 5^{ème}*, in *AMC Le Moniteur Architecture*, n°166, janvier 2007, p. 94-95.

⁵¹ MENARD, Jean-Pierre, *Médiathèque, Lons-le-Saulnier, double courbure en béton*, in *AMC Le Moniteur Architecture*, n°205, avril 2011, p. 18-20.

⁵² TRELCA, Sophie, *Jean-Marc Ibos et Myrto Vitart, Médiathèque, Strasbourg*, n°184, décembre 2008, p. 153-155.

⁵³ TRELCA, Sophie, *Rem Koolhaas, lauréat à Caen*, n°200, octobre 2010, p. 42.

⁵⁴ QUINTON, Maryse, *Pascale Guédot, Médiathèque, Oloron-Sainte-Marie*, n°202, décembre-janvier, 2010-2011, p. 78-83, et MARMANDE, Francis, *La médiathèque et le béret*, n°383, mai-juin 2011, p. 116-117.

⁵⁵ Des projets de logements sont désormais en cours.

⁵⁶ BOUDET, Dominique, *ibidem*, p. 56.

Du Besset et Lyon restera isolé et ne servira que d'éblouissant décor à l'arrière d'un McDonald. »⁵⁷

La question de la visibilité des *annexes*, des *antennes*, des *bibliothèques de quartier* ne se pose pas différemment si l'on admet qu'accessibilité vaut mieux que seule proximité et, que le soin accordé à la programmation des centrales n'a pas à être moindre pour des équipements plus modestes et aux missions plus spécifiques. De ce seul point de vue et si l'on veut bien reprendre les propos de Michel Melot cités plus haut, il faut bien considérer que la distinction devrait plutôt être quantitative que qualitative. En fait, outre que la visibilité de ces bibliothèques renforce leur propre capacité d'attraction, elle rend aussi visible l'existence même du réseau qu'un différentiel qualitatif entre centrale et annexes occulterait. À Bourg-en-Bresse par exemple, la nouvelle médiathèque Aimé Césaire affiche une architecture colorée et toute en rondeurs qui vient rompre avec les monotones parallélépipèdes des barres de la Reyssouze.⁵⁸ Concomitamment, la réfection de la voirie fait emprunter des axes transversaux alors que les accès doux, directement greffés au boulevard péricentral sont retravaillés ainsi que le franchissement du cours d'eau.⁵⁹

Est-ce même seulement une question de budget si l'on songe par exemple à la réfection de la bibliothèque du Grand Parc, à Bordeaux, où le projet de Pierre Goutti et Karine Louilot était loué autant pour la compacité du bâtiment, le travail des abords... que son faible coût ?⁶⁰

L'ambition architecturale, l'ambition de signalement peut aussi recouper une politique documentaire de répartition et de diffusion territoriale de ressources spécifiques. Le réseau lyonnais est intéressant de ce double point de vue car l'ambition architecturale (Vaise, Bachut, Duchère et dans une moindre mesure Jean Macé) et d'accessibilité est servie par une politique documentaire (Arts du spectacle à Vaise, santé au Bachut, films à Jean Macé par exemple).

Pourtant, dans son étude, Cécile Gobbo parvenait à la conclusion que :

« [...] les petites bibliothèques apparaissent comme des équipements qui sont bien intégrées dans leur quartier mais qui pâtissent d'un manque de visibilité dans la ville. Les répondants notent un défaut de la signalisation d'orientation dans le quartier et dans la ville. »⁶¹

Défaut de taille ? Problème de la mutualisation ? Pas seulement. La question peut aussi être justement celle de l'implantation de l'établissement. En particulier dans les grands ensembles et les « quartiers difficiles », la centralité géométrique et la proximité peuvent paraître le moyen le plus simple d'assurer la visibilité auprès une population ciblée alors qu'une localisation en frange d'îlot, en bordure d'axe, pourrait mieux contribuer au repérage de l'équipement. C'est tout le paradoxe de la proximité qui dans une certaine mesure pourrait s'avérer un frein à l'accessibilité et à la recherche d'une mixité sociale. *In fine*, si l'on n'y prend garde, la proximité seule peut s'avérer une forme de stigmatisation.

Les équipements mutualisés interrogent la visibilité de la bibliothèque pour elle-même. Pascal Fruchon⁶² rappelle que la mutualisation a accompagné la décentralisation et le renforcement des intercommunalités et qu'

⁵⁷ Idem.

⁵⁸ Dans le même ordre d'idée on pourrait citer la médiathèque de la Roseraie, à Angers, pour l'usage des couleurs.

⁵⁹ L'ensemble du quartier fait l'objet d'un conventionnement ANRU.

⁶⁰ *Bordeaux : bibliothèque*, in *AMC Le Moniteur Architecture*, n°52-53, juin-juillet 1994, p. 22-23.

⁶¹ GOBBO, Cécile, ALIX, Yves (sous la direction de), *Les petites bibliothèques en milieu urbain*, Diplôme de conservateur des bibliothèques, mémoire d'étude, Villeurbanne, ENSSIB, janvier 2010, p. 55.

⁶² FRUCHON, Pascal, ROCHELLE, Matthieu (sous la direction de), *Mutualisation d'équipements culturels comprenant une bibliothèque*, Diplôme de conservateur des bibliothèques, mémoire d'étude, Villeurbanne, ENSSIB, décembre 2008.

« Elle a concerné à peu près tous les domaines d'interventions des collectivités territoriales : la voirie, l'adduction d'eau, le développement économique, l'enseignement, les services sociaux, et la culture. »⁶³

Jean-Luc Gautier-Gentès note par ailleurs que :

« Pour des raisons évidentes, politiques, culturelles et budgétaires (atteindre, sur tous les plans, les meilleurs résultats possibles au meilleur coût), le phénomène du regroupement est vraisemblablement plus marqué dans les petites communes. »⁶⁴

Mais certains équipements emblématiques posent la question à une autre échelle. Il suffirait de citer l'exemple du Centre Georges Pompidou, de l'espace Carré d'Art de Nîmes ou plus récemment des Champs Libres à Rennes. La mutualisation est donc moins une question de rationalisation budgétaire ou fonctionnelle, que l'expression concrète de la recherche d'une porosité des secteurs culturels qui vise à :

« décloisonner les domaines du savoir ».⁶⁵

Au sein de ces équipements, la vocation généraliste de la médiathèque, ses tarifs, ses services, sa fréquentation et la lisibilité de ses fonctions, contribue justement à la visibilité de l'ensemble. Dans le cadre d'un projet comme celui du Rize à Villeurbanne, la présence de la médiathèque répond à l'enjeu de l'insertion dans le quartier d'un équipement dont l'ambition mémorielle et prospective, les volontés d'animations culturelles, dépassent nettement le cadre de la stricte échelle locale :

« Le Rize n'est pas un équipement municipal classique que le citoyen lambda a l'habitude de rencontrer dans sa commune. [...] On a voulu qu'il y ait une médiathèque pour créer aussi une osmose entre les habitants du quartier et l'équipement, qui a par ailleurs une vocation très spécialisée qui pouvait donc en limiter la visibilité et l'existence même dans le quartier. La médiathèque enrichit le lieu. »⁶⁶

Loïc Chabrier insiste par ailleurs sur le fait que peu après l'inauguration du Rize, c'est bien la fonction médiathèque qui fut la première à être clairement identifiée par les habitants du quartier. Dès la démarche de projet, la médiathèque du Rize semble donc avoir été voulue et conçue comme le pivot entre l'équipement dans son ensemble, l'échelle locale, et l'échelle large.

Quoi qu'il en soit, la visibilité demeure comme un facteur essentiel de l'attrait et donc pour partie de la fréquentation de l'équipement, mais, au-delà de ce constat factuel, il apparaît que cette visibilité, autant que la notion d'accessibilité, tiennent aussi de la dimension systémique de la ville. Nous y reviendrons donc.

⁶³ Idem, p. 9.

⁶⁴ GAUTIER-GENTES, Jean-Luc, *Figures de la polyvalence*, in *BBF*, 2004, n°2, *Bibliothèque et proximité*, p. 15-23.

⁶⁵ FRUCHON, Pascal, ROCHELLE, Matthieu (sous la direction de), *ibidem*, 2008, p. 13.

⁶⁶ CHABRIER, Loïc, entretien du jeudi 17 novembre 2011.

AU BONHEUR DES FRICHES

On l'a vu, l'analyse technique du bâtiment ne permet pas de rendre compte, seule, de la pertinence d'un choix d'implantation. Plutôt que de chercher la proximité, l'accessibilité entendue dans sa plus large acception ainsi que la visibilité se révèlent, à notre sens, bien plus pertinentes. Cependant, la ville, ne peut s'envisager en dehors ce qui la définit en propre, la densité démographique et fonctionnelle, la densité du bâti, la densité de l'emprise de la voirie, le morcellement extrême de la propriété foncière. Sont ainsi définies les grandes lignes des contraintes structurelles et financières qui pèsent sur tout projet d'aménagement. Pour le dire autrement, la structure existante de la ville – la contrainte spatiale – est en elle-même un élément qui construit la ville. Il ne s'agit pas seulement d'un phénomène comparable à l'inertie mais de la raison d'être même de la ville : la maximisation des relations socio-économiques, l'optimisation des accès aux ressources, l'innovation.⁶⁷ Il suit que, dans la question du choix d'implantation d'une bibliothèque – comme de tout équipement collectif – cet existant qui rend nécessaire l'analyse préalable de l'environnement, tout à la fois, la rend caduque. Pour le formuler de la manière la plus simple possible, pour construire, il faut une emprise foncière – un trou –, pour réaménager, il faut un bâti existant.

Les opportunités foncières

En France, les outils législatifs existent pour requalifier le foncier et la propriété foncière, préemption sous différentes formes, pas toujours à l'initiative de la puissance publique,⁶⁸ expropriation⁶⁹ ainsi que l'ensemble des dispositions fiscales particulières à l'urbanisme. Les outils par lesquels les pouvoirs publics encadrent l'utilisation du foncier (en particulier les PLU) sont certes contraignants, mais ne permettent qu'un encadrement prospectif.⁷⁰ L'acquisition publique d'un terrain peut se faire au moment d'une vente (préemption) ou dans le cadre d'une enquête d'utilité publique qui implique nécessairement l'acteur étatique. Outre les négociations – à l'amiable ou non – le coût du foncier pour les collectivités est déterminé... par le marché. D'une façon générale, la loi française tend surtout à protéger la propriété privée du foncier au détriment de la puissance publique.⁷¹

Ces difficultés liées à la question foncière ont de nombreuses conséquences sur la question de l'implantation des équipements publics et donc des bibliothèques. La première est évidente et pose un problème démocratique :

« Le principe d'égal traitement des citoyens est affecté par les choix, différents selon les maires, des modalités d'acquisition et de financement de l'équipement et des terrains. Les outils de l'acquisition foncière et de la fiscalité de l'urbanisme sont conçus comme des moyens, d'usage facultatif, au service d'une politique. En eux-mêmes, ils n'induisent pas de projet particulier. »⁷²

En l'absence d'une loi sur les bibliothèques, sans obligation de réalisation ou de desserte, la bibliothèque est nécessairement issue d'une volonté politique. Mais surtout, la question foncière induit un effet direct sur la localisation des équipements :

⁶⁷ Terme qui doit ici être entendu *lato sensu*.

⁶⁸ Comme dans le cadre de l'exercice du droit de délaissement.

⁶⁹ Qui est une disposition sévèrement encadrée, souvent longue et qui nécessite préalablement que l'opération soit déclarée d'intérêt public par l'État.

⁷⁰ Bien sûr, pas de rétroactivité de la loi ou des règlements.

⁷¹ Ce qui n'est pas le cas dans tous les états et notamment dans certains états européens, comme la Belgique ou les Pays-Bas. Il serait certainement intéressant d'interroger les qualités comparées des équipements publics, des aménités urbaines, de la qualité de la voirie et des circulations dans le cadre d'une étude comparative, au regard du statut légal du foncier, mais ce n'est pas notre sujet.

⁷² GUERROUDJ, Tewfik, *Pourquoi faire de l'urbanisme ?* Bordeaux, Éditions Confluences, 2011, p.109.

« Le principal obstacle à une localisation optimale des équipements publics (de façon à réduire les déplacements motorisés et pour optimiser leurs effets sur l'organisation de la ville) est le prix trop élevé du terrain. Ces équipements sont donc souvent localisés là où une opportunité se présente, sans choix. »⁷³

Encore les bibliothèques de lecture publique sont-elles des équipements finalement peu consommateurs d'espace ! Mais dans le cadre de la lecture universitaire, où la localisation des bibliothèques universitaires dépend des choix de localisation des structures universitaires en général, où les « campus » possèdent une emprise considérable, la question foncière⁷⁴ jointe à l'urgence posée par l'augmentation exponentielle des effectifs universitaires a produit des territoires périphériques, sans qualité, mal reliés, monofonctionnels et pendant longtemps largement sous-équipés. Les quelques rares urbanistes à se pencher sur la question universitaire établissent aussi un rapprochement clair et homothétique entre l'industrialisation des formes et la pauvreté des moyens, notamment des moyens donnés à l'acquisition du foncier dans la seconde moitié du vingtième siècle. Le plus notable est certainement l'attention que ces urbanistes accordent aux services en général et à la bibliothèque en particulier.

« [...] « Universités grands ensembles ! » [...] il est facile de faire le rapprochement : en effet, entre leurs formes urbaines de tours et de barres, entre leurs localisations extra-urbaines sur de grandes emprises à faible valeur foncière. Un même urbanisme de périphérie pour une clientèle de masse, une même conception industrielle de leur bâti. Le plus frappant quand l'on compare dans l'histoire les caractéristiques urbaines et architecturales des ensembles universitaires, c'est sans doute leur perte de prestige, l'évolution vers une conception fonctionnelle et banalisée des institutions d'enseignement supérieur. [...] Fait marquant, l'université des années 1960-1970 a été conçue comme une stricte structure éducative, la vidant ainsi de son rôle d'animation culturelle et urbaine, sans musée, sans services publics et sans commerces ; et surtout, c'est là le plus grave, dépourvue le plus souvent d'une réelle bibliothèque. Ce dernier fait est dramatique : alors que, dans le monde anglo-saxon, on considère que ce qui fait réellement une université, c'est quelque peu ses enseignants, certes, presque pas ses bâtiments, mais surtout sa bibliothèque ; seule valeur sûre, capitalisable sur des générations et suprême instrument de recherche, il semble qu'en France la bibliothèque universitaire soit considérée comme un luxe ou un accessoire. »⁷⁵

Et d'autres d'insister encore :

« On retrouve les mêmes bases idéologiques [que pour les grands ensembles], la même obsession de satisfaire une croissance rapide, la même urgence qui conduit à retenir pour sites les terrains disponibles – même mal situés et mal desservis – la même incapacité à créer, à côté de la fonction principale – les bâtiments d'éducation ici, les immeubles de logements là –, un véritable quartier, un cadre de vie attirant, des équipements et des services, le même rejet des formes urbaines traditionnelles – la rue, la place –, le même brutalisme dans les formes architecturales ». »⁷⁶

⁷³ GUERROUDJ, Tewfik, idem, 2011, p. 109.

⁷⁴ Ce n'est pas le seul facteur, on pourrait aussi invoquer des facteurs sociopolitiques plus complexes, néanmoins c'est l'un des fils de l'écheveau.

⁷⁵ GENESTIER, Philippe, *L'université et la cité*, in *Espaces et sociétés*, 1996/1 (n°80), p. 39.

⁷⁶ MERLIN, Pierre, *L'urbanisme universitaire à l'étranger et en France*, Paris, Dunod, Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 1995, p. 264.

D'une façon générale, l'urbanisme universitaire actuel, comme la construction des bibliothèques universitaires, semble devoir correspondre⁷⁷ à une perpétuelle course de rattrapage par rapport aux standards internationaux (et en particulier aux standards anglo-saxons).⁷⁸ Mais surtout, les décentralisations ont permis l'émergence des collectivités territoriales comme des acteurs capables de porter ou de soutenir, au-delà de leurs compétences propres, des projets de formation supérieures et de recherche. En plus d'une demande sociale, le développement universitaire est un facteur de développement économique, d'amélioration d'image et de métropolisation dans un contexte concurrentiel.

Cette logique induit un changement de paradigme. D'une situation qui consisterait à saisir la moindre opportunité foncière pour pallier l'urgence du sous-équipement, l'on est venu à une logique de programmes qui cherche à exploiter l'opportunité de friches mieux reliées à l'ensemble de la ville et à concevoir les équipements universitaires comme des structures urbaines dans la pleine acception du terme. Pourtant, dans la recherche du moindre coût possible du foncier, les friches présentent un inconvénient majeur, l'urbanisation est souvent bien moins coûteuse que la ré-urbanisation. En règle générale :

« Des friches, ou secteurs dévalorisés, en zone déjà urbanisée, ne peuvent être réaménagés pour de nouveaux usages sans un besoin si élevé en investissement qu'il s'avère plus rentable d'investir en terrain non urbanisé. Ces secteurs déjà urbanisés entrent souvent dans une spirale de dévalorisation qui peut perturber le fonctionnement de l'ensemble de l'agglomération. »⁷⁹

Car la friche a un coût à la fois économique et politique. Elle constitue une rupture, un vide, qui porte en elle-même une symbolique de déclin. Cependant :

« L'investissement de la puissance publique est la seule voie de sortie. Elle seule peut organiser une action avec l'ampleur et la crédibilité voulues, y compris, le cas échéant, pour lancer un partenariat public/privé. »⁸⁰

Alors, dans le cas de villes qui auraient à gérer des friches nombreuses, étendues, ou des bâtiments qui présenteraient un intérêt architectural, symbolique, historique, une stratégie d'équipement peut consister un levier de redynamisation urbaine locale ou plus globale ; les financements croisés permettant par ailleurs d'en assumer le coût.

Qu'il s'agisse d'un projet de lecture publique ou d'un projet d'établissement universitaire, le choix d'implantation dépendra bien d'une opportunité foncière mais celle-ci ne sera pas à comprendre dans la simple exploitation d'un trou béant dans le tissu urbain ou d'une friche de qualité soudain disponible mais plutôt d'une volonté plus prospective de restructurer des espaces urbains marqués par la relocalisation ou, tout bonnement, la disparition de certaines activités. Requalifications mineures ou majeures, les acteurs publics sont les seuls à pouvoir porter de tels projets.

La bibliothèque et les bouleversements fonctionnels de la ville

Nous avons déjà noté quelques facteurs de l'étalement urbain, nous avons déjà esquissé l'intérêt d'un retour en ville ou du moins d'un retour à la ville. Nous avons rappelé qu'il existait une temporalité propre de la ville mais celle-ci ne peut s'envisager

⁷⁷ Depuis quand ? Le rapport Miquel ? Le plan U2000 ? Le plan U3M ? Le plan Campus ? Voir CHAINTREAU, Anne-Marie, *Bibliothèques universitaires, des ambitions et des attentes*, in POIRRIER, Philippe (sous la direction de), *Paysages des campus, Urbanisme, architecture et patrimoine*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2009, p. 103-111.

⁷⁸ Voir notamment MERLIN, Pierre, opus cité, 1995 et CHAINTREAU, Anne-Marie, opus cité, in POIRRIER, Philippe (sous la direction de), opus cité, 2009, p. 103-111.

⁷⁹ GUERROUDJ, Tewfik, ibidem, 2011, p. 46.

⁸⁰ GUERROUDJ, Tewfik, ibidem, 2011, p. 46.

uniquement dans la grande échelle du quartier ou même de la parcelle. Les évolutions du tissu urbain et les opportunités foncières qu'elles définissent ne sont pas seulement liées à un *vieillessement des tissus* s'il fallait filer encore la métaphore anthropomorphe. Les friches sont autant de conséquences des bouleversements fonctionnels des villes françaises.

De nombreuses bibliothèques viennent réinvestir ou prendre la place de bâtiments publics, liés le plus souvent aux fonctions régaliennes de l'État. La logique est simple : elle permet l'acquisition de terrains à un coût plus faible quand il ne s'agit pas seulement de changer la destination de terrains qui restent – dans un premier temps – propriété de l'État.⁸¹ C'est le cas notamment de certains campus universitaires.⁸²

L'armée quittant progressivement les centres d'agglomération a libéré de vastes espaces,⁸³ une caserne reconvertie qui inclurait une médiathèque ? C'est le cas du Carré Curial de Chambéry par exemple.⁸⁴ Une citadelle ancienne à réinvestir ? La bibliothèque universitaire de Bayonne est située sous un ancien cavalier d'artillerie.⁸⁵ Des champs de tir, qui auraient fait l'objet de vastes projets urbains incluant notamment une bibliothèque ? Le quartier de la Part-Dieu à Lyon, le quartier Antigone de Montpellier.⁸⁶

La fonction hospitalière aussi, pour de multiples raisons – emprise spatiale accrue des équipements, exigence d'accessibilité, besoins de financements, etc. – a préféré des localisations plus périphériques et laisse donc certains espaces disponibles, comme à Limoges par exemple dans le cas de la bibliothèque francophone multimédia.

L'Intérieur et la Justice ont aussi délaissé des terrains, de simples parcelles, où des bibliothèques ont été construites. Comme pour la médiathèque, place Gambetta d'Orléans, ou la médiathèque Jean Falala de Reims en lieu et place d'hôtels de police. À Coulommiers, la bibliothèque réinvestit la prison de façon surprenante.⁸⁷ Même les fonctions éducatives et culturelles peuvent laisser des friches. Le Carré d'Art de Nîmes est venu prendre place sur un terrain laissé libre par l'incendie de l'opéra.⁸⁸ À Toulouse, la médiathèque José Cabanis vient se substituer à l'école vétérinaire.⁸⁹

Des entreprises publiques libèrent aussi une part de leur emprise comme dans le cas de la SNCF pour la médiathèque du pays troyen.⁹⁰ Des espaces de parking ou des espaces consacrés au commerce non-sédentaire peuvent aussi faire l'objet d'un investissement culturel majeur comme dans le cas de la promenade des Arts à Nice qui accueille le théâtre et les bâtiments de la BMVR Louis Nucéra.

Même certains édifices religieux ont été requalifiés en médiathèque, comme à Rezé (l'espace Diderot),⁹¹ ou à Cassel.⁹²

Mais c'est désormais l'industrie qui laisse les friches majeures, parfois les plus étendues, les plus difficiles à réhabiliter aussi car outre les difficultés d'acquisition du foncier, ce sont tous les coûts liés à la mise aux normes des réseaux et, le cas échéant, à la dépollution des sites, qui incombent le plus souvent aux collectivités. La friche industrielle n'est pas seulement difficile à prendre en compte d'un point de vue technique ou financier, elle l'est aussi d'un point de vue symbolique car elle devient

⁸¹ La LRU prévoit toutefois le transfert de l'immobilier aux universités.

⁸² Comme celui de la Doua à Villeurbanne par exemple, *L'université dans la cité*, Université Lumière Lyon 2, 16 novembre 2011.

⁸³ Cela dit, le mouvement initié dès les années 1970 peut être considéré comme achevé.

⁸⁴ COLLECTIF, *Le printemps des médiathèques*, in *Urbanisme* n°262, avril 1993, p. 53-57.

⁸⁵ GUISLAIN, Margot, *Bibliothèque universitaire, campus de la Nive, Bayonne*, in *D'A* n°193, septembre 2010, pp.76-79. Et *AMC*, n°200, octobre 2010, p. 124-126.

⁸⁶ COLLECTIF, *De volumes en volumes : dossier bibliothèques*, in *D'A* n°99, février 2000, p. 18-35.

⁸⁷ *Bâti anciens, bibliothèques nouvelles*, in *AMC, Le Moniteur Architecture*, n°138, novembre 2003, p. 87-96.

⁸⁸ COLLECTIF, *Le printemps des médiathèques*, in *Urbanisme* n°262, avril 1993, p. 53-57.

⁸⁹ *Idem*.

⁹⁰ BOUDET, Dominique, *Pierre du Besset, Dominique Lyon, bibliothèque de Troyes*, in *AMC* n°129, novembre 2002, p. 52-57.

⁹¹ DELORME, Christophe, *Du culte à la culture*, in *Urbanisme* n°255, mars 1992, p. 30-31.

⁹² VERNEUIL, Anne, *Onze médiathèques au Septentrion, Bibliothèque(s)*, n°56, juin 2011, Paris, Association des Bibliothécaires de France, p. 12-19.

l’emblème des difficultés socio-économiques autant qu’un enjeu patrimonial et identitaire.⁹³

Quand ils s’y prêtent, les bâtiments industriels peuvent faire l’objet d’une réhabilitation en bibliothèques ou en bâtiments universitaires. Citons notamment La Manufacture de Lyon qui est déjà un exemple ancien, mais aussi les Grands Moulins à Paris⁹⁴, les Archives nationales du monde du travail à Roubaix dans les locaux de l’ancienne filature Motte-Bossut. Dans le domaine de la lecture publique, citons la Corderie à Marcq-en-Barœul dans une ancienne filature là aussi,⁹⁵ ou la Médiathèque André Malraux dans les silos Seegmuller à Strasbourg,⁹⁶ ou encore le Rize à Villeurbanne même si le bâtiment d’origine industrielle avait déjà connu auparavant une vie tertiaire.⁹⁷

Mais quand les bâtiments ne s’y prêtent pas, n’existent plus, ou que des témoins du caractère industriel du site sont conservés par ailleurs, la friche industrielle se prête aussi à des projets architecturaux audacieux qui viennent bouleverser radicalement l’image d’un quartier. C’est notamment le cas à Oloron-Sainte-Marie,⁹⁸ à Armentières,⁹⁹ et il paraît évident que le projet caennais s’attache à cette logique.¹⁰⁰ L’université d’Amiens constitue un autre exemple¹⁰¹ de même que le projet de réhabilitation de la Halle aux sucres de Dunkerque.¹⁰²

Bien sûr la bibliothèque n’est pas le suprême instrument d’une politique urbaine ni la panacée du renouvellement urbain. Bien sûr, la bibliothèque ne peut se substituer aux activités relocalisées ou disparues, mais, au-delà du facteur d’opportunité, il est notable qu’elle ait sa place dans un nombre de grands projets urbains de ces dernières années, des plus emblématiques et parfois raillés – Lyon Part-Dieu, Montpellier Antigone – à ceux qui s’achèvent presque – port fluvial de Strasbourg – jusqu’à ceux qui s’élaborent en ce moment même – Caen Presqu’île –. Nous y reviendrons.¹⁰³

⁹³ De ce point de vue, les réponses des élus démontrent un certain consensus. Voir les entretiens en annexes.

⁹⁴ SCOFFIER, Richard, *Grands moulins et Halle aux farines, deux transformations à Paris*, in *D’A*, n°159, novembre 2006, p. 60-69.

⁹⁵ VERNEUIL, Anne, opus cité, 2011, p. 12-19.

⁹⁶ TRELCAAT, Sophie, *Jean-Marc Ibos et Myrto Vitart, Médiathèque, Strasbourg*, in *AMC* n°184, décembre 2008, p. 153-155. COCCO, Alexandre, FOULON, Eric, *La grande bibliothèque médiathèque de Strasbourg*, in *D’A* n°135, mars 2004, p. 72-77.

⁹⁷ Comme archives du Crédit Lyonnais. Entretien avec Loïc CHABRIER, novembre 2011. Voir annexes.

⁹⁸ QUINTON, Maryse, *Pascale Guédot, Médiathèque, Oloron-Sainte-Marie*, in *AMC* n°202, Décembre-Janvier, 2010-2011, p. 78-83.

⁹⁹ VIAENE, Mélanie, *Antoine Beal et Ludovic Blanckaert, médiathèque, Armentières*, in *AMC*, n°182, octobre 2008, p. 92-97.

¹⁰⁰ Entretien avec Xavier LE COUTOUR, octobre 2011. Voir annexes.

¹⁰¹ ALLAIN-DUPRE, Elisabeth, *Amiens, l’université dans la ville*, in *AMC* n°42, juin-juillet 1993, p. 36-39.

¹⁰² LEBLOND, Corinne, *BU, la nouvelle vague*, in *Bibliothèque(s)*, n°56, juin 2011, Paris, Association des Bibliothécaires de France, p. 56-58.

¹⁰³ Voir, *La bibliothèque créatrice de centralité*.

EXISTE-T-IL UN SCHEMA IDEAL ? LA BIBLIOTHEQUE ET L'HYPERCENTRE

Accessibilité et visibilité sont les clefs de voûte de l'analyse de l'existant et des propositions d'implantation des équipements publics en général et les bibliothèques, on l'a vu, n'y font pas exception. Alors, si l'on devait résumer les caractéristiques de la localisation idéale d'une bibliothèque, celle-ci serait :

- Idéalement desservie par les transports en commun et des axes de mobilités douces.
- Servie par des espaces publics aux abords immédiats.
- Visible de par son architecture et son dégagement.
- Accessible à tous les publics et dans une large amplitude horaire.
- Conçue comme un bâtiment souple et pouvant éventuellement disposer d'une réserve foncière.
- Dans le cas des bibliothèques universitaires, des rapports devraient s'établir entre la ville et l'université ou mieux encore, l'université devrait revenir en ville.

Pour autant, les contraintes liées à la maîtrise du foncier, aux calendriers de programmation, aux financements, etc. rendent caduque toute approche « idéale ». En revanche, elles contribuent aussi à définir une norme paradoxale de la construction de la bibliothèque pour laquelle on fait désormais appel à une architecture innovante, aux architectes les plus renommés, entre monumentalité et caractère parfois presque ludique. Nonobstant cette rupture radicale avec les canons classiques ou néo-classiques de la bibliothèque et des édifices publics, hors de certains projets urbains, on peut encore faire le constat que l'implantation des bibliothèques correspond au moins à une recherche de centralité sinon à une recherche de l'hypercentre. Demeure aussi une forme de hiatus entre la conception des établissements « tête de réseau » ou « centrale » – le terme est signifiant – et celle des « annexes », au point que l'on pourrait se demander si le couple centralité et proximité ne demeure pas comme un obstacle à l'évolution vers l'accessibilité et l'organisation d'un réseau.

Pourquoi ? À cause d'une dimension idéologique qui opposerait la proximité au *droit à la ville* ? À cause d'une question de représentation héritée qui voudrait que les pouvoirs soient dans la ville, au centre géométrique de la ville et que l'on ne saurait concevoir une bibliothèque ailleurs que dans ces lieux consacrés ? Plus certainement :

« Si un édifice unique « marque » la ville, ce que ne font pas plusieurs bibliothèques aux dimensions modestes – les annexes – disséminées, le centre-ville, lieu où sont généralement édifiés les bâtiments publics, consacre en quelque sorte la bibliothèque. Le caractère public des institutions qui y sont rassemblées est conféré du même coup à la bibliothèque. A la périphérie de la ville, là où l'habitat privé est plus dense, la bibliothèque qui pourra être installée acquerra plus difficilement ce caractère. De ces choix d'implantation de l'édifice, résulte une perception bien différente de la bibliothèque pour ceux qui la fréquentent ou pas. »¹⁰⁴

Alors, à Evreux, la bibliothèque conçue par Paul Chemetov et Borja Huidobro, s'insère dans une parcelle étroite, à proximité de vestiges romains découverts grâce à l'archéologie préventive, sur une place qui rassemble déjà institutions culturelles (théâtre, centre d'art) et pouvoir municipal (hôtel de ville) dans un bâti très 3^e

¹⁰⁴ BERTRAND, Anne-Marie, KUPIEC, Anne, BELMONT, Joseph, MELOT, Michel, PAYOT, Daniel, opus cité, 1997, p. 90.

République. À Poitiers, on a construit à proximité immédiate de Notre-Dame la Grande mais sans toutefois oser la confrontation directe. À Reims, on a construit juste en face de la cathédrale (à proximité aussi de la bibliothèque Carnegie qui est au chevet) mais là encore, en refusant toute confrontation visuelle grâce au recours aux formes géométriques les plus simples (le parallélépipède) et en refusant la couleur. À Limoges aussi on a cherché l'hypercentre comme à Châlons-en-Champagne où la BMVR dans une rue étroite, se distingue à peine du reste du bâti.

Entre choix traditionnels et choix plus innovants, est-ce une question de taille démographique des villes ? Les quelques exemples que nous avons cités montrent que non. Est-ce seulement une question d'opportunité foncière ou de moyens financiers ? N'est-ce pas plutôt une question liée aux missions mêmes de la bibliothèque et aux rôles que l'on voudrait la voir endosser ? Où est vraiment la bibliothèque ?

Du lieu au territoire : où est vraiment la bibliothèque ? Politique(s) de la bibliothèque, politique(s) urbaines.

LES DIFFERENTES ECHELLES, LES DIFFERENTES DIMENSIONS

Si plutôt qu'une approche technique c'est bien une approche fonctionnelle de l'implantation de la bibliothèque qui paraît la plus pertinente, c'est que celle-ci, sous ses différentes formes correspond à des projets que les seules fonctions bibliothéconomiques ne recouvrent pas entièrement.

On pourrait considérer que la bibliothèque n'a pour fonction que d'acquérir, conserver et diffuser l'information. Mais sans même évoquer l'ampleur de la tâche, c'est bien sur les finalités de ces missions fondamentales que les réflexions sont les plus denses et les plus complexes. Elles tiennent notamment à ce que les acteurs engagés dans la définition de ces finalités sont multiples et peuvent poursuivre des objectifs différents, en fonction de leurs propres représentations de la bibliothèque. Les usagers sont, dans cette perspective, des acteurs à part entière de la définition des objectifs de la bibliothèque par l'usage même qu'ils en font, ou pas.

Ces finalités sont d'autant plus délicates à définir, qu'en dehors de grands textes fondamentaux contribuant à cerner ces missions ou à fonder une éthique professionnelle commune, l'absence de texte législatif à l'échelle française peut être interprétée aussi bien comme une lacune législative qui ferait le nid des inégalités territoriales que comme une liberté laissée aux acteurs locaux et aux collectivités de s'investir dans le cadre de la lecture publique ainsi que, désormais, dans le cadre des bibliothèques universitaires.¹⁰⁵

Or, la vitalité des constructions durant les trois dernières décennies montre bien que les collectivités locales s'investissent fortement. Donc, si pour ses missions fondamentales,

« il est acquis que la bibliothèque tire son existence du principe même d'égalité d'accès à la culture pour le plus grand nombre. Pourtant, au-delà de ce principe établi et sous un prisme différent – celui de l'élu local –, il est intéressant de savoir à quoi peut servir la construction ou la rénovation d'une bibliothèque. »¹⁰⁶

Ce qui a fait l'intérêt des élus pour les programmes de construction ou de rénovation des bibliothèques est certainement la transversalité des fonctions mêmes d'une bibliothèque.

« Une des principales raisons du développement récent des bibliothèques municipales réside, me semble-t-il, dans le caractère multi-sectoriel de la bibliothèque : elle est, en effet, non seulement un équipement culturel mais aussi un bâtiment public. Cette double réalité fait que la bibliothèque émerge aussi bien aux politiques culturelles, éducatives, sociales, municipales, qu'aux politiques urbaines et même aux politiques d'image. La possibilité de fédérer des intérêts

¹⁰⁵ OPPETIT, Danielle, ROCHELLE, Matthieu, *Une loi sur les bibliothèques*, in *BBF*, 2011, n°2, *Politique(s) et bibliothèques*, p. 6-12.

¹⁰⁶ WAHNICH, Stéphane, *A quoi sert une bibliothèque ?* in *BBF*, 2011, n°2, *Politique(s) et bibliothèques*, p. 23-26.

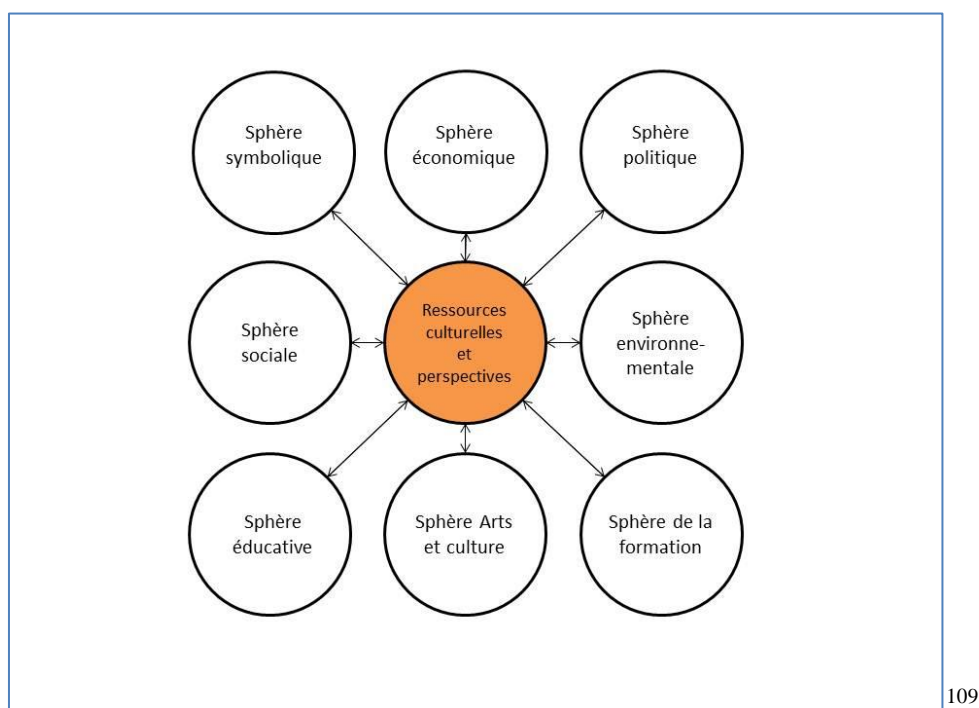
aussi divers et des énergies concordantes aide la bibliothèque à trouver sa place dans l'agenda municipal. »¹⁰⁷

Si les élus que nous avons rencontrés insistent sur la primauté du projet culturel avant toute autre considération,¹⁰⁸ il appert cependant que le projet culturel lui-même rencontre aussi d'autres enjeux. La question de l'implantation de la bibliothèque repose donc sur les lieux, entendus cette fois-ci dans un sens plus métaphorique, auxquels elle appartient.

À quelles sphères l'équipement culturel appartient-il ?

Dans le cadre des opérations de planification urbaine du Grand Londres, dès les années 1990, le *London Planning Advisory Committee* cherchait à définir la place prospective des projets culturels autant que leur impact réciproque sur les autres domaines des politiques urbaines.

D'une façon générale, il résulterait de cette analyse que la planification d'un équipement culturel s'inscrirait dans un système qui inclurait certes les questions d'éducation et de formation, les questions des arts et de la culture, mais aussi les questions économiques, politiques, environnementales, sociales et symboliques.



Ces travaux se ne rapportent pas à la bibliothèque en propre et mettent surtout l'accent sur une gamme large de questions relatives à tout projet culturel. Elle ne se veut pas une approche exclusive où chacune des sphères mentionnées n'aurait pas de lien direct avec

¹⁰⁷ BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2002, p. 43.

¹⁰⁸ Voir notamment l'entretien avec Jean-Michel MONPAYS, le mercredi 23 novembre 2011, « *Nous avons une volonté culturelle très forte qui n'est pas d'abord placée sur l'urbain mais avant tout sur une politique culturelle.* »

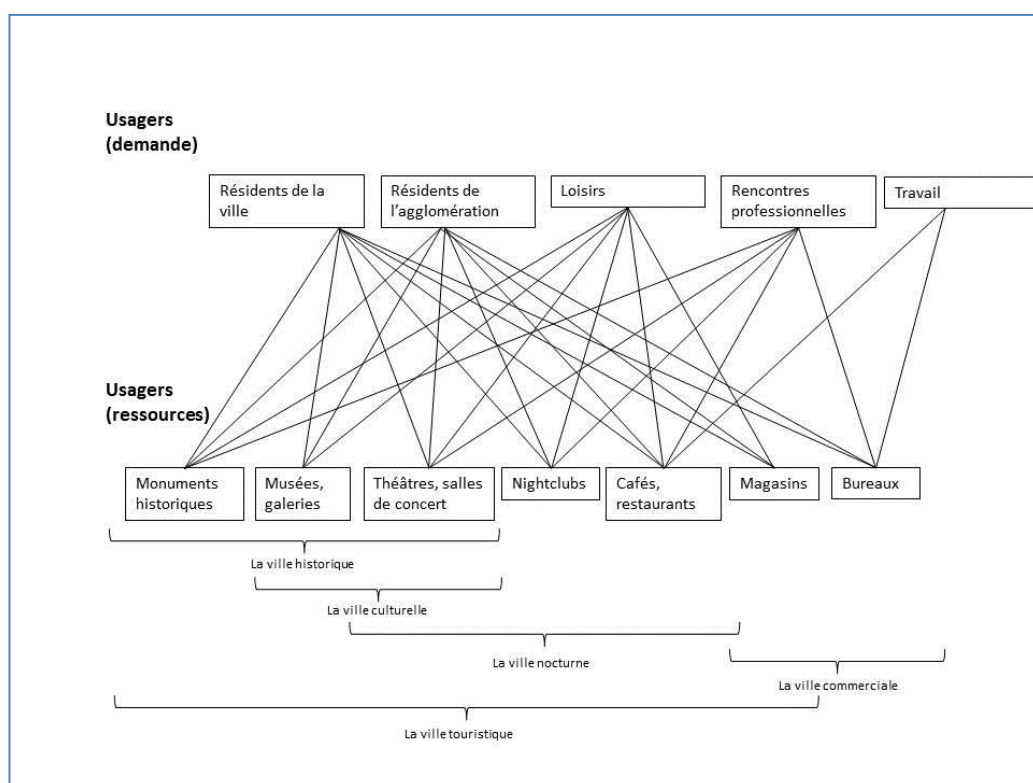
¹⁰⁹ D'après COMEDIA, LONDON WORLD CITY, *The Position of Culture*, London, London Planning Advisory Committee, 1991. Cité par EVANS, Graeme, *Cultural Planning: An Urban Renaissance?* Oxford, Routledge, 2001.

les autres sans le truchement de la sphère culturelle, au contraire. Pour autant, cette démarche montre la capacité d'une politique culturelle à constituer l'un des pivots efficient d'une politique urbaine.

Pourquoi ? Parce qu'une politique culturelle pourrait servir idéalement la production artistique, mais aussi son appropriation. Parce que la politique culturelle pourrait jouer un rôle symbolique et politique au-delà des bornes générationnelles ou sociales. Parce que, directement ou indirectement, l'investissement culturel serait économiquement rentable à terme, qu'il contribuerait à définir de nouvelles normes urbaines et qu'en dehors de la coercition ou de l'incitation fiscale, l'investissement public pourrait seul porter une exemplarité environnementale et de définition d'aménité.

Parce qu'enfin, la culture peut être considérée comme un vecteur politique privilégié dans une société démocratique.¹¹⁰

Dans les fonctions urbaines, la bibliothèque est particulièrement difficile à situer. Il est notable d'ailleurs que le même *London Planning Advisory Committee* n'ait pas présenté les bibliothèques parmi les institutions ou les équipements jouant un rôle dans la ville et ses temporalités. Parce qu'elle n'en jouerait pas ?



111

Dans ce graphique, où placerions-nous la bibliothèque ? Appartient-elle à la ville historique ? À la ville culturelle ? À la ville touristique ? Elle appartient certainement à la ville diurne mais, si ses horaires étaient étendus, ses fonctions correspondraient-elles pour autant à la ville nocturne ? Que la bibliothèque desserve les résidents de la ville ou ceux de l'agglomération ne fait aucun doute. Mais appartient-elle à la dimension de loisirs, à la dimension professionnelle ? En fait, la réponse à ces questions ne tient qu'à l'usage qui est fait de la bibliothèque, qu'à son accessibilité, qu'à ses politiques de services et d'horaires, *id est*, à son rapport à la cité plutôt qu'à une définition *a priori*.

Soyons plus explicite : la bibliothèque appartient indubitablement aux équipements culturels mais le caractère transversal de ses fonctions, propre à chaque politique

¹¹⁰ Nous reviendrons sur ces questions en troisième partie : *Quelle place et quel rôle pour la bibliothèque dans la cité ?*

¹¹¹ D'après COMEDIA, LONDON WORLD CITY, *The Position of Culture*, London, London Planning Advisory Committee, 1991. Cité par EVANS, Graeme, *Cultural Planning: An Urban Renaissance?* Oxford, Routledge, 2001.

d'établissement, appartient aussi au rôle que nous assignons aux politiques culturelles et aux politiques urbaines, à l'articulation institutionnelle et scalaire de ces politiques.

L'opportunité d'une politique culturelle ?

Toutefois, l'ambiguïté de la définition des politiques culturelles n'en est pas levée pour autant. La distinction n'est pas abolie entre un légitimisme culturel dont les fondations reposeraient sur la dimension patrimoniale et sur un corpus d'œuvres et de pratiques socialement et symboliquement valorisées, agissant comme un système de reconnaissance autant que d'exclusion et, des pratiques plus marginales, plus contemporaines et qui recouvriraient en fait la dimension de création davantage que de reproduction.

On aurait pourtant tort de réduire cette question à une simple querelle des anciens et des modernes ou à considérer qu'elle pourrait recouper une césure politique franche droite / gauche.¹¹² Car la valorisation sociale de la culture légitime entretient un rapport étroit avec la conception de l'éducation comme facteur d'ascension sociale qui, elle-même, se heurte à la question de la reproduction sociale. Car la réhabilitation progressive de certaines formes d'expressions culturelles ou artistiques rencontre la limite même de l'action politique de l'État¹¹³ voire engendre un effet contreproductif :

« Avec entre autres le bilan mitigé de la « démocratisation culturelle », cette évolution « relativiste » a été au centre des polémiques qui ont alimenté depuis la fin des années 1980 ce qu'il est convenu d'appeler la « crise » de la politique culturelle publique. Accusée par nombre d'intellectuels hérauts de la « véritable culture de l'esprit » d'être à l'origine d'un nivellement qui lui serait dommageable (« tout se vaut »), c'est finalement l'intervention culturelle publique en tant que telle qui a été remise en cause. »¹¹⁴

Ensuite, statistiques en main, il est de bon ton de crier haro sur la *démocratisation culturelle* et son échec que l'on voudrait certain, patent et notoire.

Vincent Dubois montre bien comment la volonté étatique de développer une politique culturelle a eu besoin du recours à la statistique et à la sociologie pour affirmer un besoin et comment cette approche s'est finalement retournée dans le sens d'une critique radicale de cette même politique.

D'abord par le fait d'une critique de la méthode (Pourquoi des enquêtes déclaratives ? Peut-on réduire la pratique culturelle à des sondages ?), ensuite parce que les statistiques montreraient que les politiques culturelles seraient inefficaces à élargir le champ des pratiques ou à lutter contre leur tassement. Enfin :

« La question se pose d'autant plus qu'à la critique d'une faible efficacité des politiques de démocratisation s'ajoute celle des effets négatifs que la politique culturelle aurait produits. Les intentions initiales, pour louables qu'elles aient été, auraient débouché sur des conséquences indésirables. L'aide aux artistes ne serait plus que " clientélisme ". L'organisation de la vie culturelle à des fins de démocratisation aurait accouché d'une bureaucratie qui s'en sert au lieu de la servir. Plus encore, la publication de l'enquête sur les pratiques fournit l'occasion de développer une variante des discours du pessimisme culturel [...]. La culture véritable serait menacée, du fait d'un élargissement inconsidéré du « culturel » qui conduit au triomphe de l'écran sur l'écrit, du divertissement sur l'esprit. De ce

¹¹² On aurait dit *culture bourgeoise* versus *culture populaire* ou *cultures populaires*.

¹¹³ Cf. DUBOIS, Vincent, *Une politique pour quelle(s) culture(s) ?*, in *Cahiers français*, n°312, Paris, La Documentation Française, 2003, p. 19-24 et en particulier l'analyse que l'auteur livre sur le statut de la bande-dessinée dans les politiques culturelles publiques.

¹¹⁴ Idem, p. 23.

point de vue, l'enquête est doublement au centre de la polémique. D'abord, elle peut être lue comme l'enregistrement d'un relativisme croissant [...]. [Elle] est dénoncée comme instrument de promotion du « nivellement », dès lors qu'elle rapproche non seulement les « genres » culturels mais aussi des pratiques « cultivées » d'activités « infra culturelles » [...]. Au-delà de l'enquête, c'est bien sûr la politique culturelle de la « décennie Lang » et l'idéologie du « tout culturel » censée l'avoir animée qui sont visées. »¹¹⁵

In fine, Vincent Dubois insiste sur l'absence de proposition de remédiation, autrement dit, la critique des incohérences ou des échecs, réels ou supposés, de la démocratisation culturelle servirait à enterrer toute idée de démocratisation culturelle.

Cette critique n'aurait-elle pas alors pour fin de dénier toute légitimité à une action publique dans le domaine culturel alors même – opportunément ? – que le contexte est à la crise budgétaire ? Puisque la *culture pour tous* serait un échec, pourquoi ne pas simplement renoncer à une ambition qu'il apparaît de plus en plus délicat de financer ?

« On a prêté des enjeux tellement importants à la politique culturelle qu'au bout de trente ou quarante ans de cette action, n'obtenant pas les résultats qu'on en attendait, on a le sentiment qu'elle a échoué. Pour ma part, je n'ai jamais entonné le refrain de l'échec de la politique culturelle française, je pense au contraire qu'elle a été extrêmement bénéfique. Car tout en lui prêtant des enjeux sans doute beaucoup trop importants, on a ainsi contribué à ce que la puissance publique finance la vie artistique, dispense sur l'ensemble du territoire des équipements qui n'existaient pas, permette le développement d'arts, de milieux artistiques qui n'auraient pas pu se développer faute de ce financement public. »¹¹⁶

La critique des *modernes*, qui voulait bousculer les champs de la culture *légitime* et diffuser les pratiques comme une initiation *stricto sensu* n'aurait-elle pas été instrumentalisée à la faveur d'un constat d'échec relatif ? Ne s'agirait-il pas aussi d'une lutte sémantique qui ferait le constat – cynique ? – que les mécanismes de validation et de reproduction demeurent, cependant que le succès – *id est* le marché – pourrait être le mètre étalon unique des *autres* formes de culture, reléguées cette fois-ci, sans appel, dans l'illégitimité sociale dont on avait voulu les extraire ?

L'autre champ de la critique serait aussi que les équipements les plus coûteux et les plus subventionnés – théâtre, opéras, musées – profiteraient surtout aux catégories socio-professionnelles déjà aisées et qui auraient des pratiques culturelles d'ores et déjà régulières et diversifiées. La politique culturelle, par le biais des subventions directes ou indirectes, aurait alors des effets anti-redistributifs.

Pourtant, si les enquêtes de référence laissent bien voir un impact du numérique, des usages clivés selon les générations, un effritement de la consommation de télévision et un délitement toujours sensible du rapport à l'imprimé, elles montrent aussi une stabilité des pratiques culturelles liées à l'expérience collective, en dehors de l'habitat, ainsi qu'une augmentation des pratiques artistiques au sens large dans le cadre de la :

« diffusion des contenus culturels auto-produits en liaison avec le développement du numérique et de l'internet. »¹¹⁷

Toujours dans un entretien avec Thierry Fabre, Philippe Urfalino revenait sur la polémique soulevée par la réédition de l'Invention de la politique culturelle.

¹¹⁵ DUBOIS, Vincent, *La statistique culturelle au ministère de la Culture, de la croyance à la mauvaise conscience*, in *Public(s) et politiques culturelles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 25-32.

¹¹⁶ URFALINO, Philippe, FABRE, Thierry, L'invention de la politique culturelle, et après ?, in *La pensée de midi*, 2005/3 N° 16, p. 9-15.

¹¹⁷ DONNAT, Olivier, *Les pratiques culturelles à l'ère numérique*, in *BBF*, 2010, n°5, *Pratiques socioculturelles*, p. 6-12.

« J'ai terminé la postface de la nouvelle édition de *L'Invention de la politique culturelle* [...] par une formule tranchée, mais que je n'estime ni excessive ni provocatrice : "La politique culturelle n'est plus, vive le soutien public à l'économie de la vie artistique." Je pouvais espérer que les pages qui précédaient cette formule finale éviteraient d'éventuels malentendus [...] Eh bien, il se trouve des lecteurs solides et de fins connaisseurs de la chose, [...] pour comprendre ou feindre de comprendre que je réserve à l'État le rôle de tiroir-caisse. C'est négliger que soutenir l'économie de la vie artistique est une tâche complexe, qui exige des dispositifs d'information, une connaissance fine de l'économie des secteurs concernés, très différents d'un art à l'autre, et dont le pilotage ne peut faire l'impasse sur une réflexion politique au sens large. »¹¹⁸

La politique culturelle se reporte donc sur d'autres acteurs que sont les collectivités territoriales, car elles semblent être devenues l'échelle pertinente de la programmation culturelle et assument déjà une charge financière supérieure. Philippe Urfalino note que ce mouvement qu'il qualifie de « *municipalisation de la culture* »¹¹⁹ avait été initié avant la première loi de décentralisation, dans le cadre d'une chronologie très variable selon les villes, mais qu'il considère comme propre aux décennies 1960 à 1980. Cependant, c'est bien la décentralisation qui a permis l'investissement des collectivités locales dans les politiques culturelles attachées au cadre de politiques territoriales plus vastes.

Elles sont encouragées en cela par des dispositifs de contractualisation qui heureusement permettent une participation financière de l'État.¹²⁰ C'est pourquoi Philippe Poirrier parle :

« d'une conjoncture de retrait relatif de l'État [...]. »¹²¹

Qui correspond bien à un changement d'échelle :

« En réalité, le ministère de la Culture est confronté au nouveau modèle culturel de la société française. La reconnaissance sociale du pluralisme culturel, l'importance accrue des industries culturelles dans le cadre de la globalisation, et la territorialisation croissante – notamment sous la forme dominante de la métropolisation – des politiques publiques sont autant de défis pour [ce] ministère [...]. L'enjeu essentiel [...] est celui du rôle de l'État par rapport aux autres collectivités publiques et aux acteurs du marché, dans la régulation du paysage culturel. »¹²²

Faut-il le déplorer ? En fait, pour Guy Saez :

« [...] il ne faut pas s'attacher à la notion de transfert mais, de manière plus générale, à l'esprit de la décentralisation et surtout au nouveau mode d'action publique qu'il a permis et encouragé, à la dynamique nouvelle qui s'est propagée chez tous les acteurs des politiques locales. [...] la décentralisation a fait de la culture un attribut nécessaire de la puissance politique et de la légitimité de tout aspirant ou détenteur de pouvoir politique. Aussi les ressources de légitimation du pouvoir puisées dans l'art et la culture se trouvent-elles disséminées entre la pluralité des détenteurs de pouvoir. L'intérêt manifesté des élus locaux pour la culture, quelles que soient leurs motivations, a en conséquence puissamment

¹¹⁸ URFALINO, Philippe, FABRE, Thierry, opus cité, 2005.

¹¹⁹ URFALINO, Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette, 2004, p. 309.

¹²⁰ ERMAKOFF, Thierry, ROUYER-GAYETTE, François, *L'arbre, la décentralisation des bibliothèques et le concours particulier*, in *BBF*, 2011, n°2, *Politique(s) et bibliothèques*, p. 27-30.

¹²¹ POIRRIER, Philippe, *Le ministère de la Culture, 1959-2009 : quel bilan ? Quelles orientations ?* in *Les politiques culturelles, Cahiers français* n°348, Paris, La Documentation Française, janvier-février 2009, p. 7.

¹²² Idem.

*étendu le champ des politiques culturelles. Il en est résulté un ajustement entre les ressources nationales et locales. »*¹²³

L'opportunité d'une politique culturelle se pose donc différemment dans le contexte de la décentralisation et où les bibliothèques sont devenues des enjeux territoriaux. L'un des effets de la LRU sera peut-être justement que les bibliothèques universitaires, elles aussi, connaissent une décentralisation effective.

En l'absence d'une obligation légale,¹²⁴ la question est alors de savoir quels intérêts les collectivités territoriales peuvent avoir à investir dans une politique culturelle en général et dans une politique de lecture publique en particulier.¹²⁵

Existe-t-il encore une politique de la ville ?

Autre aspect de la question, l'État est-il encore partie prenante des politiques urbaines, au titre de la politique de la ville, où celle-ci aussi a-t-elle vidée d'une partie de sa substance pour ne devenir qu'une politique de co-financement, directe ou indirecte (par l'aménagement de la fiscalité) ?

À l'origine, la politique de la ville se voulait une politique expérimentale, interministérielle, de contractualisation avec les villes et les collectivités locales en cours de constitution.

*« Dès 1982, autour de H. Dubedout, alors Maire de Grenoble [...], la politique de la ville ne prétend pas inventer de nouvelles actions d'urgence pour les quartiers ni changer les stratégies d'intervention publique, elle se limite à un nouveau mode de faire, au point que celui-ci sera érigé en modèle : « l'Etat animateur ». Ce sont les innovations méthodologiques suscitées par la politique de la ville (la démarche contractuelle, l'action globale de proximité et l'implication des habitants) qui donnent le sentiment à la fois de transformer le fonctionnement de l'action publique et de répondre à l'urgence apparue dans les quartiers d'habitat social. Contractualiser entre acteurs publics, agir transversalement entre administrations sectorielles, impliquer massivement les associations dans la gestion urbaine... la nouveauté de ces modes de faire est telle qu'on peut miser et sur leur impact immédiat et sur leur capacité de changement durable. »*¹²⁶

Les objectifs étaient clairs, réduire les différences sociales et les ségrégations socio-spatiales que la croissance démographique des villes françaises et les programmes de construction intensifs de la reconstruction et de la période d'essor économique avaient produits. Outre des effets de slogan et d'affichage (*Hausmanniser la banlieue*)¹²⁷ la politique de la ville constituait une démarche originale et un excellent laboratoire de la décentralisation en marche grâce à la contractualisation et à la territorialisation¹²⁸ des politiques.¹²⁹

Car il faut bien comprendre que les origines de la politique de la ville ne se sont pas fixé pour objectif la seule remédiation urbanistique des principales *pathologies*

¹²³ SAEZ, Guy, *Les collectivités territoriales et la culture*, in *Les politiques culturelles, Cahiers français* n°348, Paris, La Documentation Française, janvier-février 2009, p. 9.

¹²⁴ Sauf pour les départements pour lesquels la lecture publique relève d'une compétence obligatoire.

¹²⁵ Cf. *Pourquoi la question de la bibliothèque est-elle indissociable d'une démarche volontariste ?*

¹²⁶ BEHAR, Daniel, *En finir avec la politique de la ville ? Esprit*, novembre 1999.

¹²⁷ Au sujet des slogans de l'époque et du *plan banlieue 89*, cf. notamment VIOLEAU, Jean-Louis, *Les architectes et mai 81*. Paris, Éditions Recherches, 2010, p. 134-135.

¹²⁸ Zones urbaines sensibles, Zones franches urbaines, Contrats urbains de cohésion sociale.

¹²⁹ Pour Daniel Béhar, cette innovation institutionnelle permet aussi d'éviter la confrontation de deux conceptions antagonistes de la politique de la ville coexistant à gauche. « *ces innovations méthodologiques en faisant office de doctrine pour la politique de la ville, lui permettent d'éviter le débat stratégique latent entre les tenants de la réparation qui autour de Roland Castro et de Banlieues 89 insistent, dans la continuité idéologique de la première gauche, sur le traitement par en haut (instiller de l'urbanité dans les quartiers pour rétablir l'égalité républicaine) et les apôtres du mouvement d'en bas qui tentent de traduire en actes les convictions de la deuxième gauche en faisant des habitants les acteurs du changement.* » BEHAR, Daniel, opus cité, 1999.

formelles des villes françaises¹³⁰ produites par l'autorégulation et la primauté de l'échelle communale.¹³¹ L'objectif est surtout celui de la réduction des écarts socio-économiques entre les quartiers de la politique de la ville et la ville dans laquelle ils s'insèrent *id est*, une politique sociale par la politique urbaine perçue comme l'échelle à la fois territoriale et institutionnelle pertinente. Au niveau local, la politique de la ville s'appuie sur une ingénierie sociale transversale.

Depuis 2002, les outils législatifs définissant la politique de la ville et donc le vecteur principal de l'implication de l'État dans les politiques urbaines ont été profondément remaniés,¹³² avec quels effets ?

La création de deux agences (l'ANRU et l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances – ACSÉ) marque une nette dissociation entre le volet urbain et le volet social de la politique de la ville ; la distinction due à la création de ces agences est dupliquée au niveau des projets. La démarche est alors critiquée à deux niveaux majeurs. D'abord, le plan de cohésion sociale et la loi sur l'égalité des chances marquent le retour vers un traitement par catégories de publics à l'inverse des préconisations du rapport Sueur, *Demain la Ville*, de 1998. Ensuite, l'action est diluée puisqu'elle concerne 751 zones urbaines sensibles (ZUS) dont la population globale dépasse 4 millions d'habitants. Le zonage devait être resserré, or, le nombre de quartiers concernés n'a cessé d'augmenter.¹³³

Entre 2001 et 2006, le Comité Interministériel des Villes (CIV) n'a pas été réuni par le Premier Ministre et les contrats de ville arrivant à échéance en 2006, une nouvelle politique de contractualisation a été engagée *via* les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Ces contrats sont constitués autour de quatre grands principes :

- Institutionnel : le binôme Maire (ou Président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale – EPCI) et Préfet assume le pilotage des projets et des acteurs.
- Légal : dans un cadre unique, sont mobilisés des moyens spécifiques et des moyens de droit commun.
- Territorial : un projet territorial doit être défini où les priorités d'intervention concernent l'emploi et le développement économique, l'habitat, la réussite éducative, la santé et la prévention de la délinquance. Le champ culturel n'est donc tout simplement pas pris en compte.

¹³⁰ Pour résumer ces problèmes qui ne sont notre sujet que de manière très connexe, citons GUERROUDJ, Tewfik, opus cité, 2011, p 35. « Parmi les règles de l'auto-organisation, on peut en citer quelques-unes :

- Le marché et plus particulièrement la rente foncière, qui produisent une ségrégation, par les prix des implantations d'activité et d'habitat. Ce processus contribue à l'éclatement de la forme urbaine et facilite la concentration, en certains lieux, des activités à haute valeur ajoutée.
- La recherche d'un entre soi par les Français les plus riches, les autres voulant habiter un quartier où le niveau socio-économique moyen des habitants est légèrement supérieur au leur. La chaîne de la ségrégation commence ainsi par le haut pour redescendre vers les plus pauvres qui se retrouvent, entre eux, sur les espaces restants.
- La rationalisation des déplacements et la recherche de contacts informels, qui produisent des quartiers spécialisés.
- La recherche de visibilité et d'accessibilité automobile qui contribue à la formation d'entrées de villes le long des rocades et pénétrantes.
- La facilité d'implantation qui produit, au gré des opportunités foncières, des compositions additives le long de tracés et réseaux préexistants.
- La fiscalité locale, et les politiques d'aide à la construction de logement qui, combinées à d'autres facteurs, ont fortement contribué à l'étalement urbain. Sous l'effet des processus d'auto-organisation, l'évolution tend à homogénéiser la ville et à la fragmenter (spatialement et par ségrégation socio-spatiale). »

¹³¹ Si la loi 66-1069 qui définit les Communautés Urbaines date du 31 décembre 1966, et que les syndicats intercommunaux sous leurs différentes formes sont encore antérieurs, le grand mouvement intercommunal ne date vraiment que de la décennie 1990 et la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dite loi ATR et surtout la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement, qui modifie les communautés de communes, les communautés urbaines et crée les communautés d'agglomération.

¹³² Notamment par les lois n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine fixe au Programme national de rénovation urbaine (PNRU), n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, n° 2007-2097 relative à la prévention de la délinquance du 5 mars 2007 et par les décrets n°2006-945 du 28 juillet 2006 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse), n°2006-1623 du 19 décembre 2006 portant délimitation des zones franches urbaines, et n°2009-539 du 14 mai 2009 relatif aux instances en charge de la politique de la ville : la Délégation interministérielle à la ville devient le Secrétariat général du Comité interministériel des villes.

¹³³ 497 CUCS signés pour un total de 2493 quartiers dont 742 ZUS.

- Managérial : les actions menées doivent être évaluées.

Mais, rappelons-le, si tous les aspects concernant le bâtiment et le logement relèvent de l'ANRU, tous les volets sociaux relèvent désormais de l'ACSE. Les plans annoncés ensuite et particulièrement le plan « Espoir banlieues » n'ont pas été financés.

Il est très difficile d'évaluer l'impact de la politique de la ville dans la mesure où les méthodes économétriques ne permettent pas de mesurer ce qui est imputable aux actions de cette politique.¹³⁴ La lecture des rapports de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS)¹³⁵ démontre que globalement, l'action de la politique de la ville n'a pas infléchi les disparités sociales entre les territoires de la politique de la ville et le reste des agglomérations. Ces territoires demeurent marqués par des taux de chômage en hausse (particulièrement chez les jeunes et les femmes), des conditions de santé en moyenne inférieures au référentiel national, un recours plus nécessaire aux emplois aidés, etc. Les auteurs du rapport insistent toutefois sur l'impact des mobilités résidentielles comme une difficulté supplémentaire pour évaluer l'efficacité des politiques menées sur du moyen ou long terme.

La dissociation des volets urbains et sociaux de la politique de la ville a engendré une politique des quartiers, qui ne convient que pour traiter l'urgence au risque de stigmatiser davantage certains espaces et leurs habitants pendant que certains moyens de droit commun étaient amoindris.¹³⁶

Pour ce qui nous intéresse plus particulièrement, et lorsque l'on a admis que tout projet culturel s'inscrit dans un système complexe¹³⁷ il est essentiel de noter que dans le cadre des politiques spécifiquement urbaines impulsées et co-pilotées par l'État, les champs d'action sont distincts et la culture tout simplement absente.

Absence de politique ne signifiant pas absence de difficultés qui justifieraient d'une politique, il faut admettre, une fois encore, que les collectivités territoriales sont donc seules aptes à mener une politique de lecture publique qui, pour tenir compte du caractère systémique de toute politique culturelle ou socio-éducative, sont aussi les seules à pouvoir articuler cette politique avec les politiques urbaines. Rappelons à nouveau que le changement de paradigme que la loi LRU a signifié pour la lecture universitaire pose là aussi une question similaire.

La question d'une politique de lecture, de toute politique de lecture, est donc une question de volontarisme politique. Les évolutions des politiques culturelles comme celles de la politique de la ville semblent suivre une trajectoire similaire, celle d'un nouveau rapport entre l'État – proposant cofinancements et contractualisations – et les collectivités locales – assumant la programmation et l'opérationnel –.

¹³⁴ Le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) a été évalué. Entre 2002 et 2007, le nombre d'emplois aidés en ZFU est passé de 8000 à 18000 et 750 établissements ont été créés par an. Ces résultats pour des budgets de 333 millions d'euros en 2007 et 198 millions en 2011. Par ailleurs, le rapport d'Eric Raoult note « *La grande majorité - 80 % - des territoires classés en zone franche urbaine font l'objet d'opérations de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU, or l'articulation entre les deux dispositifs, pourtant centraux dans la requalification des quartiers en difficulté, semble rarement opérée.* » RAOULT (Eric), MINISTÈRE DE LA VILLE, *ZFU, développement économique et emploi dans les Quartiers*, Paris, Ministère de la Ville, La Documentation Française, 2011, p. 25.

¹³⁵ ONZUS, *Rapport 2011*, Saint-Denis, Éditions du CIV, 2011. http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_onzus_2011.pdf

¹³⁶ En matière d'éducation par exemple, suppression des Rased, assouplissement de la carte scolaire.

¹³⁷ Cf. *A quelles sphères l'équipement culturel appartient-il ?*

POURQUOI LA QUESTION DE LA BIBLIOTHEQUE EST-ELLE INDISSOCIABLE D'UNE DEMARCHE VOLONTARISTE ?

Faire face à l'inquiétude technologique et à l'inquiétude socio-économique

Pourquoi faudrait-il construire ou rénover une bibliothèque alors que la pratique de la lecture sur supports imprimés diminue avec une constante régularité ?¹³⁸ Pourquoi faudrait-il construire ou rénover une bibliothèque alors même que les supports qui avaient fait les succès des médiathèques (CD, DVD) feraient aussi moins recette ?¹³⁹

« [...] le nombre d'inscrits dans les bibliothèques plafonne ou s'effrite ; certains publics jeunes, tournés vers de nouvelles pratiques numériques, sont difficiles à toucher ou à fidéliser. Des chercheurs s'interrogent sur le risque d'obsolescence de l'équipement-bibliothèque, et sur les solutions possibles. »¹⁴⁰

Et pourtant,

« *En même temps, la lecture publique se trouve au cœur de la plupart des enjeux actuels des politiques publiques : c'est ce qui est sans doute à l'origine de l'intérêt renouvelé, croissant, qu'elle suscite chez de très nombreux élus.* »¹⁴¹

Le livre, suprême symbole de la connaissance et de sa transmission, qui avait atteint un statut sacré, le livre que nous voulions emblème de civilisation, le livre lui-même est frappé de dématérialisation !

« *Même la question importante de la conservation du patrimoine, posée dans certaines bibliothèques, est bouleversée par la nécessaire numérisation des fonds, et par les choix difficiles qu'elle nécessite.* »¹⁴²

La lecture universitaire n'en est pas moins concernée, elle le fut même plus précocement. Si les contenus dont nous avons besoin sont disponibles de notre domicile, de notre bureau, de notre laboratoire, etc. qu'avons-nous besoin alors d'un lieu forcément coûteux ? Qu'est-ce qui justifierait l'extension des budgets ou même leur simple maintien ? C'est la question même de l'existence à terme de la bibliothèque publique et de la bibliothèque universitaire qui serait posée :

« *L'avenir des bibliothèques est souvent évoqué, le plus fréquemment pour prédire que la généralisation du numérique causera prochainement leur disparition, parfois pour mettre en avant leur rôle de conservatoire de la production antérieure, ou pour défendre leur persistance et leur capacité d'adaptation aux métamorphoses successives de l'écrit.* »¹⁴³

Qu'est-ce qui justifierait alors les projets que certains élus ou que certaines universités forment toujours ?

Très tôt, les géographes et les urbanistes ont tenté de comprendre, dans le cadre d'une réflexion essentiellement économique, ce que l'apparition – le terme n'est manifestement pas trop fort – d'une économie immatérielle fondée sur l'échange et l'accès à des ressources elles-mêmes immatérielles aurait sur les structures spatiales qui

¹³⁸ DONNAT, Olivier, opus cité, 2010.

¹³⁹ ROUXEL, Alain, *Faut-il encore construire des bibliothèques publiques ?* in *BBF*, 2010, n°2, *Urgences territoriales*, p. 52-55.

¹⁴⁰ ROUXEL, Alain, idem.

¹⁴¹ ROUXEL, Alain, idem.

¹⁴² ROUXEL, Alain, idem.

¹⁴³ CARBONE, Pierre, *Les bibliothèques ou la mémoire mobilisée*, *Les Cahiers du numérique*, 2010/3 Vol. 6, p. 39-47.

sont la matérialité même. L'acuité de cette question est particulière dans le cadre de la géographie urbaine puisque la ville consiste justement en une concentration de personnes, de biens et d'activités.¹⁴⁴

« La [...] question clef est celle de la substituabilité entre les biens transportables et les biens non-transportables. Il semble très improbable que la technologie parvienne un jour à rendre tous les biens non-transportables, comme « aller au cinéma », parfaitement transportables. En revanche, le progrès technique permet de plus en plus, la création de substituts transportables à ces biens non-transportables. On peut citer le développement de la télévision « pay-per-view » en relation avec notre exemple. La question n'est pas de savoir si ce type de diffusion audiovisuelle peut remplacer exactement l'acte d'aller au cinéma. La réponse est non. En revanche, la question est de savoir si, compte tenu des coûts plus faibles de ce type de diffusion, ce substitut va conduire à la mort des cinémas de centre-ville. Cette question de la substituabilité se pose pour chaque attribut des centres villes. [...] Plus subtilement alors, il convient de savoir quelle sera l'importance pour les consommateurs des attributs qui ne seront que très imparfaitement remplacés par des biens transportables. »¹⁴⁵

La question de la dématérialisation des biens et des activités se pose donc dans des termes similaires pour la bibliothèque et pour la ville. Bien sûr, l'une comme l'autre ne sont menacées que si l'on oublie leur inertie propre et la valeur intrinsèque de l'accumulation qu'elles représentent.¹⁴⁶ Des bibliothèques se construisent et les villes n'ont pas été désertées ; les faits démentent les Cassandre. Nonobstant un contexte général peu favorable à l'investissement public, les raisons légitimes de cet investissement ne se sont pas raréfiées.

Pour les bibliothèques, cela signifie une nette évolution des métiers comme des activités et des services : l'évolution vers le libreaccès, l'autonomisation et la participation des usagers, les accès à distance, la constitution de fonds numériques natifs.

« Les bibliothèques sont donc hybrides, et ce encore pour longtemps, même si on peut voir coexister simultanément différents modèles : des bibliothèques traditionnelles, d'autres combinant l'imprimé et l'électronique, d'autres, plus rares, entièrement électroniques. »¹⁴⁷

Les villes quant à elles sont placées alors dans un contexte de concurrence territoriale, tant à grande échelle qu'à petite échelle et :

« [...] sont confrontées à une série de paris pour leur avenir :

- *le pari de la globalisation et de la restructuration économique ;*
- *le pari de l'intégration sociale et du refus de la fragmentation ;*

¹⁴⁴ Cf. *Au bonheur des friches*.

¹⁴⁵ DURANTON, Gilles, *Distance, sol et proximité, Analyse économique et évolution urbaine*, in BAILLY, Antoine, HURIOT, Jean-Marie (sous la direction de), *Villes et croissance, théories, modèles, perspectives*, Paris, Anthropos, 1999, p. 121-122.

¹⁴⁶ Cf. notamment DURANTON, Gilles, opus cité, 1999, p. 122, « Les villes ont une inertie très importante. Même si les elles perdent leur raison d'être économique dans le futur, les villes, même les plus grandes, risquent de se maintenir simplement à cause du stock d'immobilier et d'infrastructures dont elles disposent. [...] Cette question est loin d'être mineure puisque la valeur de l'immobilier existant est de même ampleur que celle du PNB. Comment cette inertie va-t-elle influencer sur l'évolution urbaine ? » Ainsi que WACHTER, Serge, *La ville numérique : quels enjeux pour demain ?* Article en ligne du 28-11-2011 : « Les réseaux numériques auront-ils, à l'avenir, « la capacité de modifier la forme physique de la ville en assumant le même rôle qu'avaient exercé jadis les infrastructures de transport », interroge P. Fusero ? Une telle hypothèse semble hasardeuse et sa portée se révèle, en fait, limitée en raison de la forte inertie dont fait preuve la forme urbaine. Les changements qui s'opèrent dans la matérialité de la ville semblent inversement proportionnels à ceux qui touchent les modes de vie et la nouvelle condition numérique des acteurs sociaux. »

¹⁴⁷ CARBONE, Pierre, opus cité, 2010.

- *le pari du développement territorial équilibré, intra-urbain et inter-urbain ;*
- *le pari de l'équité sociale ;*
- *le pari de la qualité environnementale ;*
- *le pari de la gestion (de la gouvernance) métropolitaine. »¹⁴⁸*

Pour les villes, cela signifie une acuité nouvelle de la question de leurs avantages comparatifs. Dans une stratégie globale de métropolisation ou simplement d'une réhabilitation fonctionnelle de certains territoires de la ville, la dimension multisectorielle des services publics en général contribue à définir l'attractivité de la ville notamment parce qu'elle permet l'intensification des usages.

« Le bon fonctionnement des services publics constitue une autre composante majeure de la qualité de vie urbaine. Non seulement il contribue à l'attrait urbain, mais il génère des effets économiques : de bons services comme de bonnes infrastructures favorisent la marche des entreprises et réduisent leurs coûts de fonctionnement. »¹⁴⁹

La place des services culturels – *lato sensu* – dans la question des services publics est souvent minorée mais pourtant, leur caractère transversal¹⁵⁰ les constitue en leviers d'une politique urbaine plus globale.

La bibliothèque comme projet urbain

L'idée que la bibliothèque est un projet urbain a déjà été développée dans la littérature professionnelle notamment pour faire remarquer que certains projets avaient été conçus comme des éléments urbanisants. Dès 2002, Anne-Marie Bertrand, s'appuyant sur des déclarations d'architectes et urbanistes, des entretiens avec des élus, analysant les exemples de Nantes, Orléans ou La Rochelle, parvenait à la conclusion que :

« La bibliothèque comme enjeu urbain, au cœur d'un projet de l'urbanisme, est une figure aujourd'hui reconnue par les acteurs publics. »¹⁵¹

Ces projets toutefois, pouvaient aussi être considérés comme précurseurs, parfois des précurseurs relativement solitaires et peu suivis.¹⁵² Par ailleurs, ces projets inséraient une bibliothèque le plus souvent dans un bâti déjà existant et dense, en revanche, ils témoignaient de l'émergence d'un nouvel intérêt d'une génération d'élus pour une autre approche des politiques culturelles et socio-éducatives. Anne-Marie Bertrand rapporte notamment les propos de Jean-Pierre Sueur, alors Maire d'Orléans qui déclarait dans la presse municipale :

« C'est une médiathèque pour aujourd'hui et demain que nous avons voulu ouverte à tous. C'est pourquoi elle est située à l'exact centre de gravité de l'agglomération, tournée vers les mails qui en sont la grande avenue. Nous ne voulions pas qu'il y eût dans notre ville, d'un côté la culture et l'administration, de l'autre le commerce. La ville est multiple, mais elle est une. Le quartier

¹⁴⁸ BAILLY, Antoine, *Pour un développement social urbain durable*, in BAILLY, Antoine, HURIOT, Jean-Marie (sous la direction de), *Villes et croissance, théories, modèles, perspectives*, Paris, Anthropos, 1999, p. 266.

¹⁴⁹ BAILLY, Antoine, opus cité, 1999, p. 267.

¹⁵⁰ Cf. *A quelles sphères l'équipement culturel appartient-il ?*

¹⁵¹ BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2002, p. 43-44.

¹⁵² Cf. *Au bonheur des friches*.

Gambetta, le faubourg Bannier connaîtront avec la médiathèque une nouvelle animation ». ¹⁵³

Mais cet exemple est précisément attaché à une figure de la politique de la ville, exemple emblématique certes, mais est-il vraiment représentatif d'une réalité nationale, ou même seulement de faits urbains qui seraient communs aux projets des BMVR ?

Poursuivant son analyse, Anne-Marie Bertrand note aussi l'importance du projet architectural dans la valorisation urbaine, dans un rapport réciproque de notoriété entre l'architecte et la commune ou l'EPCI qui assume la maîtrise d'ouvrage. Cette valorisation est renforcée par le succès public.

« [...] la bibliothèque (ou du moins sa construction) est mobilisée dans la politique d'image des villes. La notoriété de l'architecte valorise l'image de la ville et le recours à des architectes médiatiques est désormais répandu [...]. Par un autre biais, on retrouve ici aussi le succès public : ce qui est positif pour la bibliothèque (un bâtiment remarquable, un site Internet de qualité, une fréquentation importante...) est positif pour la ville et ses élus. C'est ce qu'on appelle, en management, une négociation « gagnant-gagnant » : dans un projet de modernisation de bibliothèque, tout le monde y gagne, la bibliothèque, la ville, les usagers, les élus et les bibliothécaires. Cet aspect des choses n'est probablement pas étranger à l'intérêt qui se manifeste aujourd'hui pour les bibliothèques. » ¹⁵⁴

Dans un autre ouvrage, Anne-Marie Bertrand notait aussi une relève générationnelle dans les équipes municipales :

« Les élus ont changé : le profil du notable, qui gérait en bon père de famille, a disparu derrière un nouveau profil, gestionnaire et entrepreneur. » ¹⁵⁵

C'est un fait connu et étudié que :

« La ville est un terrain d'action où des autorités ou des mécènes peuvent jouir de leur puissance par des réalisations largement visibles. Cette motivation anime de façon évidente de nombreux hommes politiques et aussi d'autres acteurs. Son incidence est renforcée par le prestige social qui résulte du succès. » ¹⁵⁶

On peut alors considérer que certains projets urbains, au-delà de stricts aspects fonctionnels, relèvent d'une stratégie d'image, où la mise en scène du pouvoir vient soutenir un plan de développement. L'architecture est un vecteur privilégié de ces stratégies, autant qu'un *medium* vis-à-vis de la population parce qu'elle permet de convoquer une symbolique efficiente y compris par le recours à la fiction, comme une mise en récit de la ville et de la geste de sa construction.

« Dans le domaine de l'architecture et des grandes compositions urbaines, modernes comme Euralille, ou néoclassiques comme le quartier Antigone à Montpellier, le maire se fait le porte-parole de l'ambition d'une population à laquelle il léguera un témoignage. Il est d'ailleurs étonnant de voir les habitants de ces villes, en dépit de certaines critiques, se sentir fiers de ces projets. L'homme-héros pour sa ville dans un premier temps, peut d'ailleurs se transformer en l'homme-héraut dont le talent communicateur devra faire partager son imagination au reste du pays à l'aide des différentes techniques de la représentation et du rêve. Mais là encore, la fiction peut devenir, dans certains

¹⁵³ Cité par BERTRAND, Anne-Marie, opus cité, 2002, p. 43-44.

¹⁵⁴ BERTRAND, Anne-Marie, opus cité, 2002, p. 43-44.

¹⁵⁵ BERTRAND, Anne-Marie, opus cité, in BERTRAND, Anne-Marie, KUPIEC, Anne, BELMONT, Joseph, MELOT, Michel, PAYOT, Daniel, opus cité, 1997, p. 129.

¹⁵⁶ GUERROUDJ, Tewfik, opus cité 2011, p. 42-43.

cas, réalité comme l'extension de la ville de Montpellier conçue par l'architecte R. Bofill à la demande de son maire. La composition de l'architecture fait nettement appel au mythe et au symbole, ne serait-ce que par le nom de l'héroïne grecque Antigone donné au quartier nouveau (qui s'oppose aussi au quartier commercial récent, dénommé Polygone, où a été installé l'hôtel de ville). »¹⁵⁷

Dès les années 1970, les géographes britanniques et américains observaient de profonds bouleversements dans la gouvernance urbaine. C'est ce que David Harvey résumait en parlant d'une évolution, pour l'action publique locale d'un fonctionnement managérial à un fonctionnement entrepreneurial.¹⁵⁸ Il qualifiait même cette évolution de :

« [...] symptomatic of a reorientation in attitudes to urban governance that has taken place these last two decades in the advanced capitalist countries »¹⁵⁹

Pour lui, les facteurs majeurs de cette évolution était bien un glissement progressif de l'action publique vers une échelle plus grande (les villes, les agglomérations), un désengagement, au moins opérationnel, des autorités centrales et un contexte général de métropolisation qui place les villes dans une situation concurrentielle.

« [...] I suspect it is feature of risk-absorption by the local (rather than the national or federal) public sector which distinguishes the present phase of urban entrepreneurialism [...]. »¹⁶⁰

La difficulté est que les leviers sur lesquels l'entrepreneuriat urbain peut s'appuyer pour définir une stratégie d'attraction, de développement et de métropolisation, ne sont pas extensifs à l'infini et que par ailleurs :

« Many of the innovations and investments designed to make particular cities more attractive as cultural and consumer centres have quickly been imitated elsewhere, thus rendering any competitive advantage within a system of cities ephemeral. How many successful convention centres, sports stadia, Disney-worlds, harbour places and spectacular shopping malls can there be? Success is often short-lived or rendered moot by parallel or alternative innovations arising elsewhere. »¹⁶¹

La nature et l'urgence des enjeux auxquels les villes sont confrontées n'en sont pas moins tout aussi prégnantes. Et pour créer ou maintenir un avantage comparatif, les villes peuvent chercher ce qui s'apparenterait à un développement urbain durable, dans la conception de projets dimensionnés mais multifonctionnels. Il s'agirait alors d'intensifier l'usage des espaces urbains, de produire des aménités qui ménageraient les possibilités d'innovation et de création.

« Jouant sur une approche globale de plans de modernisation régionaux qui allient l'économie et l'emploi, la diversité des services publics et la richesse de

¹⁵⁷ SALLEZ, Alain, *L'imaginaire des projets urbains*, in DERYCKE, Pierre-Henri, HURIOT, Jean-Marie, PUMAIN, Denise, *Penser la ville, théories et modèles*, Paris, Anthropos, 1996, p. 178.

¹⁵⁸ HARVEY, David, *From managerialism to entrepreneurialism: The transformation in urban governance in late capitalism*, *Geografiska Annaler, series B, Human Geography*, 71 (1), p. 3-17, 1989.

¹⁵⁹ « [...] symptomatic d'une réorientation des attitudes envers la gouvernance urbaine qui s'est déroulée, dans les pays capitalistes avancés, durant les deux dernières décennies ». Idem, p. 4.

¹⁶⁰ « Je suspecte ce trait de l'absorption du risque par le secteur public local (plutôt que national ou fédéral) de distinguer la phase présente de l'entrepreneuriat urbain [...]. » Idem, p. 7.

¹⁶¹ « Beaucoup des innovations et des investissements conçus pour que des villes particulières deviennent des centres de culture ou de consommation plus attractifs ont été promptement imités ailleurs, rendant ainsi l'avantage comparatif éphémère au sein d'un réseau de villes. Combien de centres de congrès, de stades, de Disney-worlds, de ports de plaisance ou de spectaculaires centres commerciaux pourront rencontrer le succès ? Le succès a souvent la vie courte ou est rendu caduc par des innovations parallèles ou successives qui se produisent ailleurs. » Idem, p. 12.

l'offre culturelle, ces élus ont besoin de s'appuyer sur des projets culturels ambitieux et fédérateurs. »¹⁶²

Nous allons donc désormais nous consacrer à rechercher dans quelle mesure la bibliothèque peut être l'un des outils de ces politiques urbaines, en contribuant à créer une centralité, une identité, en quoi elle contribue à l'urbanité, en quoi, une politique culturelle peut engager de profonds bouleversements urbains mais aussi socio-économiques et, enfin, pourquoi ces logiques devraient contribuer à former de véritables stratégies de localisation pour l'équipement bibliothèque.

¹⁶² ALLIGUIE, Arlette, BESSIERE, Jérôme, *Ligne d'horizon, Architecture : des bibliothèques en pointe*, Paris, *de ligne en ligne*, n°6, Bibliothèque Publique d'Information, Centre Georges Pompidou, octobre-décembre 2011, p. 9.

Quelle place et quel rôle pour la bibliothèque dans la cité ?

LA BIBLIOTHEQUE CREATRICE DE CENTRALITE

La centralité e(s)t la raison d'être de la ville

Le concept de centralité urbaine a pu être une notion évidente lorsque que les villes étaient ceintes. Il paraît évident que ce débat n'a plus vraiment lieu d'être¹⁶³ même si la distinction demeure franche entre centre et périphérie. Encore faudrait-il comprendre que ces concepts n'ont plus que peu à voir avec une géométrie du cercle mais bien davantage avec une composition fonctionnelle de lieux, d'échelles et de flux supportés par des axes.¹⁶⁴ La centralité est la raison d'être de la ville :

« La centralité [...] s'impose. Pas de réalité urbaine sans centre, qu'il s'agisse du centre commercial (qui rassemble des produits et des choses), du centre symbolique (qui rassemble et rend simultanées des significations), du centre d'information et de décision, etc. »¹⁶⁵

La centralité traditionnelle reposait sur la minimisation des distances et des déplacements, sur la recherche d'économies d'échelle, sur la concentration des activités afin de produire les innovations et de faciliter leur diffusion.

« C'est ainsi qu'apparaissent des économies d'échelle pour les bâtiments dans la formation, la recherche, les foires, les associations professionnelles et les organismes publics. [...] La proximité physique au sein d'une même ville peut également favoriser les effets de jonction et de complémentarité et devenir le support de la fonction de combinaison productive. »¹⁶⁶

Ce que l'étalement urbain a mis en péril, ce n'est pas seulement une *forma urbis* mais l'intérêt économique, social, écologique et culturel que représente la concentration.

« [...] la centralité est constitutive de la vie urbaine, [...] s'il n'y a pas centralité, il n'y a plus de vie urbaine, [...] la pratique urbaine est attaquée en son cœur par la dislocation de la centralité. La critique en ce sens doit montrer de plus en plus profondément la suprafonctionnalité des centres. D'ailleurs elle ne doit pas cacher les difficultés. S'il y a des contradictions de l'espace, elles apparaissent aussi à ce niveau, et la centralité ne peut se déclarer, s'affirmer, se poser sans problèmes. Il y a là des mouvements dialectiques, des déplacements de la centralité ; il y a la saturation, la destruction par elle-même de la centralité, d'où peut-être l'exigence d'une polycentralité, d'une conception polycentrique de l'espace urbain. »¹⁶⁷

Le fait de la polycentralité est aussi un caractère de la métropolisation. Désormais, ce fonctionnement polycentrique et en réseau est même recherché dans la mesure où il permet autant des économies qu'une création de richesse et constitue la clef de voûte

¹⁶³ Encore qu'un boulevard périphérique pourrait éventuellement remplir sur un mode différent le même rôle symbolique et que la persistance des expressions *intramuros* vs. *extramuros* pourraient démontrer une pérennité de représentations le plus souvent en décalage avec les usages et les mobilités effectives quotidiennes.

¹⁶⁴ « Les concepts de « centre » et de « périphérie » constituent un couple dialectique [...] », HESS (Remi), *Centre et Périphérie*, Paris, Anthropos, 2001, p. 93.

¹⁶⁵ LEFEBVRE (Henri), *Espace et politique*, Paris, Anthropos Economica, 2000, p. 78.

¹⁶⁶ MAILLAT (Denis), *Interactions entre système urbain et système de production localisé : une approche du développement régional endogène en termes de milieu innovateur*, in BAILLY, Antoine, HURIOT, Jean-Marie (sous la direction de), opus cité, 1999, p. 197-198.

¹⁶⁷ LEFEBVRE (Henri), opus cité, 2000, p. 61.

d'une stratégie urbaine permettant de réduire l'étalement tout en se préservant de la saturation.

« La constitution d'un réseau de centres, directement connectés sur les principales lignes de transport en commun et accessibles à pied depuis des zones à densité humaine forte ou relativement forte, est très avantageuse des points de vues de la structuration de la ville, de l'animation urbaine, de l'économie du fonctionnement urbain et du transport (qui recherchent des flux importants sur les lignes principales). »¹⁶⁸

C'est donc dans le contexte d'une centralité multiple dans ses formes et ses significations, centralité réticulaire, que l'implantation d'un équipement public prend place, quelles que puissent être, par ailleurs, les contraintes foncières.¹⁶⁹ C'est donc aussi dans le *rapport dialectique* centre-périphérie que s'inscrivent les réseaux publics et notamment les réseaux de lecture publique. Anne-Marie Bertrand parle même d'un rapport « *d'homologie* » entre la structure urbaine et la structure de la bibliothèque en réseau :

« Du point de vue du projet urbain, les bibliothèques bénéficient d'un avantage important, décisif : c'est l'homologie entre l'organisation de la ville et les possibilités d'organisation de la bibliothèque. A un centre-ville doté des attributs du pouvoir (l'hôtel de ville, la préfecture, le palais de justice...) et du prestige culturel (patrimonial ou non), répond une bibliothèque centrale riche de savoir et de mémoire. A des quartiers où vivent les populations, correspondent des équipements de proximité, familiers et faciles d'accès. Le même mouvement de centralité/périphérie est présent dans les deux organisations – de même qu'un souci identique d'encourager les déplacements, spatiaux et culturels, entre les quartiers périphériques et le centre, de lutte contre les relégations. »¹⁷⁰

Imagibilité, identité et impact symbolique

Toutefois, la centralité n'a pas qu'une dimension fonctionnelle. Elle définit, par le symbole et par l'image, l'identité même de la ville et ce qui fait qu'une ville est différente d'une autre. Le terme d'identité est d'ailleurs problématique car il ne rend pas compte de la dimension agissante par ailleurs du symbole et de ce que Kevin Lynch dénommait *l'imagibilité* d'une ville.

« [...] une image « aiguë », bien typée, joue aussi un rôle social. Il peut fournir aux communications de groupe, la matière première des symboles et des souvenirs collectifs ».¹⁷¹

Ce rôle social de l'image, Kevin Lynch, par un travail d'enquêtes et d'étude de cartes mentales parvenait à le définir ainsi :

« [...] pouvoir distinguer et lire l'environnement, non seulement procure la sécurité, mais augmente également la profondeur et l'intensité potentielles de l'expérience humaine. Bien que la vie soit loin d'être impossible dans le chaos visuel de la ville moderne, les mêmes gestes quotidiens prendraient un tout autre

¹⁶⁸ GUERROUDJ, Tewfik, opus cité, 2011, p. 45.

¹⁶⁹ Voir *Au bonheur des friches*.

¹⁷⁰ BERTRAND, Anne-Marie, opus cité, in BERTRAND, Anne-Marie, KUPIEC, Anne, BELMONT, Joseph, MELOT, Michel, PAYOT, Daniel, opus cité, 1997, p. 123-124.

¹⁷¹ LYNCH, Kevin, *The Image of the City*, Cambridge MA, MIT Press, 1960. Traduction, *L'image de la cité*, Paris, Dunod, 1999, p. 5.

sens dans un cadre plus frappant. Virtuellement, la ville est en soi le puissant symbole d'une société complexe. Bien exprimée visuellement, elle peut aussi avoir une forte signification. »¹⁷²

Il notait que, malgré le caractère parfaitement individuel, intime même, de chaque personne dans son rapport à son environnement urbain, des traits de concordance semblaient se distinguer fortement et il en déduisait les fondations possibles de l'action urbanistique. L'imagibilité d'un lieu était aussi fonction d'une sédimentation de l'histoire, des images sociales ou même de sa dénomination.

« Nous tiendrons pour acquis que, dans l'urbanisme actuel, il faudrait utiliser la forme pour renforcer la signification et non pour la nier. »¹⁷³

Par ailleurs, les traits communs des représentations individuelles se rapportaient tous à une grammaire formelle qu'il résumait en cinq catégories : les voies, les limites, les quartiers, les nœuds et les points de repère.¹⁷⁴ Ces derniers sont déjà des objets combinés car s'ils peuvent être constitués par des traits physiques particuliers, une architecture ou une fonction particulière, ils sont aussi définis par leur visibilité par rapport aux quatre autres catégories de sa classification. Au-delà de la dimension esthétique, Kevin Lynch considérait aussi qu'

« Une spécialisation absolue où tout finirait par être engrené, est improbable et indésirable. La forme doit rester quelque peu non engagée, malléable pour s'adapter aux objectifs et aux sensibilités des citoyens. Cependant, il existe certaines fonctions fondamentales que les formes de la ville peuvent exprimer : circulation, principales utilisations du sol, points focaux-clés. Les espérances, les joies, la solidarité de la communauté peuvent être matérialisées. Par-dessus tout, si l'environnement est organisé de manière visible et nettement identifié, alors le citoyen peut lui insuffler ses propres significations, ses propres connexions. Il deviendra alors un véritable lieu, remarquable et distinctif. »¹⁷⁵

L'enjeu de l'implantation d'un équipement public recoupe fortement cette typologie de l'imagibilité dans la mesure où les règles techniques qui définiraient l'implantation idéale¹⁷⁶ contribueraient à insérer l'équipement dans cette grille de lecture en portant l'ambition de contribuer à l'imagibilité de la ville. Au-delà donc des règles techniques, l'on pourrait admettre que l'équipement culturel n'aurait pas de nécessité absolue à s'inscrire dans un rapport à l'hypercentre dans la mesure où il pourrait contribuer lui-même à former une centralité par ses fonctions, son contenu symbolique et d'image, sa place dans les représentations urbaines endogènes et exogènes.

Construire, reconstruire, étendre la centralité

Le rapport de la bibliothèque à la ville et de la bibliothèque à la centralité est connu et étudié :

« La bibliothèque apparaît, principalement depuis la Renaissance, comme une institution urbaine. Aussi, son architecture est, de différentes façons, liée à l'organisation topographique et politique de la Cité et la proximité d'autres institutions publiques n'est pas sans effets sur la bibliothèque. Cette inscription –

¹⁷² Idem p. 6.

¹⁷³ Idem p. 54.

¹⁷⁴ Entendu qu'un même objet peut appartenir à plusieurs catégories. Une voie par exemple peut aussi être perçue comme une limite selon l'usage, le gabarit ou l'échelle.

¹⁷⁵ Ibidem p. 107.

¹⁷⁶ Cf. *Existe-t-il un schéma idéal ? La bibliothèque et l'hypercentre.*

ouverte ou refermée – de la bibliothèque dans la ville, la relie – à partir du XIX^e siècle en Europe – traditionnellement au musée. [...] De manière cette fois plus récente, la bibliothèque est également soumise aux interrogations, politiques, sociales et architecturales, relatives à la périphérie et à la centralité qui sont celles de bien des villes développées. »¹⁷⁷

Nous avons vu qu'une tendance existait à rechercher l'hypercentre pour la bibliothèque alors même que c'est dans l'hypercentre que les contraintes de toutes natures, liées au foncier,¹⁷⁸ sont les plus pesantes.¹⁷⁹ Cet apparent paradoxe tient certainement au rapport à la représentation de la bibliothèque, à la difficulté d'excentrer géométriquement un équipement perçu comme un marqueur essentiel de civilisation par le truchement du rapport symbolique ou emblématique au livre.¹⁸⁰

Consciemment ou non, cette difficulté à écarter la bibliothèque de l'hypercentre correspond aussi à la fonction urbaine « *d'objectivisation des institutions* ». ¹⁸¹ Réciproquement, l'équipement culturel en général, la bibliothèque en particulier¹⁸², au même titre que les lieux de pouvoir ou d'éducation contribue à la fonction symbolique de la ville.

« La ville est emplie de symboles, en particulier, mais pas seulement, par certains de ses bâtiments. Du château à l'opéra en passant par l'université, certains bâtiments évoquent le pouvoir, la culture ou la connaissance et les groupes sociaux qui y sont liés. Certains lieux relèvent donc simultanément de l'ordre du matériel, de l'ordre des significations ou des symboles. La dimension symbolique joue un rôle particulièrement important dans l'émergence de nouvelles professions et en particulier dans leur reconnaissance sociale et institutionnelle. Elle détermine une image et contribue à donner une réputation à la ville. La fonction de symbolisation joue au niveau des représentations tout en s'appuyant sur des éléments matériels (bâtiments par exemple) ou institutionnels (organismes délivrant des titres reconnus). »¹⁸³

C'est aussi ce qu'explique Anne Kupiec :

« La fonction symbolique de la bibliothèque en tant que lieu de la cité est affirmée comme peuvent l'être d'autres édifices tels que le palais de justice, la mairie ou l'école qui représentent la République. La bibliothèque n'a pourtant pas une fonction incontournable comme les autres édifices cités. »¹⁸⁴

L'architecture pourrait alors se définir comme le vecteur d'une homothétie.

« L'architecture, qui se différencie de la construction en ce qu'elle considère l'acte de construire comme l'opportunité d'exprimer une dimension culturelle, a produit des monuments, repères spatiaux et symboliques dans la trame urbaine. »¹⁸⁵

Alors ne pourrions-nous pas avancer l'hypothèse que la bibliothèque puisse véritablement jouer un rôle urbain et donc être considérée, dans le cadre d'une démarche

¹⁷⁷ KUPIEC, Anne, *Introduction*, in BERTRAND, Anne-Marie, KUPIEC, Anne, BELMONT, Joseph, MELOT, Michel, PAYOT, Daniel, opus cité, 1997, p. 9.

¹⁷⁸ La contrainte du coût n'est pas la seule. Pensons notamment au cas de la bibliothèque d'Evreux ou la découverte de fragments de l'enceinte romaine de la ville a conduit l'architecte à modifier – heureusement – ses plans initiaux.

¹⁷⁹ Cf. *Existe-t-il un schéma idéal ? La bibliothèque et l'hypercentre*.

¹⁸⁰ Ou au *Livre* ? On mentionnera à nouveau à ce stade les exemples des bibliothèques de Poitiers et de Reims, par exemple, qui évitent la confrontation architecturale avec les églises cathédrales.

¹⁸¹ MAILLAT (Denis), opus cité, in BAILLY, Antoine, HURIOT, Jean-Marie (sous la direction de), opus cité, 1999, p. 196.

¹⁸² Grâce ou à cause du rapport au livre.

¹⁸³ MAILLAT (Denis), opus cité, in BAILLY, Antoine, HURIOT, Jean-Marie (sous la direction de), opus cité, 1999, p. 198.

¹⁸⁴ KUPIEC, Anne, *Culture et bibliothèque*, in BERTRAND, Anne-Marie, KUPIEC, Anne, BELMONT, Joseph, MELOT, Michel, PAYOT, Daniel, opus cité, 1997, p. 89-90.

¹⁸⁵ GUERROUDJ, Tewfik, opus cité, 2011, p. 41.

de projet, comme un outil de définition de centralité, centralité dans toute la plénitude de l'acception du terme c'est-à-dire, en reconnaissant à celle-ci sa dimension socio-culturelle ?

Cette dimension est en fait très présente dans la question des bibliothèques *de quartier*,

« Construire des bibliothèques dans les quartiers éloignés du centre est ainsi un moyen de « requalifier » les espaces urbains, de donner ou de redonner à leurs habitants « dignité, reconnaissance et normalité », pour reprendre l'expression employée par Catherine Pouyet, directeur de la bibliothèque municipale de Grenoble. »¹⁸⁶

Nous avons aussi déjà mentionné la bibliothèque du Grand Parc à Bordeaux.

La localisation d'une bibliothèque, d'une médiathèque, d'un équipement culturel mutualisé mais incluant une médiathèque peut consister en une forme de recomposition réparatrice de centralité qui vise à reformer une zone d'aménités et d'activités, de reformer le profil fonctionnel comme l'image d'un quartier ou d'une ville. À Vénissieux, Dominique Perrault par exemple déclarait l'ambition de faire « *la médiathèque au coin de la rue* »¹⁸⁷ comme « *le bistrot du coin de la rue* »¹⁸⁸ et précisait que « [...] la situation « stratégique » du bâtiment en centre-ville fait de la médiathèque un élément pivot dans une ambitieuse restructuration urbaine. »¹⁸⁹

L'exemple de la médiathèque l'Albatros à Armentières est particulièrement intéressant du point de vue de la recomposition progressive d'une centralité :

« Lieu institutionnel fort dans un quartier en complète restructuration »¹⁹⁰

La politique culturelle se déploie en concomitance avec des politiques municipales de requalification des transports et des circulations, avec un programme de logement (qui permet aussi d'amoindrir le coût du foncier et de s'inscrire dans une logique de développement démographique de l'agglomération lilloise). À l'origine le programme de la médiathèque a pris place dans un quartier dégradé.

« A côté de la gare vous aviez des hôtels pour les voyageurs, à deux pas de la gare, la maison Mahieu, vitrine du savoir-faire de l'entreprise textile, [...]. Mais au fur et à mesure, les hôtels ont fermé, les entreprises ont fermé, le quartier s'est donc dégradé. La volonté municipale a été de le renouveler complètement, de refaire de la gare un pôle d'échange avec une grande fréquence de trains. [...] Nous avons une volonté culturelle très forte qui n'est pas d'abord placée sur l'urbain [...]. D'où la volonté de faire cette médiathèque en cœur de ville mais surtout de la faire gratuite. C'est devenu un enjeu primordial pour notre ville puisque c'est devenu l'équipement le plus fréquenté avec plus de 10000 abonnés déjà inscrits pour une ville qui en compte un peu plus de 25000. [...] L'ensemble de la friche était trop grand pour un seul équipement public, nous avons pu rentabiliser un peu l'achat du terrain avec la production de logement sur Armentières. »¹⁹¹

La médiathèque n'est pas le seul projet de création d'équipement culturel de la municipalité puisque l'ancienne maison de commerce Mahieu, due à l'architecte Émile Vandenberg, classée depuis 2000, deviendra un cinéma.

¹⁸⁶ BERTRAND, Anne-Marie, opus cité, in BERTRAND, Anne-Marie, KUPIEC, Anne, BELMONT, Joseph, MELOT, Michel, PAYOT, Daniel, opus cité, 1997, p. 123-124.

¹⁸⁷ Dominique Perrault, *médiathèque Vénissieux*, in AMC n°118, septembre 2001, p. 73-77.

¹⁸⁸ Idem.

¹⁸⁹ Idem.

¹⁹⁰ VIAENE, Mélanie, *Antoine Beal et Ludovic Blanckaert, médiathèque, Armentières*, in AMC n°182, octobre 2008, p. 92-97.

¹⁹¹ MONPAYS, Jean-Michel. Entretien du 23 novembre 2011. Cf. Annexes.

Dans le cas de ces deux équipements, l'un neuf, l'autre réhabilité, la volonté municipale a aussi été de conserver le caractère du quartier en préservant les architectures remarquables et la structure particulière des toits :

« Nous avons aussi voulu préserver le patrimoine puisque sur cette friche industrielle, reste encore les sheds, la médiathèque a été intégrée dans ce cadre et les bâtiments rénovés. [...] Nous sommes en cœur de ville, nous ne voulions pas d'un cinéma « boîte à savon » comme on trouve trop souvent dans les banlieues. Mais les contraintes budgétaires sont évidemment bien plus importantes que si nous avions construit une « boîte à savon » en bord d'autoroute. [...] Et puis il faut mettre de l'animation, de la vie et donc du travail dans la ville. Les cinémas à l'extérieur apportent certes des emplois directs mais pas d'animation particulière qui bénéficierait aux commerces locaux. »¹⁹²

Outre la restructuration de la gare, la piétonisation de certains accès est en cours et la mairie a obtenu, en plus des axes définis à l'échelle de l'agglomération lilloise, qu'une navette desserve les quartiers de la ville et le centre afin de disposer d'une structure de transport collectif à l'échelle de la commune.¹⁹³

Citons aussi la médiathèque du Port,¹⁹⁴

« pensée comme un équipement de centralité, la clé de voûte d'une recomposition urbaine. Elle vient bloquer le fond d'une grande place de centre-ville en devenir. »¹⁹⁵

L'université peut aussi participer de ce mouvement, comme à Amiens où la nouvelle faculté des sciences d'Henri Gaudin, voulue en centre-ville, vient reformer le quartier Saint Leu, là aussi auparavant marqué par la déprise mais en respectant, par l'utilisation de la brique et la préservation des voies d'eau, le caractère précédemment industriel.¹⁹⁶

L'architecte exprimait d'ailleurs cette volonté de réinvestir l'espace central :

« Alors qu'en ces temps d'exclusion – dont l'architecture est simultanément le moteur et l'expression – il faut toujours que tout soit loin de tout, j'ai eu ce bonheur de construire dans l'intimité des choses d'une ville. »¹⁹⁷

Et dans le cadre universitaire, la bibliothèque peut aussi être pensée comme l'élément fédérateur de la communauté universitaire, ou, à défaut, le pivot spatial du *campus*. Elle peut aussi prendre part au système urbain si le *campus* a été lui-même intégré.

« Speso, nei casi migliori, la biblioteca è l'epicentro dell'insediamento universitario, ne è l'emblema. [...] Ma la biblioteca puo svolgere un importante ruolo urbano anche se l'università non è un campus isolato, ma un quartiere integrato con la città. »¹⁹⁸

La bibliothèque de l'Université de Cergy-Pontoise par exemple est insérée dans un cylindre transparent situé entre les autres bâtiments, le rez-de-chaussée, conçu comme

¹⁹² Idem.

¹⁹³ « Cela contribue à la métamorphose de ce quartier, avec de nouvelles places, un sens de circulation totalement revu, une priorité donnée aux piétons et aux transports en commun. La rue de la médiathèque sera totalement piétonne et les deux rues adjacentes seront presque entièrement réservées aux transports en commun, vers la gare pôle d'échange. » MONPAYS, Jean-Michel, entretien du 23 novembre 2011.

¹⁹⁴ À la Réunion.

¹⁹⁵ LAMARRE, François, *Médiathèque portuaire*, in *D'A*, N°24, avril 1992, p. 20-21.

p20-21.

¹⁹⁶ ALLAIN-DUPRE, Elisabeth, opus cité, 1993, p. 36-39.

¹⁹⁷ Idem.

¹⁹⁸ « Souvent, dans le meilleur des cas, la bibliothèque est l'épicentre des installations universitaires si elle n'en est pas l'emblème. [...] mais, la bibliothèque peut jouer un important rôle urbain surtout si l'université n'est pas un campus isolé mais un quartier intégré à la ville. » CASARTELLI, Giuliana, MUSCOGIURI, Marco, *La biblioteca nelle città. Architettura del servizio. Architettura dell'edificio*. Roma, Associazione italiana biblioteche, 2008, p. 62.

un espace de détente, apporte la pierre communautaire.¹⁹⁹ Mais le cas le plus parlant de ce rapport entre urbanisme universitaire et ville elle-même est certainement la bibliothèque de l'Université Paris VIII à Saint-Denis, construite par Pierre Riboulet.

« [Il] a conçu un bâtiment-pont de 15000 mètres carrés qui doit constituer le cœur géographique de l'université et assurer la continuité entre les terrains situés de part et d'autre de l'avenue [de Stalingrad]. Ce bâtiment devait initialement être construit au-dessus de l'avenue [...], mais la municipalité a refusé cette solution. Elle comporte cependant toujours une aile en pont au-dessus de l'avenue. Elle doit être le cœur fonctionnel de l'université, tout en accueillant des publics extérieurs. Le rez-de-chaussée est laissé libre pour le nouveau hall d'accueil de l'université, celui de la bibliothèque se déployant au niveau 1. L'architecture intérieure repose sur des plateaux se déployant, sur des niveaux décalés, à partir de ce hall, reliés par des rampes et entrecoupés de patios distribuant la lumière naturelle. Les façades seront recouvertes de panneaux d'aluminium, les revêtements intérieurs seront en bois naturel. [...]. Ainsi, avec une bibliothèque enfin digne de ce nom [...] recréant une vie interne, une desserte de qualité et un environnement urbain amélioré, l'université de Paris VIII pourra entrer dans la troisième phase de son histoire. »²⁰⁰

Le cas de certaines communes de la petite couronne parisienne est aussi emblématique parce qu'il démontre que dans une logique de centralité métropolitaine, former des réseaux de centralité hiérarchisés est une nécessité qui permet de construire aussi une visibilité de l'action communale ou intercommunale.

« La médiathèque de Bagnolest est née de la volonté de la municipalité de réinstaurer un certain « esprit de village » dans une ville marquée par les années béton. Avec cet objectif, le projet est un acte symbolique s'appuyant sur un programme caractérisé par la ludicité, la multiplication de petits espaces et la mise en réseau avec d'autres équipements similaires. »²⁰¹

À Arcueil, la médiathèque a été installée dans une parcelle très contrainte mais sur un axe piétonnier qui rejoint l'hôtel de ville.²⁰² À Alfortville, c'est un équipement mutualisé (médiathèque, salle de spectacle, salle polyvalente) qui se dégage du tissu urbain par une série d'embranchements.²⁰³

Cette question de la centralité induite par la bibliothèque est soulignée aussi par les choix de localisation opérés lors de la création des villes nouvelles. Le théâtre et la médiathèque de Saint-Quentin-en-Yvelines sont :

« ouverts sur l'espace public majeur de Montigny-le-Bretonneux, au cœur de la ville nouvelle, [...] »²⁰⁴

De même à Évry, la médiathèque de l'Agora s'insère à proximité du centre commercial et du théâtre. À Val-de-Reuil, la médiathèque Le Corbusier vient créer une centralité sur une dalle dont la structure avait été originellement pensée en fonction du seul stationnement automobile.²⁰⁵ À Hérouville-Saint-Clair, la médiathèque a été

¹⁹⁹ SERON-PIERRE, Catherine, *Les salles de lecture*, in AMC n°55, octobre 1994, p. 54-61.

²⁰⁰ MERLIN, Pierre, *L'urbanisme universitaire à l'étranger et en France*, Paris, Dunod, Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 1995, p. 295-297.

²⁰¹ TRELCA, Sophie, *Il neige dans la médiathèque : médiathèque à Bagnolest*, Olivier Brénac et Xavier Gonzalez, in 'A'A' n°346, mai-juin 2003, p. 36-38.

²⁰² *Culture*, in AMC n°57, décembre 1994, pp116-127,

²⁰³ *AMC Spécial intérieur*, décembre 2007, p82.

²⁰⁴ *Culture*, in AMC n°57, décembre 1994, p. 127.

²⁰⁵ *Médiathèque Le Corbusier, Val-de-Reuil : façade translucide, ambiances colorées*, in 'A'A' n°366, septembre-octobre 2006, p. 124-125.

construite dans le quartier central et administratif de la Citadelle Douce, en face du cinéma, à deux pas du théâtre et de l'hôtel de ville.

Dans le cas de villes dont la centralité serait peu marquée, ou de communes qui connaîtraient une densification notable du fait de la proximité d'une métropole plus importante notamment, l'équipement culturel vient aussi marquer le centre. C'est le cas de l'Espace Luxembourg de Meaux, d'Equinoxe à Châteauroux qui

« [...] [signale] un lieu de ralliement dans une ville dépourvue de centre. »²⁰⁶

À Mouans-Sartoux, La Strada regroupe une médiathèque et trois salles de cinéma à cent mètres de la mairie et du château.²⁰⁷ L'Espace Apollo à Mazamet regroupe aussi une médiathèque, des salles de spectacle et de cinéma, l'ensemble ouvert sur un jardin et la ville.²⁰⁸ Dans le cas de Genas, confrontée à une densification inéluctable du fait de sa proximité avec Satolas et l'aéroport Saint-Exupéry,

« Avec trois villages et deux églises, Genas est une commune tirillée. Située à mi-chemin, [le centre administratif] campe en terrain neutre, au point d'équilibre des susceptibilités villageoises. [...] [Ce] centre administratif créé ex nihilo [rassemble] une médiathèque, [l']hôtel de ville, [l']école de musique. »²⁰⁹

Et, pour citer un dernier exemple, à Saint-Pierre-des-Corps, dans le cadre d'un concours d'architecture qui portait sur la totalité de l'îlot mairie,

« La bibliothèque participe de l'aménagement du centre-ville et de la restructuration de l'îlot [...]. »²¹⁰

Elle a notamment recours à des marqueurs architecturaux traditionnels de centralité tel que le beffroi.

Même dans le cas d'une ville ancienne telle que Nîmes, l'investissement culturel – la construction de Carré d'Art – est l'opportunité de repenser l'attractivité du centre.

« Pour changer la ville, j'ai engagé un ensemble de grands chantiers. Quand on veut marquer une époque, il faut construire des monuments forts et faire appel à des maîtres. [...] Pour assurer la cohérence, le remodelage de l'espace urbain entre la médiathèque et la Maison carrée s'impose. »²¹¹

L'investissement culturel permet aussi dans certains cas d'étendre spatialement le territoire central. C'est notamment le cas à Blois avec la construction de la bibliothèque Abbé-Grégoire.

« Situé sur la place Jean Jaurès qui commande plusieurs édifices publics importants, cette réalisation d'échelle monumentale parachève le forum composé par l'antenne universitaire, le bâtiment de la halle aux grains réhabilité [...] et un bâtiment de bureaux et commerces. L'antenne universitaire et la bibliothèque regroupées autour de la place constituent un ensemble cohérent et, avec l'immeuble transversal refermant la place non accessible aux voitures, forment un mini campus urbain. Les accès aux bâtiments universitaires s'effectuent par le pignon et non en façade intérieure, ceci afin de créer des mouvements diagonaux dans l'espace public. »²¹²

²⁰⁶ LAMARRE, François, *Equinoxe à Châteauroux gonflé à bloc, Espace Luxembourg à Meaux* in D'A n°56, juin 1995, p. 18-22.

²⁰⁷ Philippe Gazeau, *bibliothèque et cinémas, Mouans-Sartoux*, in AMC n°119, octobre 2001, p. 92-97.

²⁰⁸ Culture in AMC n°57, décembre 1994, p. 125.

²⁰⁹ LAMARRE, François, *Deux médiathèques cœur de ville*, in D'A, n°39, octobre 1993, p. 19.

²¹⁰ Idem, p. 16.

²¹¹ BOUSQUET, Jean, Maire de Nîmes, cité dans *Le printemps des médiathèques*, in *Urbanisme*, n°262 Avril 1993, p. 53-57.

²¹² SERON-PIERRE, Catherine, *Centre de la langue française à Blois*, in AMC n°74, octobre 1996, p. 30.

C'est aussi le cas à Rennes où la construction des Champs Libres, en lieu et place de l'ancienne gare routière, à proximité de la gare, en retrait du boulevard Jean Janvier,²¹³ permet de repenser le quartier du Colombier et de requalifier l'espace Charles de Gaulle.

À Oloron-Sainte-Marie, la construction de la Médiathèque Intercommunale du Piémont Oloronais, située sur une friche industrielle, sur les gaves, a permis de construire de nouveaux franchissements, des passerelles piétonnes qui permettent de connecter sur un mode doux les trois territoires délimités par les cours d'eau et la confluence.²¹⁴

Dans le contexte de métropolisation, les villes françaises ont aussi la nécessité de développer de nouveaux espaces centraux, à la marge des espaces de l'hypercentre historiques, afin de fournir un support aux programmes de requalification urbaine et de densification.

L'exemple d'Orléans fournit certainement la première occurrence de cette stratégie assumée. L'architecture affiche une ambition *a priori* peu mobilisatrice :

« [...] mettre en scène un programme banal dans un site banal, avec pour toute conviction que seule l'exploration méthodique de cette banalité permettra à l'architecture de retrouver sa vocation à représenter le monde. De ce point de vue, l'objet est assurément réussi. Ni vraiment beau, pas vraiment laid non plus, il s'insère à la fois précisément et mollement dans un contexte tout ce qu'il y a de plus courant aujourd'hui. Contexte dans lequel on trouve pêle-mêle une tour, une église, une nationale avec rond-point, un abominable centre commercial qui a tout bouché, etc. »²¹⁵

Et Pour Pierre du Besset, l'un des deux architectes :

« La Ville d'Orléans a choisi ce site « hors les murs » parce qu'elle a aujourd'hui beaucoup grandi et qu'il est à peu près son centre géographique. Lieu de passage très dynamique, qui rapproche la périphérie du centre, c'était aussi un carrefour très incertain qu'il fallait restructurer. [...] Le programme encourageait aussi à une certaine décontraction dans la manière de mettre en scène la culture. Il est assez frappant de voir comment les gens rentrent dans le bâtiment : sans aucune gêne car ils ne se sentent pas écrasés par une institution »²¹⁶

C'est aussi le cas de Chambéry avec toute l'opération du Carré Curial qui associe à la construction d'un centre administratif et commercial un ensemble culturel conçu par Mario Botta puis Aurelio Galfetti.²¹⁷

Le fait d'associer une politique culturelle dans le cadre d'une politique urbanistique à la fois fonctionnelle et identitaire présente à Villeurbanne une remarquable continuité depuis les années 1930 et le premier mandat de Lazare Goujon. Le projet Gratte-Ciel associait dès l'origine, dans le cadre d'une architecture monumentale et résolument moderne, un plan de logement et notamment de logement social, un plan de développement commercial, et un volet culturel et sportif, symbolisé par le Palais du Travail²¹⁸ et la présence dès l'origine d'une bibliothèque sur l'actuelle avenue Henri Barbusse.

« La culture a été dès le départ une marque de centralité et d'identité. La culture est liée d'ailleurs au projet urbanistique puisque le projet des Gratte-ciel tel qu'il

²¹³ Qui relie la gare ferroviaire au centre historique sur l'autre rive de la Vilaine.

²¹⁴ QUINTON, Maryse, *Pascale Guédot, Médiathèque, Oloron-Sainte-Marie*, in *AMC*, n°202, Décembre-Janvier, 2010-2011, p. 78-83 et MARMANDE, Francis, *La médiathèque et le bérêt*, in 'A'A', n°383, mai-juin 2011, p. 116-117.

²¹⁵ DELLUC, Manuel, *Du-Besset et Lyon. Médiathèque à Orléans. Entretien avec les architectes*, in 'A'A' n°294, septembre 1994, p. 28-35.

²¹⁶ Idem.

²¹⁷ *Le printemps des médiathèques*, in *Urbanisme*, n°262 Avril 1993, p. 53-57.

²¹⁸ Aujourd'hui Théâtre National Populaire.

a été conçu et imaginé par Lazare Goujon, le maire socialiste, humaniste de l'entre-deux guerres, qui avait des préoccupations très sociales, le projet d'un centre-ville, révolutionnaire à l'époque, devait marquer l'existence de Villeurbanne à proximité de Lyon et une existence municipale à part entière puisque les tentatives d'annexion par Lyon avaient été nombreuses dans les décennies précédentes. Lyon d'ailleurs avait annexé d'autres communes comme Vaise par exemple. Il y avait donc une stratégie lyonnaise d'annexion des communes périphériques et Villeurbanne en faisait partie. Ça prolongeait en plus la rive gauche qui était un secteur assez vaste de possibilités d'aménagement. Le quartier des Gratte-ciel a symbolisé cette existence politique de Villeurbanne et a incontestablement été un marqueur de centralité très fort. D'ailleurs, en 1934, après 7 ans de travaux, à l'inauguration du quartier, Edouard Herriot, maire de Lyon a compris définitivement que toute tentative d'annexion de Villeurbanne par Lyon était vaine. Il est clair que le projet urbanistique a marqué l'existence de Villeurbanne dans le paysage rhodanien comme ville attenante à Lyon. »²¹⁹

Depuis,

« [...] la culture est devenue un vecteur de l'identité villeurbannaise. Les choix culturels qui ont été fait ont toujours eu ce souci. Le message culturel a été diffusé par les différents maires et en particulier à partir de 1977 et l'arrivée de Charles Hernu. [...] Pour la MLIS, nous étions dans une période de grands travaux et d'investissements culturels majeurs. Il y a eu une synergie entre les initiatives locales et la volonté politique nationale facilitée par le rôle de Charles Hernu. A partir de 1981 il y a bien sûr eu un effet d'entraînement et la ville a en profité en toute logique. La MLIS était un choix pertinent. C'est dès le départ l'un des premiers équipements de ce type qui associe le livre, le disque, la vidéo. Après les choses évoluent et la MLIS est et demeure l'élément structurant du réseau de lecture publique. A l'occasion d'autres investissements, les médiathèques ont pu se greffer sur des projets nouveaux. L'exemple le plus parlant est certainement le Rize qui est un élément de réflexion autour de la mémoire urbaine et l'histoire de la ville. C'est un lieu d'exposition, de conférence, lieu de recherche également. La présence d'une médiathèque allait de soi puisque dans ce quartier éloigné du centre comme de la MLIS il y avait une nécessité de médiathèque. C'est un choix de développer les médiathèques au-delà de la structure principale. »²²⁰

Au-delà, le Rize comme la réhabilitation du Palais du Travail²²¹ démontrent une volonté constante de maintenir une identité spécifique de Villeurbanne, ville industrielle et cosmopolite, même dans le cadre d'une tertiarisation et d'une densification intenses liées à la dynamique de l'agglomération lyonnaise.

« Villeurbanne est au sein d'une agglomération qui a des ambitions européennes. La question de la singularité de Villeurbanne se pose dans des termes différents de ceux des années 30 mais elle se pose malgré tout. Donc avoir un regard sur son passé, qui est un passé récent, n'est pas non plus antinomique avec l'avenir. Nous voulons avoir un regard prospectif notamment sur la population même de Villeurbanne. »²²²

Mais les exemples les plus parlants et les plus récents d'une volonté d'extension de la centralité nous semblent être ceux de Strasbourg et de Caen.

²¹⁹ CHABRIER, Loïc, entretien du 17 novembre 2011.

²²⁰ Idem.

²²¹ LE RIZE, ZANCARINI-FOURNEL, Michelle, *Le Palais du Travail*, Villeurbanne, Ville de Villeurbanne, 2011.

²²² CHABRIER, Loïc, entretien du 17 novembre 2011.

Le projet des bibliothèques communautaires de Strasbourg est parti du constat du mauvais classement de Strasbourg en matière de lecture publique.²²³

Entre le centre historique et la frontière avec l'Allemagne, ce nouveau quartier associait logements, équipements commerciaux (Rivétoile), mais aussi des équipements culturels (multiplexe UGC, Cité de la Musique, archives municipales et communautaires et Médiathèque André Malraux) à deux pas aussi de la cité administrative.

« [Le môle Seegmuller] était un lieu en friche, en déshérence, abandonné depuis une dizaine d'années. Les bâtiments étaient d'une architecture industrielle remarquable. Ce lieu était aussi dans la mémoire strasbourgeoise depuis très longtemps. Beaucoup de gens, de familles, ont travaillé chez Seegmuller. C'est pour cela que la décision d'installer ici la médiathèque a été prise. [...] Robert Grossmann avait compris qu'il y avait une forme de glissement de la géographie culturelle du Strasbourg historique en train de se réaliser vers le front Neudorf. Cela permettait aussi d'élargir le centre. Quand on a ouvert et que j'ai vu tout ce monde se presser sur les passerelles, j'ai compris que Strasbourg avait acquis une nouvelle dimension culturelle. »²²⁴

En 2008, Roland Ries, élu Maire de Strasbourg, déclarait à Libération que la reconfiguration totale du quartier du port fluvial correspondait à :

"L'idée, [...] de créer ici un nouveau cœur d'agglomération, le cœur de l'Eurodistrict".²²⁵

La politique de la ville et de la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) est donc à la fois inscrite dans la continuité républicaine (le projet avait été initié par la municipalité précédente) et dans la concertation entre les services et les institutions :

« La construction de la Malraux sur le môle Seegmuller paraissait une évidence pour tout le monde pour la simple et bonne raison qu'autant du côté de l'opposition de l'époque que de l'équipe Grossmann-Keller, il y avait tout un travail de réflexion autour de la restructuration de cet espace urbain. C'était un choix judicieux et adapté aux demandes des citoyens. Et il continue d'ailleurs puisque nous sommes dans la même logique d'essayer de développer ce territoire.

[...] Nous avons des réunions spécifiques autour de certains espaces entre différents élus en charge des projets urbains, de l'écologie, de l'habitat, de la culture, de l'éducation. Entre les services et les élus, nous essayons de repenser le quartier en prenant en compte toutes les différentes phases pour s'assurer d'un développement cohérent et équilibré. Malraux fait partie d'un ensemble et d'un tout. Cela paraît juste une évidence. On ne peut pas mener de politiques aujourd'hui sur un territoire sans prendre en compte toutes ces dimensions. »²²⁶

Et d'autres projets sont en cours :

« Nous sommes sur la construction de 2000m² d'espace culturel dédié aux arts numériques, juste à proximité de Malraux. »²²⁷

Le cas caennais s'inscrit lui aussi dans le cadre d'une alternance politique – la première – et le projet *Presqu'île* constitue certainement un changement radical d'orientation dans la politique urbanistique de la ville ; ville relativement morcelée de

²²³ EL MAYSOUR, Souad, entretien du lundi 14 novembre 2011. Et HINCKER, André, entretien du mardi 13 décembre 2011. Cf. Annexes.

²²⁴ HINCKER, André, entretien du mardi 13 décembre 2011.

²²⁵ <http://libstrasbourg.blogs.liberation.fr/actu/2008/09/strasbourg-la-m.html>

²²⁶ EL MAYSOUR, Souad, entretien du lundi 14 novembre 2011. Cf. Annexes.

²²⁷ Idem.

par son histoire urbaine très particulière au regard de l'armature générale du pays,²²⁸ ville reconstruite dans les années 1950 sur une conception à la fois traditionnelle (préservation de la structure en îlots, des matériaux, pierre de Caen, ardoise) mais qui a favorisé le déplacement automobile ; ville qui a absorbé une croissance démographique notable par la constitution de quartiers nouveaux sans solution de continuité et par le report de l'essentiel des gains démographiques sur un étalement considérable de l'agglomération, très en dehors des limites communales. La volonté durable de ne pas densifier l'habitat et de ne pas accroître la population de la ville a fortement inhibé toute possibilité de densification du bâti mais aussi d'amélioration de la qualité des espaces publics.

La création d'une SPLA associant les communes de Caen, Mondeville et Hérouville-Saint-Clair permet de saisir l'opportunité des friches industrielles et portuaires de la Presqu'île²²⁹ pour valoriser une ville plus compacte, éviter la dévitalisation du centre-ville et promouvoir :

« des formes de vie et de sociabilité qui soient plus intenses qu'à l'extérieur. »²³⁰

Cet objectif poursuivi s'appuie sur une stratégie de développement des

« [...] fonctions supérieures : recherche, enseignement, culture. »²³¹

C'est déjà dans cet espace qu'ont été construites l'École Supérieure d'Arts & Médias (ESAM) et les salles de concert du Cargö. Des projets existent aussi de nouveau Palais des Congrès, d'un parc (notamment pour favoriser la dépollution du site), d'habitat, éventuellement d'école. Le travail de projet a été confié, dans le cadre d'une procédure multi-attributaire à trois cabinets d'urbanisme.²³² La future BMVR prendra place sur l'île et le choix d'un architecte – Rem Koolhaas – de notoriété internationale et d'une forme architecturale innovante correspond bien à une volonté de signifier une modernité. Le projet voisin, Rives de l'Orne associe aussi logements, centre commercial et multiplexe cinématographique. Le projet Presqu'île est aussi intéressant dans la mesure où, à l'échelle de l'agglomération, c'est une large partie de cet axe Nord de la ville qui est appelé à se recomposer, la fonction hospitalière laissant une vaste friche boulevard Clémenceau et le plateau hospitalier Nord devant être progressivement restructurés.²³³

À Caen, le site de la pointe de la Presqu'île pour la BMVR fut d'abord une hypothèse parmi d'autres. La ville disposait de six possibilités foncières à proposer à la communauté d'agglomération et à la région.

« La ville a fait des propositions : Presqu'île, place de la République, donjon du château, place de la Mare, derrière la bibliothèque actuelle (presque sur site) et puis une proposition sur le triangle entre le boulevard Guillou et le stade nautique. [...] D'ailleurs il faudra parler de la proximité immédiate du lycée comme de l'université qui pose problème, la bibliothèque est un équipement destiné à tous les citoyens et ne doit pas être monopolisé par une catégorie en particulier. Ça a été une des raisons pour récuser le site devant Malherbe.

²²⁸ Voir notamment PERROT, Jean-Claude, *Genèse d'une ville moderne : Caen au XVIII^e siècle* in PAQUOT, Thierry, RONCAYOLO, Marcel (sous la direction de), *Villes & civilisation urbaine, XVIII^e – XX^e siècle*, Paris, Larousse, 1992, p. 34-46 et JEAN-MARIE, Laurence, *Caen aux XI^e et XII^e siècles, Espace urbain, pouvoirs et société*, Caen, Éditions La Mandragore, 2000.

²²⁹ Espace entre l'Orne et le canal de Caen à la mer.

²³⁰ DURON, Philippe, Député, Maire de Caen, Président de la communauté d'agglomération Caen la Mer, propos tenus lors de *Caen Les Rencontres, deuxième édition, soirée Presqu'île, Presque ville*, le 21 octobre 2011.

²³¹ Idem.

²³² Dont les premières réflexions ont été présentées lors de *Caen Les Rencontres, deuxième édition, soirée Presqu'île, Presque ville*, le 21 octobre 2011.

²³³ Cf. Entretien avec Xavier LE COUTOUR, le 28 octobre 2011. L'un des premiers projets à voir le jour dans ce cadre sera la nouvelle faculté de médecine qui comprendra la nouvelle bibliothèque universitaire du pôle santé.

Certains sites ont été récusés parce que trop risqués : le donjon du château – refus du DRAC – [...], la place de la Mare, trop restreint, trop petit. Restait la place de la République à la place de l'ancienne mairie²³⁴ et la Presqu'île. Ça a longtemps basculé, mais le site République a été abandonné à cause d'un risque archéologique, et donc le risque de dépasser le calendrier du contrat de plan État-Région qui nous accordait les fonds nécessaires à la construction. L'impossibilité de le faire ailleurs a commandé au choix de la Presqu'île. Les deux étaient faisables. Le seul qui restait, était à mon avis le meilleur. »²³⁵

Parmi toutes ces propositions, notons que si certains critères de récusation tiennent à des conditions techniques (l'exiguïté de la place de la Mare ou la difficulté de construire à proximité immédiate du site actuel), patrimoniales (le site du donjon du château dont il ne reste plus que les fondations depuis la destruction ordonnée par les autorités révolutionnaires), de risque archéologique (place de la République), ce sont des critères de rapport aux publics (le boulevard Guillou à proximité immédiate du Lycée Malherbe, la place de la Mare et le château à proximité immédiate de l'université), des critères d'accessibilité mais aussi des critères institutionnels qui ont primé. Le choix d'une implantation place de la République, en cœur de ville certes mais au cœur aussi de la ville administrative et judiciaire,²³⁶ dans un contexte propre à la commune, n'aurait pas permis de contribuer à redéfinir une centralité d'agglomération pour un équipement justement communautaire.

« [...] ce n'est pas la bibliothèque municipale de Caen mais la bibliothèque de l'agglomération caennaise. C'est important. Je crois que politiquement il y aurait eu des résistances de la part des communes périphériques, Mondeville, Hérouville-Saint-Clair, etc. à ce que cela soit place de la République, très centré caenno-caennais, justement parce que caenno-caennais. Et le site de la Presqu'île est beaucoup plus en cohérence avec la logique de l'agglomération et en cohérence d'ailleurs avec la logique de la SPLA pour la Presqu'île, les trois maires sont dans la SPLA. Nous sommes donc dans un territoire caennais mais qui a acquis une dimension communautaire, du fait du projet qui est mené par plusieurs maires et pas seulement le Maire de Caen. Et là où elle est, la BMVR est beaucoup plus accessible pour l'ensemble des gens de l'agglomération que si ça avait été en plein centre-ville. »²³⁷

On a donc bien à faire ici à une stratégie de localisation globale qui correspond non plus à un état présent de la ville ou à une simple opportunité foncière mais bien à une projection dans le long terme de la ville à construire. En l'état, l'ensemble du projet Presqu'île révèle bien une prise en compte de la nécessité de l'accessibilité, de la mixité de l'habitat mais aussi de la mixité fonctionnelle. Dans une stratégie d'intensification des usages, il est notable notamment que dans le cadre d'un entretien, l'élu à l'urbanisme de la ville récusé la notion de cluster culturel, non que le projet ne s'appuie pas déjà sur l'existant (ESAM, Cargö) ou qu'il réfute le fort signal culturel et de recherche (BMVR, idée d'un lieu consacré à l'urbanisme dans le Pavillon Normandie ou idée d'une implantation universitaire dans la minoterie) mais bien parce que le projet vise à une qualité qui ne peut être atteinte qu'en esquivant l'écueil d'un quartier monofonctionnel.

²³⁴ Détruite lors des bombardements de 1944.

²³⁵ LE COUTOUR, Xavier, entretien du 28 octobre 2011.

²³⁶ Sur cette place se situe le siège de la Préfecture de Région, du Conseil Général du Calvados, le Tribunal d'Instance, à proximité immédiate aussi du Palais de Justice. Le siège de la communauté d'agglomération s'y trouvait aussi jusqu'à une date récente.

²³⁷ LE COUTOUR, Xavier, ibidem.

« [...] c'est notre volonté de ne pas en faire l'île des musées comme à Berlin. Il faut faire en sorte qu'il y ait du logement, pourquoi pas une implantation universitaire ? La minoterie j'y verrais bien un pôle universitaire, quelque chose intéressant et fort, pourquoi pas ? La volonté est d'éviter le monothématique, il faut proposer du logement, éventuellement une école, etc. »²³⁸

Dans le cas de Strasbourg, si le choix de la localisation ne semble pas avoir fait débat à l'époque, l'alternance politique a, en matière culturelle, induit un changement de gouvernance et une clarification des responsabilités.

« Quand on est arrivé aux affaires, les maires des autres communes étaient dans une tension extrême par rapport à la Malraux. Tout le monde l'a voté, mais tout le monde avait l'impression d'être le dindon de la farce, puisque cet équipement communautaire est payé par la communauté urbaine mais qu'il concerne d'abord Strasbourg. [...] »

À partir de là, j'ai bien tout de suite pris la dimension de cette tension entre les communes. Je suis par ailleurs élue aussi à la ville de Strasbourg. C'est la première fois qu'on dissocie la charge d'Adjoint à la culture de la ville et celle de Vice-président à la culture de la communauté urbaine. C'est un choix du Maire [...] d'avoir séparé les deux champs. Avant, les deux postes étaient cumulés donc non-identifiés. Aujourd'hui, il est clair que je défends les intérêts du réseau de la CUS. C'est déjà un premier pas que d'identifier quel travail chacun doit mener. »²³⁹

Dans les deux cas, notons que les deux bibliothèques sont des équipements non plus municipaux mais communautaires, que par conséquent, l'échelle pertinente de localisation en est profondément bouleversée, que les deux projets urbains font soit l'objet d'une concertation constante entre ville et communauté urbaine, soit l'objet d'une création d'une SPLA particulière, associant plusieurs communes au sein d'une communauté d'agglomération. La stratégie de localisation de l'équipement correspond donc à une vision fonctionnelle et institutionnelle plus large de l'agglomération.

LA BIBLIOTHEQUE CREATRICE D'URBANITE : METROPOLISATION ET PLANIFICATION CULTURELLE

La notion d'urbanité ne peut se réduire à une notion d'identité urbaine ou communale même si celle-ci peut en être le support. Cette notion repose bien davantage sur la définition d'espaces d'aménités, d'échanges et, pour faire usage d'un terme cher aux bibliothécaires, l'urbanité induit la notion de sérendipité des relations sociales que la ville doit pouvoir favoriser.

La bibliothèque fédératrice

Interrogé en 2000 par le BBF, Patrick Braouzec, alors Maire de Saint-Denis déclarait que :

« Dans les domaines de l'éducation et de la culture, au plus près des besoins de tous les habitants, la responsabilité publique est en jeu, même si aucune loi ne

²³⁸ Idem.

²³⁹ EL MAYSOUR, Souad, entretien du lundi 14 novembre 2011. Cf. Annexes.

vient soutenir l'action municipale en ce qui concerne la lecture publique. Chaque habitant de la ville doit avoir les mêmes droits, quels que soient son origine, son niveau d'études, son âge, sa situation, etc. [...] La bibliothèque municipale, comme beaucoup d'autres services municipaux, doit franchir des étapes décisives pour continuer à remplir ses missions. Elle ne peut continuer à fonctionner de manière traditionnelle. Le temps où, dans une société homogène, elle assurait des services de base auprès d'usagers satisfaits, habitués au monde de l'imprimé, est bien terminé. »²⁴⁰

L'idée que la bibliothèque assume un rôle socio-éducatif paraît évident, que le caractère crucial de ce rôle soit plus aigu encore en période de crise paraît là aussi communément admis mais le contexte d'un bouleversement technologique ajoute un encore degré à l'exigence initiale.

« [...] l'évolution technologique amène le bibliothécaire à être beaucoup plus réactif à l'offre documentaire, plus soucieux des contenus et à devenir, plus que jamais, un accompagnateur du lecteur dans sa poursuite d'un thème, un « médiateur ». Mais, au bout du compte, c'est au lecteur, et non au bibliothécaire, de trancher. C'est dans cette petite différence fondamentale que réside la spécificité technique et déontologique de celui-ci. Il faut bien admettre que cette position de retrait conduit à des apories. Comment guider, conseiller, tout en laissant ouvert le champ documentaire (la question se pose de façon particulièrement aiguë avec Internet) ? Comment sélectionner sans censurer ? Il n'y a pas de réponse théorique à ce genre de questions, mais une pratique quotidienne inspirée par un souci, celui de ménager un espace public du savoir. »²⁴¹

Pour les élus que nous avons rencontrés, ce rôle de la bibliothèque est relevé de façon unanime mais tous affirment aussi la volonté de créer un espace de brassage social et générationnel effectif. L'accès culturel ne passe pas par la prescription mais par une médiation culturelle qui s'inscrit dans les espaces de la bibliothèque mais aussi dans les territoires de la ville.

« Il y a une perspective d'accès au savoir. Et une perspective sociale, on peut avoir accès à toute la logistique sur place mais vous ne pouvez pas réserver de chez vous, on veut que cette médiathèque soit un lieu de rencontre et de brassage socio-culturel. Tout a été basé sur cette démarche, l'espace d'exposition est au cœur de la médiathèque, vous devez le franchir pour accéder aux autres espaces. Le but du jeu était qu'il ne soit pas possible d'aller chercher juste son DVD et de repartir aussitôt. Même les livres ne sont pas par catégories mais simplement par auteur, pour inciter les gens à venir fréquenter toute sorte de littérature et de documents. L'espace BD est centralisé car c'est l'espace le plus demandé et les documents les plus demandés à l'heure actuelle. »²⁴²

De surcroît, la bibliothèque conforte l'identification de la ville avec l'histoire et le vécu de ses habitants :

« Nous sommes dans une ville très multiculturelle, où les communautés vivent de manière harmonieuse et c'est cette identité que l'on retrouve dans différentes strates de la vie sociale et associative. Cette identité est intéressante et définit ce que sera la ville demain. Villeurbaine évolue, sociologiquement et

²⁴⁰ BRAOUZEC, Patrick, DELOULE, Madeleine, MATRAY, Luc, *Bibliothèque et citoyenneté*, in *BBF*, 2000, n°5, *La bibliothèque citoyenne*, p. 62-65.

²⁴¹ BAZIN, Patrick, *Bibliothèque publique et savoir partagé*, in *BBF*, 2000, n°5, *La bibliothèque citoyenne*, p. 48-52.

²⁴² MONPAYS, Jean-Michel. Entretien du 23 novembre 2011. Cf. Annexes.

économiquement mais il n'y a pas d'antinomie entre une analyse sur la mémoire et une analyse plus prospective. D'ailleurs le Rize a justement cette fonction. »²⁴³

Pour Souad El Maysour :

« [...] on a besoin d'un lieu emblématique, d'un lieu où l'action culturelle permet aux citoyens de se retrouver de manière un peu symbolique dans un lieu architecturalement imposant mais qui est aussi un lieu de travail. Mais la Malraux fait partie d'un réseau de 28 bibliothèques et médiathèques. Malraux seule n'aurait pas beaucoup d'intérêt. Mais il ne faut qu'à aucun moment les lecteurs nous échappent. La proximité permet aussi l'autonomie (enfants, personnes âgées). C'est important d'avoir un vrai lieu, un lieu d'échange, un lieu de conservation mais aussi de convivialité. A la Malraux, il y a une cafétéria dès l'entrée. Dans cet espace, vous pouvez parler, vous sentir à l'aise, être dans la convivialité. On en a besoin de plus en plus dans un monde où les espaces de convivialité et de rencontre sont de plus en plus réduits, nous sommes dans une société individualiste. Un lieu de culture où tout est gratuit, les médiathèques sont le lieu de la gratuité des expositions, de l'accès à la presse, de l'accès aux ordinateurs. C'est l'avenir et cela permet aux gens de se retrouver dans un lieu de culture où il n'y a plus aucune différence entre les classes sociales. Tout le monde est abordé de la même manière. Et on a besoin de lieux phares pour cela et tout aussi besoin de lieux de proximité où l'on noue des choses avec des personnes plus jeunes. »²⁴⁴

Dans le cas du projet caennais aussi, ce rôle socio-éducatif et socio-culturel de la bibliothèque, son rôle d'animation est explicitement lié aux enjeux urbains et aux enjeux de la place de la culture dans la ville :

« La bibliothèque est un refuge, [...] je pense qu'il y a dans ces lieux, une ambiance, une ouverture au monde, dans un contexte protégé, et cela peut aider beaucoup de gens. C'est d'ailleurs pour cela qu'il fallait que cela soit ouvert le dimanche et tard le soir parce que vous avez des besoins. Il est difficile de mettre les gens dehors à 18h alors qu'ils se sentent bien, qu'ils ont des ouvertures, [...] la bibliothèque n'est pas qu'un lieu où l'on vient emprunter un bouquin. D'ailleurs, la bibliothèque d'Amsterdam a une radio, dispose [...] de niches où s'isoler, ça veut dire quelque chose. Je pense que la fonction change et que donc la bibliothèque en tant que bâtiment doit être complètement souple. Tout cela a été intégré. Quelle sera la bibliothèque de 2050 ? Ça doit être difficile d'être bibliothécaire aujourd'hui ! Donc engager un bâtiment sur une mission aussi imprécise c'est difficile. [...]

Je pense que derrière l'environnement physique il y a énormément d'actions culturelles à engager. Car l'urbanisme c'est le moyen de se faire rencontrer les gens. Si l'urbaniste oublie ça, il fait se perdre des occasions de sociabilité, la culture c'est aussi en partie cela. Rencontre, mélanges des populations, échanges avec des gens différents. L'urbanisme a un rôle très important pour sensibiliser les gens à la dimension culturelle. Évidemment il y a l'art plastique, qui est très lié à la question de l'urbanisme. Nous allons par exemple essayer de lancer une opération qui consisterait à offrir des supports architecturaux à des artistes contemporains. [...] L'urbanisme et la culture sont beaucoup plus liés qu'il n'y paraît car on a trop souvent une vue de l'urbanisme liée au béton. Pourtant, l'urbanisme c'est aussi le vide, la rue, l'organisation des fluidités et des

²⁴³ CHABRIER, Loïc, entretien du 17 novembre 2011. Cf. Annexes.

²⁴⁴ EL MAYSSOUR, Souad, entretien du lundi 14 novembre 2011. Cf. Annexes.

rencontres. La vraie modernité urbanistique est sur le vide et comment l'organiser, il me semble.

L'enjeu est de faire en sorte que la BMVR participe à l'animation de la ville. J'ai demandé que le rez-de-chaussée de la BMVR ne ferme pas avant 22h, que cela soit ouvert et qu'il y ait de la lumière. Du coup, le restaurant prévu au cinquième étage est redescendu au rez-de-chaussée. L'organisation interne de la bibliothèque est faite de telle façon que le prêt peut fermer à 19h mais le rez-de-chaussée avec les consultations de périodiques, les lieux d'exposition et le restaurant pourront être ouverts jusqu'à 21h-22h. [...] la BMVR sera une rue traversée, parce que du Bassin à la grande pelouse vous pourrez traverser via le hall de la BMVR. C'était l'idée de la bibliothécaire Noëlla Du Plessis²⁴⁵, elle voulait que les gens rentrent, qu'ils mettent les pieds dans la bibliothèque. [...] L'auditorium est au rez-de-chaussée, il est donc possible de proposer des animations. L'auditorium est à moitié enterré, on voit à l'extérieur mais aussi de l'extérieur. Tout ça est fait pour animer l'espace public indirectement. »²⁴⁶

Alors l'enjeu recoupe bien la complexité de la notion d'urbanité dans la mesure où le rôle attendu de la bibliothèque est d'être à la fois un territoire éducatif et culturel, un territoire social et un territoire politique *id est* un espace habité d'acquisition et d'exercice de la citoyenneté. L'attente envers la bibliothèque se formalise progressivement vers ce modèle dit du troisième lieu.

« Le troisième lieu, notion forgée au début des années 1980 par Ray Oldenburg, professeur émérite de sociologie urbaine à l'Université de Pensacola en Floride, se distingue du premier lieu, sphère du foyer, et du deuxième lieu, domaine du travail. Il s'entend comme volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. »²⁴⁷

Il est essentiel de bien noter que la théorisation du troisième lieu fait un postulat de l'étalement urbain et donc de la dissolution progressive de la centralité et de l'urbanité de la ville.

« Oldenburg insiste sur la nécessité du troisième lieu et déplore son déclin à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, avec le développement des « automobile suburbs » américaines, banlieues tentaculaires sans véritable épicerie, où l'usage quotidien de la voiture régit la vie et éloigne les individus les uns des autres. Ces nouvelles configurations urbaines ont fait implorer les anciens rituels sociaux qui prenaient autrefois place à l'église, au marché ou dans les commerces de proximité. L'individualisation des modes de vie a conduit à l'étiollement du lien social. »²⁴⁸

Car l'espace public est justement le pivot politique – là encore au sens étymologique – qui permet la formation de communautés ouvertes et l'articulation entre citoyens et les instances locales de gouvernement ou d'administration :

« [...] Dans des sociétés urbaines où le rôle de la famille s'estompe, où l'appartenance communautaire est remplacée par des réseaux fonctionnels, les politiques sociales et culturelles jouent un rôle majeur dans la lutte contre l'exclusion, la valorisation des identités locales. Pour favoriser cette coopération sociale et culturelle, la gestion peut être faite par le bas (au niveau du quartier) ou

²⁴⁵ Noëlla du Plessis dirige les bibliothèques de Caen.

²⁴⁶ LE COUTOUR Xavier, entretien du 28 octobre 2011.

²⁴⁷ SERVET, Mathilde, *Les bibliothèques troisième lieu*, in *BBF*, 2010, n° 4, p. 57-63.

²⁴⁸ Idem.

par le haut (au niveau métropolitain), mais le choix doit être clairement explicité : valorisation du local pour l'intégration au niveau du quartier, valorisation du métropolitain pour créer une qualité de vie et une image urbaine positive dans un ensemble cohérent. Il s'agit dans chaque cas de prendre en compte la dimension territoriale des politiques en termes d'équité et de durabilité. Au lieu d'une gestion verticale descendant des élus et de l'administration vers les citoyens, les politiques sociales et culturelles peuvent être assises sur la vitalité du local et associer la société civile à l'action publique. »²⁴⁹

On attend notamment de la bibliothèque qu'elle soit de ces espaces pivots et qu'elle matérialise cette mission de façon à pouvoir être appropriée à différents niveaux. Mathilde Servet rappelle justement que :

« Les bibliothèques troisième lieu sont fondées sur l'expérience physique des publics. »²⁵⁰

Mais aussi que si :

« Le contexte chaleureux, accueillant, ludique offert par ces bibliothèques s'accorde avec leur vocation sociale. Mais si cette dimension est essentielle, elle n'est pas pour autant simple à illustrer car nombre de ses caractéristiques ne s'appréhendent pas matériellement. [...] La bibliothèque remplit un rôle thérapeutique, elle constitue un des derniers lieux de socialisation réelle pour certains usagers, un ultime point de contact avec les autres. La cohabitation dans un même lieu avec d'autres membres de la collectivité nourrit la construction d'un sentiment communautaire et identitaire. Ces lieux implantés à des endroits de passage donnent à voir la ville et affirment leur parenté avec elle. Ce premier niveau de rencontre informelle nourrit déjà un sentiment d'appartenance, de partage de la citoyenneté. Mais la vie au sein des bibliothèques peut encore renforcer davantage la nature des contacts entre membres de la communauté. »²⁵¹

Toutefois, cette attente pourrait témoigner aussi d'un constat de délitement ou d'une angoisse du délitement des liens socio-politiques. Là encore, la bibliothèque modélisée s'accorde avec un renouveau de la conscience urbaine et écologique : faire face à la ségrégation, faire face à la consommation de l'espace et de l'énergie, faire face à la mise en concurrence des territoires et appuyer la métropolisation.

Outre qu'une bibliothèque innovante, architecturalement notable, peut même être un facteur de notoriété et un levier d'une politique de marketing urbain, c'est la question de la capacité d'innovation urbaine qui est en jeu.

La planification culturelle, la ville créative.

La généralisation progressive de la planification culturelle, singulièrement dans les métropoles ou les villes ayant subi les crises socio-économiques les plus lourdes démontre un changement profond dans l'appréhension des leviers urbains d'une politique économique locale.

« Les politiques culturelles ont aujourd'hui le même rôle que les politiques sportives. Il y a dix ou quinze ans, la dynamique d'une ville s'affirmait par la construction d'une patinoire ou d'un stade de football. À présent, une commune

²⁴⁹ BAILLY, Antoine, opus cité, 1999, p. 266.

²⁵⁰ SERVET, Mathilde, DESRICARD (Yves) (sous la direction de), *Les bibliothèques troisième lieu*, Diplôme de conservateur des bibliothèques, mémoire d'étude, Villeurbanne, E.N.S.S.I.B., janvier 2009, p.32.

²⁵¹ Idem, p. 39-40.

*investit dans les musées, les salles de spectacle et les bibliothèques pour renforcer son image. »*²⁵²

Changer l'image d'une ville a avant tout un objectif économique :

*« [...] [Les élus locaux] voyaient aussi déjà, et le plus souvent surtout, [dans le développement culturel], un atout pour l'image de leur ville, permettant d'attirer les entreprises et les touristes, ainsi qu'une façon de satisfaire leur électoralat potentiel. »*²⁵³

Ce lien, assumé, entre la culture et de l'économie a été rendu possible en France par ce que Philippe Urfalino qualifie de « *décupabilisation* »²⁵⁴ des élus locaux.

Ce développement de la planification culturelle comme politique de requalification urbaine a son paragon, presque son mythe, le fameux *effet Bilbao*, ses thuriféraires, au premier rang desquels Richard Florida et ses détracteurs. Qualifier *l'effet Bilbao* de mythe pourrait sembler excessif si l'on ne gardait en mémoire l'argument que David Harvey énonçait dès 1989 : celui de l'imitation continuelle et donc de la réduction de l'avantage comparatif par une forme de saturation d'équipements et d'images.²⁵⁵

Le fait demeure cependant qu'une figure de l'entrepreneuralisme urbain contemporain est bel et bien l'investissement culturel mais sa traduction urbanistique, qu'il s'agisse de bibliothèques, de musées, de centre de congrès, ne se limite plus à la réalisation de projets iconiques qui de toute façon n'ont une singularité qu'éphémère et une faculté de distinction de plus en plus limitée. On pourrait même oser l'hypothèse que la construction d'un musée relèverait désormais, à la fois d'une forme de nécessité locale²⁵⁶ – sinon d'un *topos* –, ainsi que d'un discours de décentralisation culturelle certes légitime mais dont la portée effective en terme de requalification urbaine et d'impact économique demeure à évaluer.²⁵⁷

Certains auteurs poussent plus loin l'analyse et dénoncent :

*« [Des] pratiques d'instrumentalisation de la culture dans les politiques urbaines [qui] sont rendues possibles par les évolutions récentes des mondes culturels eux-mêmes, en particulier dans les musées. Dans leurs rêves de grandeurs, les principales institutions muséales ont entamé une dérive commerciale qui transforme le musée en un lieu de consommation comme un autre, à ceci près qu'il greffe des pratiques marchandes sur la contemplation d'œuvres d'art. »*²⁵⁸

Cela posé, l'enjeu nodal ne semble plus être une simple redéfinition de l'image urbaine mais bien un enjeu de capacité d'innovation qui repose sur des facteurs multiples. Ce changement d'échelle induit la recherche de synergies urbaines que la formalisation de Richard Florida notamment désigne par la notion de *ville créative*.

*« Tous soulignent la réalité d'un nouvel enjeu liant l'urbanisme, la culture et la créativité. »*²⁵⁹

C'est alors la définition même de la créativité dans ce cadre qui pourrait faire difficulté et renvoyer à une vision trop limitée, purement artistique ou technologique de la notion. Dans le cadre de l'analyse de Richard Florida, celle-ci est définie comme :

²⁵² PERRET, Jacques, cité dans *Le printemps des médiathèques*, in *Urbanisme*, n°262 Avril 1993, p. 53.

²⁵³ URFALINO, Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette, 2004, p. 372-373.

²⁵⁴ Idem, p. 372.

²⁵⁵ HARVEY, David, opus cité, 1989. Voir *La bibliothèque comme projet urbain* et note 153.

²⁵⁶ MUCEM, Confluences, pour ne citer que les plus notables.

²⁵⁷ Louvres Lens, Pompidou Metz, là encore pour ne citer que les exemples les plus connus.

²⁵⁸ VIVANT, Elsa, *Qu'est-ce que la ville créative ?* Paris, PUF, 2009, p. 70. Voir aussi, du même auteur, *Du musée-conservateur au musée-entrepreneur*, *Téoros*, 27 (3), 2008, p.43-52.

²⁵⁹ Idem, p.11.

« [...] multifaceted and multidimensional. It is not limited to technological innovation or new business models. It is not something that can be kept in a box and trotted out when one arrives at the office. Creativity involves distinct kinds of thinking and habits that must be cultivated both in the individual and the surroundings society. Thus, the creative ethos pervades everything from our workplace culture to our values and communities, reshaping the way we see ourselves as economic and social actors [...]. It reflects norms and values that both nurture creativity and reinforce the role that it plays. Furthermore, creativity requires a supportive environment that provides a broad array of social and cultural as well as economic stimuli. It is thus associated with the rise of new work environment, lifestyles, associations and neighborhoods, which in turn are conducive to creative work. Such a broadly creative environment is critical for generating technological creativity and the commercial innovations and wealth that flow from it. »²⁶⁰

Cette dimension créative de la ville n'est possible qu'à partir d'un seuil critique de développement des fonctions métropolitaines mais surtout grâce à une insertion dans des réseaux de villes qui permet alors le travail de veille et de captage de l'innovation exogène.²⁶¹

Dédoublee par l'exigence environnementale qui tient aussi toute sa part dans une stratégie de marketing urbain, elle pose la question de l'intensification des usages.²⁶² Elle pose aussi, d'une façon générale la question de la qualité des espaces publics et voudrait donc constituer un bouleversement de l'action urbanistique :

« The city of the future needs to be thought of differently from how we considered cities in the past. A city that encourages people to work with their imagination goes well beyond the urban engineering paradigm in city-making. This focuses largely on hard infrastructures such as roads, monotonous housing developments or undistinguished office buildings, even though, like frenzied bees, architects try to create 'iconic' buildings. It requires, instead, a combination of both hard and soft infrastructures. Soft infrastructure includes paying attention to how people can meet, exchange ideas and network. It shifts focus and encourages physical developments and place-making or urban design that foster communication between people. These places have high levels of amenity and quality. It promotes 'third spaces', which are neither home nor work where people can be together. [...] These are likely to be a combination of quiet places and more stimulating ones within a setting where there is greenery and great attention to aesthetics. It is also technologically advanced with public wireless zones where people can work and communicate as they move about.

Those planning this kind of city will think about how to create a good atmosphere; they will be aware of the negative psychological effect of ugly or soulless buildings and how this reduces people's capacity to work well. They will acknowledge how

²⁶⁰ FLORIDA, Richard, *The Rise of the Creative Class: And How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, New York, Basic Books, 2003, p. 22. « [La créativité humaine a] de multiples facettes et de multiples dimensions. Elle n'est pas limitée à l'innovation technologique ou à de nouveaux modèles d'affaires. Ce n'est pas quelque chose qui peut être gardé dans une boîte et récité en arrivant au bureau. La créativité relève de différentes sortes de pensées et d'habitudes qui doivent être cultivées à la fois individuellement et socialement. Ainsi, l'éthos créatif imprègne tout, de notre culture d'entreprise à nos valeurs et à nos communautés. Il remodèle la façon dont nous nous considérons comme des acteurs économiques et sociaux [...]. Il reflète les normes et valeurs qui favorisent la créativité et renforcent le rôle qu'elle joue. Par ailleurs, la créativité nécessite un environnement favorable qui offre un large éventail de stimuli sociaux et culturels aussi bien qu'économiques. Elle est ainsi associée au développement d'un nouvel environnement de travail, de nouveaux modes de vie, de nouvelles associations et de nouveaux rapports de quartiers, qui, à leur tour, conduisent à un travail créatif. Un tel environnement globalement créatif est essentiel pour générer la créativité technologique, les innovations commerciales et les richesses qui en découlent. »

²⁶¹ Voir notamment MAILLAT (Denis), opus cité, in BAILLY, Antoine, HURIOT, Jean-Marie (sous la direction de), opus cité, p. 192.

²⁶² GUERROUDJ, Tewfik, opus cité, 2011, p. 45.

important being sensitive to culture is and they will balance being globally oriented and locally authentic. They will encourage the artistic imagination in how the city is put together. This is more likely to attract the highly skilled and flexible labour force that the Creative City needs as, increasingly, people with good skills have choices about where they want to live. »²⁶³

Dans ce cadre, les équipements culturels, au premier rang desquels une bibliothèque innovante qui est souvent l'équipement le plus fréquenté et le plus populaire, jouent un rôle essentiel certes dans la création d'une image urbaine mais aussi dans le renforcement des compétences, de la confiance en soi, du débat ou de l'échange d'idées. Ils endossent aussi le rôle d'infrastructures d'attraction au niveau local.²⁶⁴

Dans un contexte économique où l'investissement public peut paraître suspect et où une pression comptable et idéologique s'exerce pour décrédibiliser toute politique qui ne tiendrait pas des compétences obligatoires ou des fonctions strictement régaliennes de la puissance publique, l'approche de la ville créative ne paraît pas seulement séduisante parce qu'elle inciterait à améliorer notre cadre de vie ou à adopter une vision plus libérale des mœurs urbaines²⁶⁵ mais aussi parce qu'elle voudrait aboutir à une définition plus large de la notion de capital,²⁶⁶ et à poser *via* un prisme renouvelé la question de la rentabilité réelle d'équipements qui n'ont aucune vocation à la rentabilité comptable. À ce titre d'ailleurs, la bibliothèque peut légitimement apparaître comme le type d'équipement culturel qui assumerait la fonction la plus redistributive.²⁶⁷

« In sintesi e globalmente, la mission insita nella pianificazione culturale è il miglioramento dell' qualità della vita, nella sua interezza e integralità, secondo una visione olistica, flessibile, reticolare, interdisciplinare, orientata all'innovazione, alla sperimentazione, all'originalità. [...] la cultura come bene comune, nell'ottica consolidata e condivisa del concetto di informazione, come pianificazione di una visione concertata, per il miglioramento della qualità di vita di una definita collettività, a cui devono essere offerte opportunità di crescita. Gli obiettivi comuni sono: il perseguimento, attraverso la cultura, dell'inclusione sociale, il rafforzamento del senso di responsabilità verso i bisogni locali, anche al fine di tentare di allargare il ventaglio delle opportunità in ogni parte del territorio e con il coinvolgimento del settore pubblico, di quello privato e del settore non-profit. »²⁶⁸

²⁶³ LANDRY, Charles, *The Creative City: A Toolkit for Urban Innovators*, Oxford, Earthscan Ltd, 2008, p. XXII-XXIII. « La ville du futur doit être pensée différemment de la manière dont nous avons considéré les villes dans le passé. Une ville qui encourage les gens à travailler avec leur imagination va bien au-delà du paradigme de l'ingénierie urbaine en urbanisme. Celle-ci se concentre essentiellement sur les infrastructures comme les routes, les développements de logements monotones ou immeubles de bureaux indistincts, même si, comme des abeilles frénétiques, les architectes tentent de créer des bâtiments « iconiques ». Elle exige, au contraire, une combinaison des deux infrastructures « hard » et « soft ». L'infrastructure « soft » porte l'attention sur les manières qu'on les gens de pouvoir se rencontrer, échanger des idées et partager un réseau. Elle déplace l'accent et encourage les développements physiques, la conception de lieux où le design urbain favorise la communication entre les gens. Ces endroits ont des niveaux élevés de confort et qualité. Elle promeut des « troisième lieux », qui ne sont ni domestiques ni professionnels et où les gens peuvent être ensemble. [...] Ces lieux sont susceptibles d'être une combinaison entre endroits calmes et endroits plus stimulants mais toujours dans des cadres où la plus grande attention est portée à la verdure et à l'esthétique. Ces lieux sont également technologiquement connectés, offrent des zones de WIFI public où les gens peuvent travailler et communiquer lors de leurs déplacements.

Ceux qui planifient ce type de ville devront réfléchir à la manière de créer une bonne ambiance, ils seront conscients de l'effet psychologique négatif des bâtiments laids ou sans âme qui réduisent la capacité des gens à bien travailler. Ils reconnaîtront à quel point il est essentiel d'être sensible à la culture et sauront créer l'équilibre entre orientation globale et authenticité locale. La structure de la ville devra encourager l'imagination artistique. Ces dispositions sont les plus susceptibles d'attirer la force de travail hautement qualifiée et mobile dont la ville créative a besoin, car, de surcroît, les gens les plus qualifiés ont le choix de leur lieu de vie. »

²⁶⁴ EVANS, Graeme, opus cité, 2001.

²⁶⁵ VIVANT, Elsa, opus cité, 2009, p. 16-17.

²⁶⁶ LANDRY, Charles, opus cité, 2008, p. XLVIII-XLIX.

²⁶⁷ Cf. *L'opportunité d'une politique culturelle ?*

²⁶⁸ VOLUCELLO, Giuseppina, *Cultural Planning, la pianificazione delle risorse culturali per lo sviluppo urbano*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2009, p. 15. « En résumé, la mission inhérente à la planification culturelle est, globalement, l'amélioration de la qualité de vie dans son intégralité et son intégrité, selon une démarche holistique, flexible, réticulaire,

C'est aussi certainement l'un des facteurs du retour en grâce de la fonction universitaire et de la volonté désormais plus fréquente d'assurer son retour dans la ville. La bibliothèque peut être conçue comme l'institution de cette articulation.

« [...] La bibliothèque doit [...] occuper une position facilement accessible pour tous les usagers de l'université, donc assez centrale, et néanmoins être ouverte sur la ville, sur le quartier, ce qui suppose que les usagers extérieurs à l'université n'aient pas de vastes espaces à franchir pour l'atteindre. Les techniques modernes de transmission de l'information (câblage, interrogation à distance, etc.), sans pouvoir jamais remplacer la qualité du contact avec le papier, doivent permettre une omniprésence de la bibliothèque, de la fonction-documentation dans tous les locaux de l'université, voire de la ville. »²⁶⁹

Cette réflexion permet aussi de comprendre que la question du numérique ne vient pas remettre en cause – ou du moins pas encore – les efforts qui consisteraient à définir des aménités spatiales : le numérique, force centrifuge ou force centripète ?²⁷⁰ En fait, la question serait plutôt de savoir si les nouvelles technologies ont ou non un impact sur la forme urbaine et si ces nouvelles technologies bouleversent le rapport de la bibliothèque à la cité.

Pour Serge Wachter :

« [L'] interactivité tous azimuts et généralisée soulève des questions et enjeux sur le statut de l'espace public à l'ère du numérique et sur ses rôles et fonctions comme agent et support essentiel de l'urbanité. [...] Faut-il s'en inquiéter ? Un critique d'architecture américain, Paul Goldberger, dénonce la montée de cet environnement saturé d'informations et de signes numériques, ses effets néfastes sur l'espace public et en termes de dissolution du lien social et des lieux. [...] En prétendant libérer les acteurs sociaux des contraintes de l'espace et du temps, les réseaux numériques l'enfermeraient, en réalité, dans une bulle individualiste. [...] Cela a eu pour effet de désincarner ou de réifier les rapports des individus à l'espace public. Ce dernier a perdu, et devrait perdre encore plus demain, son rôle d'intermédiation entre les citoyens comme celui d'agent créateur de sociabilité. De fait, un risque se présente qui pourrait amplifier un penchant pour des relations sociales de plus en plus virtuelles et de plus en plus déconnectées des espaces publics et lieux traditionnels où se construit l'urbanité. »²⁷¹

Cependant :

[...] Une telle vision pêche par un pessimisme excessif. On n'assiste pas à un mouvement généralisé de dématérialisation des contacts sociaux. Au contraire, l'addition d'une dimension virtuelle à l'espace physique peut constituer un levier pour multiplier et diversifier les interactions humaines et représenter un facteur de progrès pour inventer de nouvelles relations sociales et de nouvelles formes d'urbanité. En réalité, nous faisons face aujourd'hui à des enjeux inédits qui invitent à explorer de nouveaux rôles et fonctions de l'espace public à l'ère de la société de l'information. À ce titre, un grand défi pour le futur consistera à trouver

interdisciplinaire, axé sur l'innovation, l'expérimentation et l'originalité. [...] la culture comme bien commun, dans l'optique, consolidée et partagée de la notion d'information, comme la planification concertée d'une amélioration de la qualité de vie de la communauté, doit aussi offrir des opportunités de croissance. Les objectifs communs sont la poursuite, à travers la culture, de l'inclusion sociale, du renforcement du sens de la responsabilité vis-à-vis des besoins locaux, ce afin de tenter d'élargir l'éventail des opportunités pour chaque zones d'un territoire et de fédérer les participations des secteurs public, privé et à but non lucratif. »

²⁶⁹ MERLIN, Pierre, opus cité, 1995, p. 394.

²⁷⁰ Voir *Faire face à l'inquiétude technologique et à l'inquiétude socio-économique*.

²⁷¹ WACHTER, Serge, *La ville numérique : quels enjeux pour demain ?* Article du 28-11-2011.

les voies d'une articulation fructueuse et désirable entre urbanité réelle et urbanité virtuelle. »²⁷²

Dans ce cadre justement, la bibliothèque, surtout si elle a aussi une présence virtuelle, outre une mission socio-éducative aux technologies du numérique, peut aussi favoriser le lien entre deux formes d'urbanité et créer les conditions d'un usage coopératif des ressources.²⁷³ Elle y parviendrait d'autant mieux qu'elle associerait usages individuels et usages collectifs, dualité qui caractérise justement l'espace public et ses modalités d'appropriation.²⁷⁴

²⁷² Idem.

²⁷³ CARBONE, Pierre, opus cité, 2010.

²⁷⁴ BAZIN, Patrick, *Bibliothèque publique et savoir partagé*, in *BBF*, 2000, n°5, *La bibliothèque citoyenne*, p. 48-52.

Conclusion : du choix d'implantation aux stratégies de localisation

Dès 1975, François Ascher et Jean Giard exprimaient leur souhait d'une vision globale des politiques éducatives, culturelles, sociales et urbaines :

« L'urbanisme est une question politique exigeant une réponse politique. La politique ne se morcèle pas : il n'y a pas une politique culturelle ou sociale... se juxtaposant à une politique urbaine. À l'intérieur de celle-ci, il n'y a pas une politique du logement et une politique des transports, etc. [...] L'urbanisme correspond à une nécessité du développement économique, social, culturel et moral de la société. [...] Des relations sociales nouvelles doivent être organisées ; le logement doit répondre à l'élévation des exigences de culture. Le cadre de vie est devenu partie intégrante de la vie sociale. C'est bien pourquoi la crise de la société n'est pas faite de l'addition de « crises » diverses sans lien entre elles. Il n'y a pas une crise de l'urbanisme, une crise de l'enseignement ou de la culture, etc. La crise de la société est une crise globale touchant tous les aspects de cette société. »²⁷⁵

Trente ans de décentralisation ont profondément bouleversé le champ politique. Il ne s'agit pas de déplorer un éventuel désengagement de l'État mais de prendre acte de l'extension progressive du champ des compétences des collectivités locales soutenues par les contractualisations. L'émergence de nouvelles échelles a justement favorisé les rapprochements entre politiques sectorielles, la question urbaine devenant le niveau privilégié des actions transversales. Ceci a peut-être conduit à des réalisations urbaines et architecturales iconiques.²⁷⁶ Cependant, nous pourrions souscrire aux conclusions d'Yves Andrieux et Frédéric Seitz à propos du rapport que les élus entretiennent à l'architecture :

« Qu'il s'agisse des problématiques du patrimoine ou de la création [...] aucun des responsables politiques [...] n'a posé l'architecture comme un enjeu réel. Celle-ci n'est pas, même lorsque les élus sont porteurs d'un projet culturel ambitieux, une préoccupation première. Si elle n'est pas contestable dans certains cas, l'idée largement répandue que l'architecture est un moyen pour les élus de laisser une trace visible de leurs actions apparaît ainsi comme une représentation partielle ou partielle de la réalité. En fait, l'architecture n'est, la plupart du temps, que le moyen d'accompagner ou de mettre en valeur des projets d'une autre nature. »²⁷⁷

L'aspiration à un cadre urbain plus amène, à de meilleures conditions de vie face aux inquiétudes liées à une crise socio-économique pérenne rencontre peut-être la nécessité de repenser les politiques urbaines. Créer les opportunités d'une intensification des relations sociales, de l'innovation et de la créativité est aussi devenu un impératif des politiques métropolitaines comme des politiques environnementales. Dès lors, la politique culturelle ne peut plus s'envisager dans le cadre strict de la remédiation socio-éducative. Elle devient aussi l'un des leviers d'une redéfinition de la centralité, de l'attractivité et de l'urbanité mêmes d'une ville. Si certains aspects des théories de la planification culturelle et de la ville créative ont pu être raillés voire accueillis avec

²⁷⁵ ASCHER, François, GIARD, Jean, *Demain la ville ? Urbanisme et politique*, Paris, Éditions Sociales, 1975, p. 243-244.

²⁷⁶ ANDRIEUX, Jean-Yves, SEITZ, Frédéric, *L'architecture de l'homme politique*, in *Urbanisme* n°293 mars-avril 1997, p. 68-72.

²⁷⁷ Idem, p. 71.

défiante et même hostilité,²⁷⁸ dans un contexte métropolitain, la question de l'innovation et de la création est devenue un enjeu majeur de développement économique.

« Projet culturel, la bibliothèque est aussi et peut-être d'abord un projet urbain. Tout simplement parce que le bâtiment, comme bâtiment public et comme bâtiment culturel, s'inscrit dans la ville et participe à son développement urbain. Mais l'explication est un peu courte, un peu trop évidente pour épuiser la question. Et si, en renversant l'approche et l'ordre des priorités, on avançait l'hypothèse, au contraire, que c'est la politique urbaine qui sollicite la construction d'équipements culturels ? »²⁷⁹

C'est pourquoi, alors que nous avons tenté de montrer que, si la plupart des choix d'implantations de bibliothèques relevaient de la combinaison d'une opportunité foncière et d'une difficulté symbolique et culturelle à l'éloigner de l'hypercentre, certains exemples ou projets semblent accréditer l'idée de véritables stratégies de localisation. Outre une question institutionnelle²⁸⁰ et d'échelle, ces stratégies tendent à prendre en compte la complexité de l'objet bibliothèque au service d'un projet plus vaste d'urbanisation et de requalification urbaine. Ces projets ne cherchent pas seulement à étendre la centralité ou à renforcer une structure urbaine polycentrique mais bien à définir une ambition de planification urbaine durable, accessible, appliquant une mixité sociale autant que fonctionnelle.

La bibliothèque, comme bâtiment mais aussi comme service public, a entrepris cette mue vers la définition d'un lieu d'aménité capable de souscrire à cette finalité intégratrice, ce qu'il est convenu d'appeler *la bibliothèque troisième lieu*. L'impact des technologies nouvelles sur nos modes de vie, de pensée, de relation aux autres est difficilement prédictible. Dans la dématérialisation de l'écrit et la capacité d'un accès distant à l'information, certains ont voulu voir proche la fin de la bibliothèque.

Il semblerait au contraire, au moins à l'échelle de la ville, que les bouleversements technologiques puissent soutenir le rôle fédérateur de la bibliothèque ; à propos du projet de bibliothèque à Seattle, Rem Koolhaas déclarait :

« Deux ambitions fondent notre projet : redéfinir, réinventer la Bibliothèque comme une institution non-exclusivement dédiée au livre, mais comme un magasin d'informations, où tous les médias sont présentés selon un régime de nouvelle égalité ; dans une ère où l'information est partout accessible, c'est la simultanéité des médias et le professionnalisme de leur présentation et interaction, qui rend la bibliothèque nouvelle ; créer un concept de building qui combine émotion spatiale dans le monde réel et clarté diagrammatique dans l'espace virtuel. La technologie n'est pas une menace, mais elle permet la réalisation d'ambitions anciennes – totalité, exhaustivité, dissémination, accessibilité. L'anticipation d'un conflit menaçant entre le réel et le virtuel est regrettable à un moment où ils peuvent coïncider, devenant l'image réfléchie de l'autre. Le virtuel peut mener à une présence répartie de la Nouvelle Bibliothèque dont les usagers trouvent la confirmation dans son site en ville. »²⁸¹

Le rapport de la culture et de la ville est une question politique au premier chef. Il est au cœur de la transition technologique et de la définition pour chaque ville de son aménité, de son image et, *in fine*, d'un avantage comparatif.

²⁷⁸ VIVANT, Elsa, opus cité, 2009, p.16-17.

²⁷⁹ BERTRAND, Anne-Marie, opus cité, in BERTRAND, Anne-Marie, KUPIEC, Anne, BELMONT, Joseph, MELOT, Michel, PAYOT, Daniel, opus cité, 1997, p. 109.

²⁸⁰ Projet communal ou projet intercommunal.

²⁸¹ KOOLHAAS, Rem, *OMA Rem Koolhaas : Porto Seattle, Berlin*, in *AMC* n°109, septembre 2000, p. 77.

Bibliographie

A PROPOS DES BIBLIOTHEQUES

Articles (hors B.B.F.)

ALLIGUIE, Arlette, BESSIERE, Jérôme, *Ligne d'horizon, Architecture : des bibliothèques en pointe*, Paris, *de ligne en ligne*, n°6, Bibliothèque Publique d'Information, Centre Georges Pompidou, octobre-décembre 2011, p. 7-9.

BINOT, Jean-Marc, CHAILLOL, Brigitte, PAQUIER, Jacques, *Bibliothèques municipales à vocation régionale : douze cathédrales de la lecture*, Paris, *La Gazette des communes*, n°1471, 5 octobre 1998, p. 16-22.

CARBONE, Pierre, *Les bibliothèques ou la mémoire mobilisée*, *Les Cahiers du numérique*, 2010/3 Vol. 6, p. 39-47, <http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2010-3-page-39.htm>

CHESSA, Miléna, DEGIOANNI, Jacques-Franck, *L'Université Paris-Diderot s'ancre dans la ville*, Paris, *Le Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment*, n°5396, 27 avril 2007, p. 70-73.

COLLECTIF, *Lectures publiques : états des lieux*, Paris, *La Gazette des communes*, n°22, cahier n°2, 22 mars 2010, p. 155-178.

ESCOLIN, Bertrand, *Pau : avalanche de projets aux portes des Pyrénées*, Paris, *Le Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment*, n°5598, 11 mars 2011, p. 118-121.

GIRARD, Hélène, *Bibliothèques : les nouveaux usages bousculent les traditions*, Paris, *La Gazette des communes*, n°1986, 15 juin 2009, p. 22-29.

GUILLON, Nicolas, *Caen : le temps de la deuxième reconstruction*, Paris, *Le Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment*, n°5581, 12 novembre 2010, p. 46-66.

LAPRIE-SENTENAC, Dominique, *Aménagement de la presqu'île de Caen*, in *La Pierre d'angle*, n°055, 2010, Lille, Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France, p. 32-33.

LEFEBVRE, Caroline, *Les bibliothèques, fer de lance de la mutualisation*, Paris, *La Gazette des communes*, n°2060, 10 janvier 2011, p. 24-26.

LEITAO, Carla, *Libraries: Information And Knowledge Spaces*, *Huffington Post*, 23 juin 2011, http://www.huffingtonpost.com/carla-leitao/library-information-knowledge_b_880122.html#s294893&title=Queens_NY_Library

MIGUET, Laurent, *Strasbourg : le Rhin au cœur*, Paris, *Le Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment*, n°5557, 28 mai 2010, p. 40-50.

SALLE, Vincent, *Les Indicateurs de coût des bibliothèques municipales*, Paris, *La Gazette des communes*, n°1460, 29 juin 1998, p. 16-21.

VERNEUIL, Anne, *Onze médiathèques au Septentrion*, *Bibliothèque(s)*, n°56, juin 2011, Paris, Association des Bibliothécaires de France, p. 12-19.

VINCENDON, Sybille, *L'avenir est dans la bibli*, Paris, *Libération*, 18 juin 2011.

Dans le Bulletin des Bibliothèques de France

BBF, 2000, n°3, *Espaces et bâtiments*, <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2000/3>

Particulièrement :

- BEDARIDA, Marc, *L'utile est-il le beau ?* p. 27-30.
- BISBROUCK, Marie-Françoise, *Les bibliothèques universitaires*, p. 31-38.
- GERMAIN, Marc, LORIOUS, Marion, *Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale*, p. 39-48.
- GROGNET, Thierry, LORIOUS, Marion, *Les bibliothèques municipales à vocation régionale*, p. 17-24.

BBF, 2000, n°5, *La bibliothèque citoyenne*, <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2000/5>

Particulièrement :

- BAZIN, Patrick, *Bibliothèque publique et savoir partagé*, p. 48-52.
- BRAOUZEC, Patrick, DELOULE, Madeleine, MATRAY, Luc, *Bibliothèque et citoyenneté*, p. 62-65.
- DUJARDIN, Brigitte, JULLIEN, Madeleine, *Bibliothèque universitaire, bibliothèque publique ?* p. 66-70.

BBF, 2004, n°2, *Bibliothèque et proximité*, <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2004/2>

Particulièrement :

- GAUTIER-GENTES, Jean-Luc, *Figures de la polyvalence*, p. 15-23.
- JACQUET, Jean-Pierre, PALESTRO, Marie-France, *Environnement et intégration en centre-ville*, p. 50-54.
- ROUYET-GAYETTE, François, *Les ruches*, p. 24-29.

BBF, 2006, n°2, *Les étudiants en bibliothèque*, <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2006/2>

Particulièrement :

- PLESSIS, Noëlla (du), *Les étudiants à la bibliothèque de Caen*, p. 64.
- RAPATEL, Livia, *Le projet de grande bibliothèque communautaire et interuniversitaire à Clermont-Ferrand*, p. 50-54.

BBF, 2007, n°1, *Construire la bibliothèque*, <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2007/1>

Particulièrement :

- AROT, Dominique, *Construire la bibliothèque*, p. 5-10.
- CHAINTREAU, Anne-Marie, *Bibliothèques universitaires*, p. 28-33.
- CROSNIER, Isabelle, *La programmation au service de l'ambition architecturale*, p. 11-19.
- GASCUEL, Jacqueline, *De la quête d'un local à l'appropriation d'une architecture*, p. 22-27.
- SYREN, André-Pierre, *Bibliothèques et architectes*, p. 34-41.

BBF, 2009, n°5, *De l'accès à l'accessibilité*, <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2009/5>

Particulièrement :

- EBOLI, Gilles, *De l'accès : la bibliothèque, lieu de l'accessibilité*, p. 6-10.
- LLAVORI, Denis, *Accessibilité et territoires*, p. 19-23.
- PERRIN, Georges, *Accueillir de nouveaux publics ? Oui ! Mais quand ?* p. 24-27.

BBF, 2009, n°6, *Urgences universitaires*, <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2009/6>

Particulièrement :

- CARBONE, Pierre, *L'université à l'horizon 2012*, p. 12-17.

BBF, 2010, n°2, *Urgences territoriales*, <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2010/2>

Particulièrement :

- HINCKER, André, SPECHT, Philippe, *Le développement de la lecture publique dans la Communauté urbaine de Strasbourg*, p. 38-42.
- LAHARY, Dominique, *Les bibliothèques dans le millefeuille territorial*, p. 59-63.
- PERRIN, Georges, *Entre publics et territoires*, p. 47-50.
- ROUXEL, Alain, *Faut-il encore construire des bibliothèques publiques ?* p. 52-55.
- TEILLET, Philippe, *Les politiques culturelles dans le mouvement intercommunal*, p. 9-12.

BBF, 2010, n°4, *Evaluations*, <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2010/4>

Particulièrement :

- FRANQUEVILLE, Pierre, SERVET, Mathilde, *À Thionville, une belle opportunité née d'un accident de parcours*, p. 66-66
- SERVET, Mathilde, *Les bibliothèques troisième lieu*, p. 57-63.
- RAYNAUD, Françoise, SERVET, Mathilde, *Les angeoumoisins attendent leur bibliothèque du XXI^e siècle*, p. 64-65.

BBF, 2010, n°5, *Pratiques socioculturelles*, <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2010/5>

Particulièrement :

- DONNAT, Olivier, *Les pratiques culturelles à l'ère numérique*, p. 6-12.

BBF, 2011, n°2, *Politique(s) et bibliothèques*, <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2011/2>

Particulièrement :

- ERMAKOFF, Thierry, ROUYER-GAYETTE, François, *L'arbre, la décentralisation des bibliothèques et le concours particulier*, p. 27-30.
- ION, Cristina, *Les bibliothèques publiques et le modèle politique français*, p. 18-22.
- OPPETIT, Danielle, ROCHELLE, Matthieu, *Une loi sur les bibliothèques*, p. 6-12.
- TULEU, Benoît, *Trop loin, trop proche*, p. 14-17.
- WAHNICH, Stéphane, *A quoi sert une bibliothèque ?* p. 23-26.

Ouvrages et mémoires d'étude

AGNOLI, Antonelle, *Le Piazze del sapere. Biblioteche e libertà*. Roma, Laterza, 2010.

ARIS, Dominique, HENRY, Elizabeth (sous la direction de), *Architectures de la culture, culture de l'architecture*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2009.

BERTRAND, Anne-Marie, *Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2002.

BERTRAND, Anne-Marie, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider 1945 – 1985*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1999.

BERTRAND, Anne-Marie, KUPIEC, Anne, BELMONT, Joseph, MELOT, Michel, PAYOT, Daniel, *Ouvrages et volumes. Architecture et bibliothèques*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1997.

CAROUX, Hélène, *Architecture & lecture. Les bibliothèques municipales en France 1945 – 2002*, Paris, Picard, 2008.

CASARTELLI, Giuliana, MUSCOGIURI, Marco, *La biblioteca nelle città. Architettura del servizio. Architettura dell'edificio*. Roma, Associazione italiana biblioteche, 2008.

COLLECTIF, *Library Buildings 1990-1994*. London, Library Service Limited, 1995.

COLLIGNON, Laure, GRAVIER, Colette, GEORGES, Nicolas, *Concevoir et construire une bibliothèque du projet à la réalisation*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, Le Moniteur, 2011.

DEGUEURSE GIULANI, Marion, MELOT, Michel (sous la direction de), *Attractivité et monumentalité. L'influence du bâtiment sur la fréquentation, les usages et la perception de la bibliothèque. L'exemple de la BMVR de l'Alcazar de Marseille*, Diplôme de conservateur des bibliothèques, mémoire d'étude, Villeurbanne, E.N.S.S.I.B, décembre 2008.

DE POLI, Aldo, *Bibliothèques, architectures 1995-2005*. Arles, Actes Sud, Motta, 2004.

FORESTIER, Florian, MELOT, Michel (sous la direction de), *Maîtres de l'architecture et bibliothèques*, Diplôme de conservateur des bibliothèques, mémoire d'étude, Villeurbanne, E.N.S.S.I.B, janvier 2010.

FRUCHON, Pascal, ROCHELLE, Matthieu (sous la direction de), *Mutualisation d'équipements culturels comprenant une bibliothèque*, Diplôme de conservateur des bibliothèques, mémoire d'étude, Villeurbanne, E.N.S.S.I.B, décembre 2008.

GASCUEL, Jacqueline, *Un espace pour le livre. Guide à l'intention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1993.

GOBBO, Cécile, ALIX, Yves (sous la direction de), *Les petites bibliothèques en milieu urbain*, Diplôme de conservateur des bibliothèques, mémoire d'étude, Villeurbanne, E.N.S.S.I.B, janvier 2010.

GRUNBERG, Gérald (sous la direction de), *Bibliothèques dans la cité*. Paris, Ministère de la Culture, Le Moniteur, 1996.

JEAN, Raymond, *Bibliothèques, une nouvelle génération, dix ans de constructions pour la lecture publique*. Paris, Réunion des Musées Nationaux, Enjeux-culture, 1993.

LAROCHE, Ann-Sarah, ROCHELLE, Matthieu (sous la direction de), *Histoire et enjeux de la mutualisation d'équipements culturels intégrant une bibliothèque*, Diplôme de conservateur des bibliothèques, mémoire d'étude, Villeurbanne, E.N.S.S.I.B, janvier 2010.

OMA AMO, BMVR, *Caen la Mer, Réunion, APS-03, 29-30 novembre 2010*. Non destiné à la publication.

OMA AMO, BMVR, *Caen la Mer, Réunion, APS-03, 15 décembre 2010*. Non destiné à la publication.

MOREL, Eugène, *Bibliothèques. Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*. Paris, Le Mercure de France, 1908. Numérisé par l'ENSSIB, <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48751>

SEIBEL, Bernadette (sous la direction de), *Lire, faire lire, des usages de l'écrit aux politiques de lecture*, Actes du colloque *La Bibliothèque dans la ville*, Marseille, novembre 1994, Paris, Le Monde éditions, 1995.

SERVET, Mathilde, DESRICHARD (Yves) (sous la direction de), *Les bibliothèques troisième lieu*, Diplôme de conservateur des bibliothèques, mémoire d'étude, Villeurbanne, E.N.S.S.I.B, janvier 2009.

La question particulière des bibliothèques universitaires et de l'urbanisme universitaire

BISBROUCK, Françoise, RENOULT, Daniel (sous la direction de), *Construire une bibliothèque universitaire. De la conception à la réalisation*. Paris, Collection Bibliothèques, Éditions du Cercle de la Librairie, 1993.

FREMONT, Armand, HERIN, Robert, JOLY, Jacques, *Atlas de la France universitaire*, Paris, La documentation française, 1992.

GENESTIER, Philippe, *L'université et la cité*, in *Espaces et sociétés*, n°80-81, 1996/1, p. 39-46, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5619716s/f20>

MELANI, Chiara, PALARETI, Francesca (a cura di), *Architettura della biblioteca e identità universitaria. Atti del convegno Firenze, 28-29 settembre 2006*. Milano, Edizioni Sylvestre Bonnard, 2007.

MERLIN, Pierre, *L'urbanisme universitaire à l'étranger et en France*, Paris, Dunod, Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 1995.

MERLIN, Pierre, *L'université de masse et la ville*, in *Espaces et sociétés*, n°80-81, 1996/1, p. 47-74, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5619716s/f46>

POGGI, Marie-Hélène, OSTROWETSKY, Sylvia, *L'espace universitaire et la ville, les enjeux sociaux de la localisation des espaces universitaires*, in *Espaces et sociétés*, n°80-81, 1996/1, p. 75-100, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5619716s/f74>

POIRRIER, Philippe (sous la direction de), *Paysages des campus, Urbanisme, architecture et patrimoine*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2009,

RENOULT, Daniel, *Les Bibliothèques universitaires en Ile-de-France*, Paris, *Cahiers de l'IAURIF*, n°143, octobre 2005, p. 142-151.

A PROPOS DE VILLE ET D'URBANISME

Ouvrages généraux

ALLEMAND, Sylvain, ASCHER, François, LEVY, Jacques (sous la direction de), *Les sens du mouvement : modernité et mobilités dans les sociétés urbaines contemporaines*, Paris, Belin, 2005.

BAILLY, Antoine, HURIOT, Jean-Marie (sous la direction de), *Villes et croissance, théories, modèles, perspectives*, Paris, Anthropos, 1999.

DERYCKE, Pierre-Henri, HURIOT, Jean-Marie, PUMAIN, Denise, *Penser la ville, théories et modèles*, Paris, Anthropos, 1996.

GUERROUDJ, Tewfik, *Pourquoi faire de l'urbanisme ?* Bordeaux, Éditions Confluences, 2011.

HESS, Remi, *Centre et Périphérie*, Paris, Anthropos, 2001.

LEFEBVRE, Henri, *La production de l'espace*, Paris, Éditions Anthropos, 2000.

PAQUOT, Thierry, RONCAYOLO, Marcel (sous la direction de), *Villes & civilisation urbaine, XVIII^e – XX^e siècle*, Paris, Larousse, 1992.

RONCAYOLO, Marcel, *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1990.

RONCAYOLO, Marcel, *La ville aujourd'hui*, in DUBY, Georges, *Histoire de la France urbaine*, Paris, Le Seuil, 1985.

Pour une approche politique de l'urbanisme - à moins qu'il ne s'agisse d'un pléonasme

ASCHER, François, *La ville, c'est les autres. Le grand nombre entre nécessité et hasard, Airs de Paris*, Paris, Centre Georges Pompidou, p. 269-271, 2001.

ASCHER, François, GIARD, Jean, *Demain la ville ? Urbanisme et politique*, Paris, Éditions Sociales, 1975.

ATKINSON, Rowland, *Domestication by Cappuccino or a revenge on urban space ? Control and empowerment in the management of public spaces, Urban Studies*, 40 (9), p. 1829-1943, 2003. <http://usj.sagepub.com/content/40/9/1829>

BEHAR, Daniel, *En finir avec la politique de la ville ? Esprit*, novembre 1999.

BERLIANT, Marcus, PENG, Shin-Kun, WANG, Ping, *Welfare analysis of the number and locations of local public facilities, Regional Science and Urban Economics*, 36, 2006, p. 207-226.

BURNS, Leland S., HEALY, Robert G., *The Metropolitan Hierarchy Of Occupations, An Economic Interpretation of Central Place Theory, Regional Science and Urban Economics*, 8, 1978, p. 381-393.

COMITE D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE L'AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE, *La rénovation urbaine à l'épreuve des faits, Rapport 2009 du Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU*, Paris, La Documentation Française, 2009.

EPSTEIN, Renaud, *La loi Borloo : renforcement ou remplacement de la politique de la ville ? Revue de droit sanitaire et social*, n°3, juillet-septembre 2004.

EPSTEIN, Renaud, *Les conditions de réussite du projet urbain, Entre rénovation urbaine et cohésion sociale*, Atelier ResO Villes, ARO Habitat Bretagne, octobre 2007.

EPSTEIN, Renaud, *Gouverner à distance, Quand l'Etat se retire des territoires*, Esprit, n°11, 2005, p. 96-111.

ESTEBE, Philippe, *Les quartiers : une affaire d'Etat, un instrument territorial*, in LASCOUMES, Pierre, LE GALES, Patrick (sous la direction de), *Gouverner par les instruments*, Paris, Sciences Po, Les presses, janvier 1995, p. 49-70.

FACCHINI, François, *L'entrepreneur politique et son territoire, Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2006/2 juillet, p. 263-280, <http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2006-2-page-263.htm>

FOURNER-GUERIN, Catherine, VACCHIANI-MARCUZZO, Céline, *Les pouvoirs dans la ville*, in *L'espace politique*, n°8, 2009-2, <http://espacepolitique.revues.org/index1418.html>

HARVEY, David, *From managerialism to entrepreneurialism: The transformation in urban governance in late capitalism*, in *Geografiska Annaler, series B, Human Geography*, 71 (1), p. 3-17, 1989. <http://www.jstor.org/pss/490503>

HARVEY, David, *La capitalisme contre le droit à la ville*, Paris, Éditions Amsterdam, 2011.

HARVEY, David, *Justice, Nature and the Geography of Difference*, Oxford, Blackwell Publishers Ltd, 1996.

HARVEY, David, *Social Justice and the City*, Oxford, Blackwell Publishers Ltd, 1996.

HULBERT, François, L'espace politique de la ville : plaidoyer pour une géopolitique urbaine, in *L'espace politique*, n°8, 2009-2, <http://espacepolitique.revues.org/index1330.html>

HURIOT, Jean-Marie, *Villes et économie : les infortunes du savoir*, *Géographie, économie, société*, 2009/1 Vol. 11, p. 23-38, <http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2009-1-page-23.htm>

INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME ILE-DE-FRANCE, *La mixité fonctionnelle dans les quartiers en rénovation urbaine*, octobre 2009.

JOSEPH, Isaac, *La ville sans qualité*, La tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1998.

KOOLHAAS, Rem, *Junkspace. Repenser radicalement l'espace urbain*, Paris, Payot, 2011.

LEFEBVRE (Henri), *Espace et politique*, Paris, Anthropos Economica, 2000.

LYNCH, Kevin, *The Image of the City*, Cambridge MA, MIT Press, 1960. Traduction, *L'image de la cité*, Paris, Dunod, 1999.

ONZUS, *Rapport 2011*, Saint-Denis, Éditions du CIV, 2011. http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_onzus_2011.pdf

RAOULT, Eric, MINISTERE DE LA VILLE, *ZFU, développement économique et emploi dans les Quartiers*, Paris, Ministère de la Ville, La Documentation Française, 2011. <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/114000404/0000.pdf>

SMITH, Neil, *The New Urban Frontier: Gentrification and the Revanchist City*, London, Routledge, 1996.

SMITH, Neil, *La gentrification généralisée : d'une anomalie locale à la régénération urbaine comme stratégie urbaine globale*, in BIDOU-ZACHARIASEN (Catherine), *Retours en ville*, Paris, Descartes & Cie, p. 45-72, 2003.

VIOLEAU, Jean-Louis, *Les architectes et mai 81*. Paris, Éditions Recherches, 2010.

A propos de culture, de planification culturelle et de la ville créative.

DUBOIS, Vincent, *Une politique pour quelle(s) culture(s) ?*, Cahiers français, n°312, Paris, La Documentation Française, 2003, p. 19-24.

DUBOIS, Vincent, *La statistique culturelle au ministère de la Culture, de la croyance à la mauvaise conscience in Public(s) et politiques culturelles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 25-32.

EVANS, Graeme, *Cultural Planning: An Urban Renaissance?* Oxford, Routledge, 2001.

FAVORY, Michel, *Les équipements culturels dans les dynamiques territoriales de l'agglomération bordelaise*, in *Perspectives territoriales pour la culture*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine (MSHA), 2004, p. 93-106.

FLORIDA, Richard, *The Rise of the Creative Class: And How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, New York, Basic Books, 2003.

FLORIDA, Richard, *Cities and the Creative Class*, Oxford, Routledge, 2004.

FUJITA, Masahisa, *Optimal Location Of Public Facilities, Area Dominance Approach, Regional Science and Urban Economics*, 16, 1986, p. 241-268.

KAY SMITH, Melanie, *Cultural Planning for Urban Regeneration*. Saarbrücken, Lambert Academic Publishing, 2010.

KELMAN, Gaston, *La fréquentation des grands équipements de l'agglomération nouvelle*, Paris, Cahiers de l'observatoire, n°13, décembre 1995.

LANDRY, Charles, *The Creative City: A Toolkit for Urban Innovators*, Oxford, Earthscan Ltd, 2008.

LE RIZE, ZANCARINI-FOURNEL, Michelle, *Le Palais du Travail*, Villeurbanne, Ville de Villeurbanne, 2011. Ouvrage édité dans le cadre de l'exposition *Le Palais du Travail*, présentée du 20 octobre 2011 au 25 février 2012 au Rize – Ville de Villeurbanne.

LUCCHINI, Françoise, *La culture au service des villes*, Paris, Anthropos, 2002.

LUSSO, Bruno, *Les musées, un outil efficace de régénération urbaine ? Les exemples de Mons (Belgique), Essen (Allemagne) et Manchester (Royaume-Uni)*, *Cybergeo : European Journal of Geography*, janvier 2009, <http://cybergeo.revues.org/21253>

PALMER, Robert, RICHARDS, Greg, *Eventful Cities: Cultural Management and Urban Revitalisation*, Oxford, Butterworth-Heinemann, 2007.

PITO, Diego, *Un Centro culturale come motore di una riqualificazione urbana, sociale ed economica : il Centro Pompidou di Parigi. / Un centre culturel comme moteur d'une*

requalification urbaine, sociale et économique : le Centre Pompidou à Paris, Palerme, Facoltà di Architettura, 2000.

POIRRIER, Philippe, *Le ministère de la Culture, 1959-2009 : quel bilan ? Quelles orientations ?* in *Les politiques culturelles, Cahiers français n°348*, Paris, La Documentation Française, janvier-février 2009, p. 3-7.

SAEZ, Guy, *Les collectivités territoriales et la culture*, in *Les politiques culturelles, Cahiers français n°348*, Paris, La Documentation Française, janvier-février 2009, p. 8-14.

URFALINO, Philippe, *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette, 2004.

URFALINO, Philippe, FABRE, Thierry, *L'invention de la politique culturelle, et après ?*, in *La pensée de midi*, 2005/3 N° 16, La Tour d'Aigues, Actes Sud, 2005, p. 9-15.

VIVANT, Elsa, *Qu'est-ce que la ville créative ?* Paris, PUF, 2009.

VIVANT, Elsa, *Du musée-conservateur au musée-entrepreneur*, *Téoros*, 27 (3), 2008, p.43-52, <http://teoros.revues.org/82>

VOLUCELLO, Giuseppina, *Cultural Planning, la pianificazione delle risorse culturali per lo sviluppo urbano*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2009.

WACHTER, Serge, *La ville numérique : quels enjeux pour demain ?* Article du 28-11-2011. En ligne, <http://www.metropolitiques.eu/La-ville-numerique-quels-enjeux.html> [consulté le 08-12-2011].

REPertoire des articles consultés dans les revues d'architecture et d'urbanisme

'A'A' (L'Architecture d'Aujourd'hui)

Les grands moulins et la halle aux Farines, universités Paris 7, ZAC Paris-Rive gauche, Rudy Ricciotti et Nicolas Michelin, n°369, mars-avril 2007, p. 22-27.

Médiathèque Le Corbusier, Val-de-Reuil : façade translucide, ambiances colorées, n°366, septembre-octobre 2006, p. 124-125.

Enveloppe HQE, contenu ludique : médiathèque René-Goscinny, Sainte-Luce-sur-Loire, Loire-Atlantique, n°364, mai-juin 2006, p. 120-122.

Médiathèque Vénissieux : Dominique Perrault architecte, n°335, juillet-Août 2001, p. 40-41.

Lacoste, Robain et Guieysse, Archives d'Outre-mer à Aix, n°307, octobre 1996, p. 36-39.

BnF 1989-1995, n°300, septembre 1995, p. 77-95.

BACOT, Martin, Médiathèque universitaire, Orléans-La Source, Intégral Lipsky + Rollet architectes, n°363, mars-avril 2006, p. 28-31.

BOLLON, Patrice, LACLAU, Ernesto, Comment le politique construit le lien social, n°382, mars-avril 2011, p. 93-101.

DELLUC, Manuel, Du-Besset et Lyon. Médiathèque à Orléans. Entretien avec les architectes, n°294, septembre 1994, p. 28-35.

FROMMONOT, Françoise, Bibliothèque Nationale de France, n°300, septembre 1995, p. 77-95.

MARMANDE, Francis, La médiathèque et le béret, n°383, mai-juin 2011, p. 116-117.

MOREAU, Denis, Unité d'enseignement Arts, université Paris 8, Saint-Denis : Bernard Dufournet et Jacques Moussafir, architectes, n°331, décembre 2000, p. 74-75.

TRELCAT, Sophie, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, ZAC de Beauregard, Rennes : Jean-Marc Ibos et Myrto Vitart, n°369, mars-avril 2007, p. 14-15.

TRELCAT, Sophie, Médiathèque José Cabanis, quartier Marengo, Toulouse : Jean-Pierre Buffi architecte, n°355, novembre-décembre 2004, p. 32-33.

TRELCAT, Sophie, Il neige dans la médiathèque : médiathèque à Bagnolet, Olivier Brénac et Xavier Gonzalez, n°346, mai-juin 2003, p. 36-38.

AMC Le Moniteur Architecture

Culture, N°193, décembre-janvier, 2009-2010, p. 91-92.

Corinne Vezzoni, archives et bibliothèque départementale, Marseille, n°166, janvier 2007, p. 86-87.

Philippe Gazeau, extension de l'école normale supérieure, Paris 5ème, n°166, janvier 2007, p. 94-95.

Bâtis anciens, bibliothèques nouvelles, n°138, novembre 2003, p. 87-96.

OMA Rem Koolhaas : Porto Seattle, Berlin, n°109, septembre 2000, p. 68-77.

Claire Guieysse, Antoinette Robain, extension d'une bibliothèque Rennes, n°105, mars 2000, p. 36-41.

Culture. Université, n°94, décembre 1998, p. 84-94, p. 118-139.

Équipement, Culture, n°67, décembre 1995, p. 59-65, p. 96-115 et p. 152-153.

Médiathèque : Évreux, n°59, mars 1995, p. 14-16.

Culture, n°57, décembre 1994, p. 116-127.

Bordeaux : bibliothèque, n°52-53, juin-juillet 1994, p. 22-23.

Les réalisations de 1992 : Culture, n°37, décembre 1992, p. 48-59.

ALLAIN-DUPRE, Elisabeth, BAYLE, Christophe, GOGET, Jean-Michel, LUCAN, Jacques, MENARD, Jean-Pierre, *La bibliothèque nationale de France*, n°60, avril 1995, p. 26-54.

ALLAIN-DUPRE, Elisabeth, *Amiens, l'université dans la ville*, n°42, juin-juillet 1993, p. 36-39.

ARNOLD, Françoise, *Équipements*, n°85, décembre 1997, p. 182-201 et p. 218-221.

BOUDET, Dominique, *Pierre du Besset, Dominique Lyon, bibliothèque de Troyes*, n°129, novembre 2002, p. 52-57.

BOUDET, Dominique, *Terre cuite - brick architecture*, Hors série Terre cuite, novembre 2007, p. 86-87.

BOUDET, Dominique, QUINTON, Maryse, *Intérieurs*, décembre 2007, p. 82.

CABESTAN, Jean-François, *Atelier multiple, reconversion de la ferme municipale Bruyères sur Oise*, n°161, mai 2006, p. 86-89.

CAILLE, Emmanuel, *Philippe Gazeau, bibliothèque et cinémas, Mouans-Sartoux*, n°119, octobre 2001, p. 92-97.

CIRIANI, Henri, DAVOINE, Philippe, *Éclairage zénithal*, n°87, mars 1998, p. 78-103.

DANA, Karine, *Lan architecte, ludothèque, Bonneuil-sur-Marne*, n°181, Septembre 2008, p. 128-131.

DAVOINE, Philippe, *UFR et bibliothèque universitaire, Bibliothèque de l'Université Paris 8*, n°92, octobre 2008, p. 34-45.

DELLUC, Manuel, LUCAN, Jacques, *Seine rive gauche : continuer Paris*, supplément au n°48, février 1994,

GARNIER, Jean-Louis, *Espace culturel, Meaux*, n°60, avril 1995, p. 18-21.

MENARD, Jean-Pierre, *Médiathèque, Lons-le-Saunier, double courbure en béton*, n°205, avril 2011, p. 18-20.

MENARD, Jean-Pierre, *Bibliothèque et ateliers municipaux*, n°98, mai 1999, p. 48-52.

MENARD, Jean-Pierre, *Dominique Perrault, médiathèque Vénissieux*, n°118, septembre 2001, p. 73-77.

QUINTON, Maryse, *Corinne Vezzoni, archives et bibliothèque départementale, Marseille*, n°164, octobre 2006, p. 113-117.

QUINTON, Maryse, *Yves-Marie Maurer et Lionel Orsi, bibliothèque universitaire, Rennes*, n°147, novembre 2004, p. 65-67.

QUINTON, Maryse, *Pascale Guédot, Médiathèque, Oloron-Sainte-Marie*, n°202, Décembre-Janvier, 2010-2011, p. 78-83.

QUINTON, Maryse, *Louis Paillard, 119 logements, Boulogne-Billancourt*, n°201, Novembre 2010, p. 86-92.

QUINTON, Maryse, *Lanoire Courrian et Yannick Denoual, médiathèque Saint-Ciers-sur-Gironde*, n°159, mars 2006, p. 65-67.

SERON-PIERRE, Catherine, *Margerie et Pasquet, école et médiathèque, Pervençères*, n°185, février 2009, p. 71-73.

SERON-PIERRE, Catherine, *Atelier Fernandez Serres, Médiathèque, Carnoux*, n°173, octobre 2007, p. 110-115.

SERON-PIERRE, Catherine, *La cinquième façade*, p. 74-91.

SERON-PIERRE, Catherine, *bibliothèque universitaire*, n°102, novembre 1999, p. 50-53.

SERON-PIERRE, Catherine, *Centre de la langue française à Blois*, n°74, octobre 1996, p. 30-35.

SERON-PIERRE, Catherine, *Construction bois*, n°59, mars 1995, p. 39-50.

SERON-PIERRE, Catherine, *Les salles de lecture*, n°55, octobre 1994, p. 54-61.

SERON-PIERRE, Catherine, *Antoine Weygand & BJAA, médiathèque, Margny-lès-Compiègne*, n°133, avril 2003, p. 58-61.

SERON-PIERRE, Catherine, *Intérieurs*, n°132, mars 2003, p. 71-75.

TOURAINÉ, Olivier, *OMA / LMN architects, bibliothèque centrale Seattle*, n°145, septembre 2004, p. 94-101.

TRELCAT, Sophie, *Rem Koolhaas, lauréat à Caen*, n°200, octobre 2010, p. 42.

TRELCAT, Sophie, *Jean-Marc Ibos et Myrto Vitart, Médiathèque, Strasbourg*, n°184, décembre 2008, p. 153-155.

TRELCAT, Sophie, *Lipsky & Rollet Campus universitaire Troyes*, n°191, octobre 2009, p. 79-83.

VIAENE, Mélanie, *Antoine Beal et Ludovic Blanckaert, médiathèque, Armentières*, n°182, octobre 2008, p. 92-97.

Annales de la recherche urbaine

GROSSETTI, Michel, *Villes et institutions scientifiques. Genèse des pôles scientifiques français*, n°62-63, juillet 1994, *Universités et territoires*, p. 7-15.

HUET, Armel, *De la démocratisation de la culture à la diversité des créations*, n°70, mars 1996, *lieux culturels*, p. 4-15.

LUSSAULT, Michel, THIBAUT, Serge, *L'émergence de l'université sur la scène locale. L'exemple de Tours*, n°62-63, juillet 1994, *Universités et territoires*, p. 127-138.

NOVARINA, Gilles, POUYET, Bernard, *Grenoble. Construire l'université et fabriquer la ville*, n°62-63, juillet 1994, *Universités et territoires*, p. 113-126.

RIBOULET, Pierre, *La nouvelle bibliothèque de Limoges*, n°70, mars 1996, *Lieux culturels*, p. 97-104.

SUBRA, Philippe, *L'université contre la crise ? Le cas de Valenciennes*, n°62-63, juillet 1994, *Universités et territoires*, p. 75-84.

D'A (D'Architecture)

- ASCHIERI, André, *André Aschieri, le maire mutant*, n°125, novembre 2002, p. 51-53.
- BLIN, Pascal, *Médiathèques : il n'y a pas de programme type*, n°88, novembre 1998, p. 24-27.
- CAILLE, Emmanuel, *Faculté de droit et sciences économiques et bibliothèque universitaire à Limoges*, n°126, février 2003, p. 40-45.
- CATSAROS, Christophe, *Bibliothèque universitaire des sciences à Orléans*, n°154, avril 2006, p. 72-75.
- COCCO, Alexandre, FOULON, Eric, *La grande bibliothèque médiathèque de Strasbourg*, n°135, mars 2004, p. 72-77.
- COLLECTIF, *De volumes en volumes : dossier bibliothèques*, n°99, février 2000, p. 18-35.
- DESMOULINS, Christine, *De Rouen à Limoges, Riboulet en centre-ville*, n°58, septembre 1995, p. 14-15.
- DIDELON, Valéry, *Eric Babin et Jean-François Renaud, architectes en ville*, n°201, juin juillet 2011, p. 9-15.
- GUISLAIN, Margot, *Bibliothèque universitaire, campus de la Nive, Bayonne*, n°193, septembre 2010, p. 76-79.
- JOFFROY, Pascale, *Médiathèque d'Armentières, Nord*, n°179, février 2009, p. 64-67.
- LAMARRE, François, *Médiathèque portuaire*, n°24, avril 1992, p. 20-21.
- LAMARRE, François, *Deux médiathèques cœur de ville*, n°39, octobre 1993, p. 16-19.
- LAMARRE, François, *Equinoxe à Châteauroux gonflé à bloc, Espace Luxembourg à Meaux*, n°56, juin 1995, p. 18-22.
- LAVALOU, Armelle, *Deux sites, deux écoles et une médiathèque*, n°173, mai 2008, p. 58-67.
- LYON, Dominique, *Appel à idée pour une médiathèque de proximité*, n°128, avril 2003, p. 54-60.
- MIALET, Frédéric, *Bourges : l'arbre et la médiathèque*, n°53, mars 1995, p. 23-24.
- MOREL, Ingrid, *Cergy-Pontoise, université repère*, n°58, septembre 1995, p. 28.
- RAMBERT, Francis, *Nîmes : Foster city ?* n°35, mai 1993, p. 11-13.

RAMBERT, Francis, *Evreux e la nave va*, n°53, mars 1995, p. 23-24.

RAMBERT, Francis, *Plourin-les-Morlaix : unité et urbanité*, n°49, octobre 1994, p. 20-21.

SCOFFIER, Richard, *Grands moulins et Halle aux farines, deux transformations à Paris*, n°159, novembre 2006, p. 60-69.

SCOFFIER, Richard, *De la distinction, concours pour la réhabilitation de la halle Pajol, Paris XVIIIe*, n°173, mai 2008, p. 25-31.

SCOFFIER, Richard, *De l'autre côté du miroir, médiathèque André Malraux, Strasbourg*, n°177, novembre 2008, p. 90-95.

SCOFFIER, Richard, *La médiathèque à l'ère de l'information globale – concours pour la médiathèque du Grand Angoulême*, n°190, avril 2010, p. 44-48.

SCOFFIER, Richard, *Positif/négatif, concours pour la bibliothèque de Caen*, n°194, octobre 2010, p. 38-46.

Urbanisme

Paris rive gauche : anatomie d'un projet urbain, n°289, juillet-août 1996, p. 14-31.

ANDRIEUX, Jean-Yves, SEITZ, Frédéric, *L'architecture de l'homme politique*, n°293 mars-avril 1997, p. 68-72.

BACHMAN, Christian, *Le retour des équipements de quartiers*, n°253, décembre 1991, p. 36.

COLLECTIF, *Le printemps des médiathèques*, n°262, avril 1993, p. 53-57.

COLLECTIF, *Paris rive gauche : anatomie d'un projet urbain*, n°289 juillet-août 1996, p. 14-31.

COLLECTIF, *Les desseins contrariés de la Part-Dieu*, n°266, septembre 1993, p. 44-46.

COLLECTIF, *Concepts. Retour sur les grands concepts de la ville*, n°296 septembre-octobre 1997.

COLLECTIF, *L'écrit dans la ville*, n°249, juillet-août, 1991, p. 34-91.

DELORME, Christophe, *Du culte à la culture*, n°255, mars 1992, p. 30-31.

GRAVILLON, Isabelle, *Lyon retricote le PUL*, n°254, février 1992, p. 14-17.

GRAVILLON, Isabelle, *Orléans recompose son harmonie*, n°266, septembre 1993, p. 23-27.

LOUBIERE, Antoine, *Romainville (93) : un projet pour un nouveau centre ville*, n°354, janvier-février 2009, p. 31-34.

SATORY, Suzanne, *Saint-Quentin en Yvelines*, n°254, février 1992, p. 78-85.

[SUEUR, Jean-Pierre], *Le bilan de la politique de la ville*, n°299, mars-avril 1998, p. 53-54.

Traits Urbains

FAY, Bruno, *Pau : le renouveau au cœur du mandat*, n°28, janvier-février, 2009, p. 28-31.

FERNANDEZ, Agnès, *Le Kremlin-Bicêtre mise sur Okabé*, n°36, janvier-février 2010, p. 35-36.

HACHACHE, Nora, *Retour à Créteil : l'histoire sans fin*, n°24, juin-juillet 2008, p. 44-47.

TALPIN, Jean-Jacques, *Pour Chartres, la résurrection ?* n°17, septembre 2007, p. 28-31.

AUTRES REFERENCES

Entretiens avec les élus, par ordre chronologique, confer Annexes

Avec Xavier Le Coutour, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, du logement et du renouvellement urbain de la ville de Caen, le vendredi 28 octobre 2011.

Avec Souad El Maysour, Vice-présidente de la communauté urbaine de Strasbourg déléguée à la culture et à la lecture publique, le lundi 14 novembre 2011.

Avec Loïc Chabrier, Adjoint au Maire délégué à la culture de la ville de Villeurbanne, le jeudi 17 novembre 2011.

Avec Jean-Michel Monpays, Adjoint au Maire délégué au développement culturel, au patrimoine, à l'animation, à la vie associative et aux jumelages de la ville d'Armentières le mercredi 23 novembre 2011.

Avec Philippe Duron, Député, Maire de Caen, Président de la communauté d'agglomération Caen la Mer, le jeudi 22 décembre 2011.

Colloques, rencontres, par ordre chronologique

Presqu'île, presque ville. L'avenir de la Presqu'île de Caen, Université de Caen Basse-Normandie, 21 octobre 2011.

L'université dans la cité, Université Lumière Lyon 2, 16 novembre 2011.

Table des annexes

ENTRETIENS AVEC LES ELUS, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE	96
Entretien avec Xavier Le Coutour, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, du logement et du renouvellement urbain de la ville de Caen, le vendredi 28 octobre 2011.	96
Entretien avec Souad El Maysour, Vice-présidente de la communauté urbaine de Strasbourg déléguée à la culture et à la lecture publique, le lundi 14 novembre 2011.	100
Entretien avec Loïc Chabrier, Adjoint au Maire délégué à la culture de la ville de Villeurbanne, le jeudi 17 novembre 2011.....	103
Entretien avec Jean-Michel Monpays, adjoint au Maire délégué au développement culturel, au patrimoine, à l'animation, à la vie associative et aux jumelages de la ville d'Armentières le mercredi 23 novembre 2011.	106
Entretien avec Philippe Duron, Député, Maire de Caen, Président de la communauté d'agglomération Caen la Mer, le samedi 14 janvier 2011.	109
AUTRE ENTRETIEN.....	114
Entretien avec André Hincker, Conservateur en chef, Directeur des médiathèques de la ville de Strasbourg et des médiathèques communautaires, le mardi 13 décembre 2011.	114
INDEX DES LIEUX.....	115

Entretiens avec les élus, par ordre chronologique

ENTRETIEN AVEC XAVIER LE COUTOUR, ADJOINT AU MAIRE CHARGE DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA VILLE DE CAEN, LE VENDREDI 28 OCTOBRE 2011.

Le choix de la Presqu'île était un choix parmi d'autres. Il y a eu six propositions de la ville et ce sont la Région et l'Agglo qui ont choisi. La ville a fait des propositions : Presqu'île, place de la République, donjon du château, place de la Mare, derrière la bibliothèque actuelle (presque sur site) et puis une proposition sur le triangle entre le boulevard Guillou et le stade nautique. Là où il y a un peu de parking, à proximité immédiate du lycée. D'ailleurs il faudra parler de la proximité immédiate du lycée comme de l'université qui pose problème, la bibliothèque est un équipement destiné à tous les citoyens et ne doit pas être monopolisé par une catégorie en particulier. Ça a été une des raisons pour récuser le site devant Malherbe. Certains sites ont été récusés parce que trop risqués : le donjon du château (refus du DRAC) (il y a eu un projet, des esquisses, six étages, à la place du donjon démoli), la place de la Mare, trop restreint, trop petit. Restait la place de la République à la place de l'ancienne mairie et la Presqu'île. Ça a longtemps basculé, mais le site République a été abandonné à cause d'un risque archéologique, et donc le risque de dépasser le calendrier du contrat de plan État-Région qui nous accordait les fonds nécessaires à la construction. L'impossibilité de le faire ailleurs a commandé au choix de la Presqu'île. Les deux étaient faisables. Le seul qui restait, était à mon avis le meilleur. Le choix a été fait en 2009.

Ensuite, est-ce que le choix actuel pose problème et à quoi il répond ? Il faut tout de suite dire que ce n'est pas la bibliothèque municipale de Caen mais la bibliothèque de l'agglomération caennaise. C'est important. Je crois que politiquement il y aurait eu des résistances de la part des communes périphériques, Mondeville, Hérouville-Saint-Clair, etc. à ce que cela soit place de la République, très centré caenno-caennais, justement parce que caenno-caennais. Et le site de la Presqu'île est beaucoup plus en cohérence avec la logique de l'agglomération et en cohérence d'ailleurs avec la logique de la SPLA pour la Presqu'île, les trois maires sont dans la SPLA. Nous sommes donc dans un territoire caennais mais qui a acquis une dimension communautaire, du fait du projet qui est mené par plusieurs maires et pas seulement le Maire de Caen. Et là où elle est, la BMVR est beaucoup plus accessible pour l'ensemble des gens de l'agglomération que si ça avait été en plein centre-ville. En revanche, ça râle, certains disent : « là-bas on ira jamais, parce que c'est trop loin, y'a pas de bus, on ne peut pas se garer, etc. » Je l'entends régulièrement mais ces gens vont-ils à la bibliothèque ? J'en connais qui n'y vont jamais, mais qui disent « pourquoi la déménager, vous n'aviez qu'à la refaire là où elle était. » Mais c'est oublier la dimension communautaire et puis le fait qu'il y aura quelques milliers de logements sur la Presqu'île et puis derrière.

La BMVR va se retrouver aussi dans un endroit où toute la population du Sud caennais se trouve rapprochée, celle du Nord très légèrement éloignée mais seulement dans un premier temps. La rive droite est désormais plus proche de la BMVR mais ça participe aussi d'une extension du centre-ville. Le TGI va venir s'implanter sur l'île, et puis derrière on va pousser : les Rives de l'Orne en construction, l'urbanisation le long du cours aval de l'Orne, de même que la Presqu'île et le projet qui démarre sur l'emplacement du CHRU Clémenceau. Projet de développement urbain qui, si l'on veut

avoir une stricte approche en termes d'habitants et de densités, colle plutôt plus. On se rapproche des nouveaux habitants, on s'éloigne un peu des quartiers centraux et Nord. Pour tous se pose la question de l'accessibilité. La ligne 2 du tramway passera à côté de la BMVR. La question de l'accès automobile est plus délicate. On estime que 300 places seront nécessaires, pour la BMVR, le tribunal, tous ne viendront pas en tramway car ce sont des équipements à vocation régionale ou départementale. On créera là des équipements de stationnement mais modestes. Pour le tribunal nous avons fait les mêmes propositions, et quand la BMVR a été choisie là, le terrain place de la République était libre, le ministère de la Justice était très intéressé par cette localisation pour centraliser toutes les activités judiciaires et créer une forte densité. Et ils ont callé pour la même raison, du risque archéologique. Ils ne pouvaient pas se permettre le luxe d'un différé de même un an. Donc ils se sont retrouvés sur l'île, de l'autre côté de la grande pelouse.

L'accès automobile n'est pas pertinent pour les bibliothèques, et pour la BMVR nous avons prévu 6 places de parking pour les personnels mais aucune pour les usagers. Le stationnement sera prévu comme équipement public et c'est donc, nous [la ville] qui allons le construire. L'idée c'est de faire un silo entre la BMVR et le tribunal. Il y a d'ailleurs des problèmes avec l'ESAM mais à cause de l'absence de ligne de bus (pas encore fonctionnelle), il faudra de toute façon que bus et tramways desservent cet axe-là. La deuxième ligne est prévue pour 2018-2020 (tram), deux ou trois ans après l'ouverture de la BMVR qui a pris un peu de retard.

Peut-être un parking en silo enterré, cher mais possible. Peut-être un silo en surface, ce n'est pas forcément laid. Mais on a autre chose à faire que de garer des voitures sur l'île. Un parking de 300 places n'est pas non plus un monstre, c'est trois fois moins que le parking des Rives de l'Orne qui est de 900 places.

Nous réfléchissons surtout aux mobilités douces. Le quai François Mitterrand²⁸² va être piétonnisé, la circulation va être reportée derrière, rue Suède et Norvège, la voirie existante à cet endroit va être supprimée. On a eu une réunion ce midi, il n'y aura pas de circulation entre la BMVR et la grande pelouse. Le hangar Savare semble mal barré, ils ont brûlés, ils ont des termites, ça c'est dommage. Peut-être y aura-t-il une passerelle mais il ne faudrait pas que cela handicape l'usage du bassin – mais les hollandais savent faire – et l'avenue Berthelot sera entièrement piétonne. Ce sera une promenade au bord du canal, tout passera par là pour avoir un accès unique au tribunal. Arrêt Véol, hangar à vélos ? C'est obligatoire. Justement, on a confié une mission à OMA pour réfléchir sur les aménagements immédiats du périmètre BMVR. En fait, on n'avait pas à y penser, il ne faut pas se tromper de maîtrise d'ouvrage, la BMVR c'est l'agglomération, le garage à vélos c'est la ville, c'est très différent. La ville de Caen n'a pas encore défini l'aménagement de l'espace public périphérique à la BMVR. Mais évidemment que la question du garage à vélos sera abordée. Il y a une autre chose importante, c'est que le Pavillon de Normandie, qui devait être un centre administratif (le siège de PNA – Ports Normands Associés), va être libre. Mais ils sont propriétaires. Il faut qu'on récupère le Pavillon de Normandie pour en faire quelque chose qui ne soit pas incohérent avec la BMVR, un lieu de l'urbanisme et de l'architecture au sens large, exposer la Presqu'île en train de se faire mais aussi l'ensemble des projets architecturaux et urbanistiques de la ville de Caen. Peut-être pas tout le Pavillon (un restaurant dans l'autre moitié ?).

L'enjeu est de faire en sorte que la BMVR participe à l'animation de la ville. J'ai demandé que le rez-de-Chaussée de la BMVR ne ferme pas avant 22h, que cela soit ouvert et qu'il y ait de la lumière. Du coup, le restaurant prévu au cinquième étage est redescendu au rez-de-chaussée. L'organisation interne de la bibliothèque est faite de telle façon que le prêt peut fermer à 19h mais le rez-de-chaussée avec les consultations

²⁸² Anciennement quai Caffarelli.

de périodiques, les lieux d'exposition et le restaurant pourront être ouverts jusqu'à 21h-22h. Les portes resteront ouvertes beaucoup plus longtemps. Éviter que cela soit fermé trop tôt, et froid, tel le théâtre maintenant. Autre point important, la BMVR sera une rue traversée, parce que du Bassin à la grande pelouse vous pouvez traverser via le hall de la BMVR. C'était l'idée de la bibliothécaire, Noëlla Du Plessis, elle voulait que les gens rentrent, qu'ils mettent les pieds dans la bibliothèque. Il a donc fallu des dizaines d'heures pour discuter de l'emplacement de l'escalator. L'auditorium est au rez-de-chaussée, il est donc possible de proposer des animations. L'auditorium est à moitié enterré, on voit à l'extérieur mais aussi de l'extérieur. Tout ça est fait pour animer l'espace public indirectement.

Quelle verticalisation du bâti ?

Pas d'écrasement de la bibliothèque car il y aura derrière la grande pelouse, mais au-delà, j'en sais rien. Justement on attend le projet. D'ailleurs, Clément Blanchet verrait bien à la place du Bon coin, la tour sur cette proue-là. Le TGI, y'a des projets trop bas, qui ne dépassent pas 10m ou 12m, c'est dommage parce que ça ne tient pas la berge. La hauteur fait râler beaucoup de gens mais la basseur n'est pas bonne non plus. La grande pelouse, d'un côté la BMVR, de l'autre une galette, ce n'est pas extra.

Cargö, ESAM, est-ce qu'on va vers une planification volontariste d'un cluster culturel ?

Non, justement pas, c'est notre volonté de ne pas en faire l'île des musées comme à Berlin. Il faut faire en sorte qu'il y ait du logement, pourquoi pas une implantation universitaire ? La minoterie j'y verrais bien un pôle universitaire, quelque chose intéressant et fort, pourquoi pas ? La volonté est d'éviter le monothématique, il faut proposer du logement, éventuellement une école, etc.

Quel tracé pour la ligne 2 ?

Chemin Vert et Beaulieu en Y, et après elle traverse le centre, arrive quai Venduvre, traverse l'Orne pour desservir la gare, traverse à nouveau pour la BMVR et s'arrête au niveau du viaduc. Les correspondances avec la ligne 1 se feront à proximité de Saint Pierre et de la gare.

Le projet caennais se rattache à une volonté de sacraliser et d'accompagner la bibliothèque par un geste de prestige architectural, j'ai l'impression, ça paraît évident. Ce n'est pas un choix que la ville de Caen a toujours fait parce que certaines bibliothèques de quartier sont dans de mauvaises conditions. Celle du Chemin Vert est complètement cachée, d'une accessibilité nullissime à mon avis.

Ce choix veut aussi signifier la fin d'une forme de classicisme architectural. Mais la bibliothèque n'a pas à donner « le ton », ce projet est une affirmation de la modernité. OMA dit qu'il faudrait peut-être réfléchir à l'orientation des bâtiments à côté mais ne pas s'occuper de la forme. Nous ne ferons pas de décalcomanie.

La bibliothèque est un refuge, pour beaucoup de gens un peu paumés, et pas forcément des paumés économiques, je pense qu'il y a dans ces lieux, une ambiance, une ouverture au monde, dans un contexte protégé, et cela peut aider beaucoup de gens. C'est d'ailleurs pour cela qu'il fallait que cela soit ouvert le dimanche et tard le soir parce que vous avez des besoins. Il est difficile de mettre les gens dehors à 18h alors qu'ils se sentent bien, qu'ils ont des ouvertures, et Noëlla Du Plessis l'a dit aussi, la bibliothèque n'est pas qu'un lieu où l'on vient emprunter un bouquin. D'ailleurs, la bibliothèque d'Amsterdam a une radio, dispose de plein de micros, de niches où s'isoler,

ça veut dire quelque chose. Je pense que la fonction change et que donc la bibliothèque en tant que bâtiment doit être complètement souple. Tout cela a été intégré. Quelle sera la bibliothèque de 2050 ? Ça doit être difficile d'être bibliothécaire aujourd'hui ! Donc engager un bâtiment sur une mission aussi imprécise c'est difficile. Heureusement nous avons un excellent programmiste. Tous les candidats ont loué les qualités du programmiste.

Je pense que derrière l'environnement physique il y a énormément d'actions culturelles à engager. Car l'urbanisme c'est le moyen de se faire rencontrer les gens. Si l'urbaniste oublie ça, il fait se perdre des occasions de sociabilité, la culture c'est aussi en partie cela. Rencontre, mélanges des populations, échanges avec des gens différents. L'urbanisme a un rôle très important pour sensibiliser les gens à la dimension culturelle. Evidemment il y a l'art plastique, qui est très lié à la question de l'urbanisme. Nous allons par exemple essayer de lancer une opération qui consisterait à offrir des supports architecturaux à des artistes contemporains. On a isolé deux pignons pour qu'ils soient le support d'œuvres contemporaines. Il faut donner à voir. L'urbanisme et la culture sont beaucoup plus liés qu'il n'y paraît car on a trop souvent une vue de l'urbanisme liée au béton. Pourtant, l'urbanisme c'est aussi le vide, la rue, l'organisation des fluidités et des rencontres. La vraie modernité urbanistique est sur le vide et comment l'organiser, il me semble. Blanchet fait la proposition que l'île soit la grande pelouse et que ce parc soit habité de la BMVR, du TGI, de logements etc., et cela change radicalement l'approche des trames viaires etc. Et toutes les bordures vous les traitez différemment. Dans ce système il faut introduire de la sociabilité.

C'était le problème des rives de l'Orne dont on a hérité. Objet très moyen qu'on aurait pu mettre n'importe où ailleurs. Le bord de l'eau avait été complètement oublié. Il a fallu retravailler complètement les abords du projet.

La politique se fait sur des projets. Nous allons réhabiliter l'îlot Bellivet, l'hypercentre pour la vitalité commerciale, etc. Le bilan ce n'est malheureusement pas l'essentiel. Malheureusement parce qu'on a doublé la production de logement, mais ça personne ne nous en sera gré. Nous allons proposer un nouveau centre des congrès, la Presqu'île, proposer un projet dynamique. « Caen cultive son calme » c'était la publicité de Girault,²⁸³ nous on veut prendre l'inverse. On est dans la projection d'un territoire dynamique.

²⁸³ Maire de Caen de 1970 à 2001.

ENTRETIEN AVEC SOUAD EL MAYSOUR, VICE-PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG DELEGUEE A LA CULTURE ET A LA LECTURE PUBLIQUE, LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2011.

La CUS gère directement trois médiathèques implantées sur différents territoires de la communauté urbaine. C'est un héritage partagé. La première a été construite à Illkirch. Celle de Lingolsheim a été rénovée et restructurée.

La construction de la Malraux sur le môle Seegmuller paraissait une évidence pour tout le monde pour la simple et bonne raison qu'autant du côté de l'opposition de l'époque que de l'équipe Grossmann-Keller, il y avait tout un travail de réflexion autour de la restructuration de cet espace urbain. C'était un choix judicieux et adapté aux demandes des citoyens. Et il continue d'ailleurs puisque nous sommes dans la même logique d'essayer de développer ce territoire. Les terrains appartenaient au port autonome de Strasbourg. D'ailleurs, la transaction n'avait pas été encore faite à la livraison du bâtiment.

Malraux était juste une évidence pour tous et permettait de combler un retard qu'il fallait absolument réduire en matière de mètre. On était bien en-dessous de ce que demandait simplement l'UNESCO. On était à moins de 10% d'inscrits sur le territoire de Strasbourg ce qui était une catastrophe au regard de la moyenne nationale.

C'est un héritage partagé, convenu, que ce soit à gauche ou à droite, c'était un équipement nécessaire et son implantation était plus que pertinente là. Il n'y a pas eu de polémique à propos de ça. Que cela soit une telle évidence a fait qu'il n'y a eu pour nous aucune difficulté à être dans la continuité républicaine. Mais il fallait travailler au-delà de la phase de construction pour faire vivre cet équipement dans un réseau.

La construction des passerelles, les deux lignes de tramway permettent une bonne accessibilité. Sur ce port en friche, avant la construction de Malraux, il y a eu la construction de la Cité de la Musique et de la Danse (du conservatoire), la construction d'un multiplexe UGC, des archives municipales et communautaires. Donc, avant même la construction de Malraux, la ville avait fait le choix d'implanter des équipements majeurs dans ce quartier en devenir. Et, en devenir il le reste car il demeure des bâtiments sur ce môle à réhabiliter. Ce quartier est construit vers l'Allemagne, car le port faisait une zone tampon entre l'Allemagne et la France. Aujourd'hui, l'ouverture vers l'Europe et l'Allemagne doit se faire de façon plus marquée et il y a ici un véritable espace à occuper. Nous sommes sur la construction de 2000m² d'espace culturel dédié aux arts numériques, juste à proximité de Malraux. Le fait que le tram passe d'un côté comme de l'autre permet que la fréquentation soit plus dense. Mais à Strasbourg, c'est quelque chose qui continue d'être pensé entre les moyens de transport, les projets urbains mais aussi les espaces verts. Nous avons des réunions spécifiques autour de certains espaces entre différents élus en charge des projets urbains, de l'écologie, de l'habitat, de la culture, de l'éducation. Entre les services et les élus, nous essayons de repenser le quartier en prenant en compte toutes les différentes phases pour s'assurer d'un développement cohérent et équilibré. Malraux fait partie d'un ensemble et d'un tout. Cela paraît juste une évidence. On ne peut pas mener de politiques aujourd'hui sur un territoire sans prendre en compte toutes ces dimensions.

Quand on est arrivé aux affaires ; les maires des autres communes étaient dans une tension extrême par rapport à la Malraux. Tout le monde l'a voté, mais tout le monde avait l'impression d'être le dindon de la farce. Puisque cet équipement communautaire est payé par la communauté urbaine mais qu'il concerne d'abord Strasbourg. Les

moyens entre la ville de Strasbourg et ceux d'une petite commune ne sont évidemment pas les mêmes. Pour une bibliothèque dont des bénévoles portent le projet, le fait de mettre plusieurs millions d'euros dans un équipement comme Malraux a mis les gens en tension.

À partir de là, j'ai bien tout de suite pris la dimension de cette tension entre les communes. Je suis par ailleurs élue aussi à la ville de Strasbourg. C'est la première fois qu'on dissocie la charge d'Adjoint à la culture de la ville et celle de Vice-président à la culture de la communauté urbaine. C'est un choix du maire de Strasbourg d'avoir séparé les deux champs. Avant, les deux postes étaient cumulés donc non-identifiés. Aujourd'hui, il est clair que je défends les intérêts du réseau de la CUS. C'est déjà un premier pas que d'identifier quel travail chacun doit mener. Ce travail qui regroupe les trois médiathèques communautaires, mène à la construction d'une quatrième médiathèque, la médiathèque Nord qui aurait dû être à mon sens la première car on est là dans un territoire des plus denses mais aussi un des plus démunis et des plus pauvres. C'est un bassin ouvrier.

La Malraux est proche du centre comme du quartier des étudiants et des facultés. Il faut prendre en compte aussi le travail autour de la BNUS qui est aussi en chantier. Du coup ça permet de localiser les équipements. Mais les habitants sont aussi des multi-fréquentants grâce à la carte Pass'relle. Il a fallu expliquer aux autres communes que quelqu'un qui travaille dans une commune périphérique peut habiter à un endroit, travailler ou déposer ces enfants à Strasbourg, et donc fréquenter Malraux à un moment donné et sa bibliothèque de proximité à un autre moment. Donc dans la mobilité, les gens deviennent multi-fréquentants mais nous cherchons à développer de véritables complémentarités. Sur Malraux, on a fait le choix d'offrir beaucoup de DVD et de CD qui a permis la fréquentation des plus jeunes (40%). C'est lié à l'architecture mais aussi à l'offre. Ils n'ont pas le permis et ils aiment se retrouver dans des lieux plus modernes. Les personnes âgées ont plus de mal à se rendre à Malraux, ne serait-ce que par l'accessibilité avec les passerelles ou par rapport à l'architecture monumentale et où il faut beaucoup marcher. Les personnes âgées comme les enfants préfèrent fréquenter une bibliothèque de proximité. Il y a à Malraux un côté plus anonyme et plus jeune mais cela a fonctionné car c'est un public qu'il était nécessaire de capter et d'attirer dans les médiathèques. Il était prévu d'installer un lustre monumental qui devait coûter 350000€. La commande n'a pas été passée et le budget a été transformé en budget pour l'achat de documents. C'est bien d'avoir un bâtiment mais il faut travailler sur les fonds surtout en période de crise économique où tout devient tension. Mieux vaut des livres qu'un lustre monumental fut-il très beau et très bien intégré.

Malraux vient surtout en complémentarité d'un réseau. Elle est certes monumentale, on a besoin d'un lieu emblématique, d'un lieu où l'action culturelle permet aux citoyens de se retrouver de manière un peu symbolique dans un lieu architecturalement imposant mais qui est aussi un lieu de travail. Mais la Malraux fait partie d'un réseau de 28 bibliothèques et médiathèques. Malraux seule n'aurait pas beaucoup d'intérêt. Mais il ne faut qu'à aucun moment les lecteurs nous échappent. La proximité permet aussi l'autonomie (enfants, personnes âgées). C'est important d'avoir un vrai lieu, un lieu d'échange, un lieu de conservation mais aussi de convivialité. À la Malraux, il y a une cafétéria dès l'entrée. Dans cet espace, vous pouvez parler, vous sentir à l'aise, être dans la convivialité. On en a besoin de plus en plus dans un monde où les espaces de convivialité et de rencontre sont de plus en plus réduits, nous sommes dans une société individualiste. Un lieu de culture où tout est gratuit, les médiathèques sont le lieu de la gratuité des expositions, de l'accès à la presse, de l'accès aux ordinateurs. C'est l'avenir et cela permet aux gens de se retrouver dans un lieu de culture où il n'y a plus aucune différence entre les classes sociales. Tout le monde est abordé de la même manière. Et

on a besoin de lieux phares pour cela et tout aussi besoin de lieux de proximité où l'on noue des choses avec des personnes plus jeunes.

Pour défendre un outil communautaire, il faut que l'interlocuteur soit communautaire. Chacun respecte parfaitement son champ. Du coup, une commune nous a rejoints, une autre envisage de le faire. La mise en place d'une aide de la CUS permet ce processus. Il faut bien montrer qu'on ne cherche pas à investir tous les moyens dans un équipement phare mais à favoriser une meilleure répartition des moyens (comme par exemple la mise en commun des expositions).

On travaille notamment à une politique des horaires pour faciliter la compréhension du réseau, où peuvent-ils se rendre, à quelle heure. On travaille aussi à un projet de navette à l'échelle communautaire. Nous travaillons à ce que l'outil informatique permette de rationaliser les retours mais aussi les politiques d'acquisition grâce à un catalogue commun.

On voit bien que la dimension de l'action culturelle n'a pas été pensée au départ. Par rapport à l'ensemble du bâtiment, la salle d'exposition est petite. On souffre de la question de l'accès autonome, quand il faut fermer tout le bâtiment pour n'en n'ouvrir qu'une partie cela pose des soucis. Nous poussons pour que l'on puisse ouvrir d'autres accès mais c'est difficile car cela n'a pas été pensé comme cela au départ, c'est dommage.

On a réutilisé un bâtiment industriel et nous sommes encore dans la même logique avec les bâtiments d'à côté, car raser les bâtiments serait difficile symboliquement, c'est l'histoire de Strasbourg et son patrimoine. Continuité républicaine, Malraux a été implanté dans le bâtiment restauré, pour les bâtiments voisins, on conservera aussi les murs en respectant au mieux l'architecture industrielle du site.

Malraux s'intègre dans une architecture urbaine, on y travaille tous.

ENTRETIEN AVEC LOÏC CHABRIER, ADJOINT AU MAIRE DELEGUE A LA CULTURE DE LA VILLE DE VILLEURBANNE, LE JEUDI 17 NOVEMBRE 2011.

Politique culturelle comme marqueur de centralité et d'identité ?

La culture a été dès le départ une marque de centralité et d'identité. La culture est liée d'ailleurs au projet urbanistique puisque le projet des Gratte-ciel tel qu'il a été conçu et imaginé par Lazare Goujon, le maire socialiste, humaniste de l'entre-deux guerres, qui avait des préoccupations très sociales, le projet d'un centre-ville, révolutionnaire à l'époque, devait marquer l'existence de Villeurbanne à proximité de Lyon et une existence municipale à part entière puisque les tentatives d'annexion par Lyon avaient été nombreuses dans les décennies précédentes. Lyon d'ailleurs avait annexé d'autres communes comme Vaise par exemple. Il y avait donc une stratégie lyonnaise d'annexion des communes périphériques et Villeurbanne en faisait partie. Ça prolongeait en plus la rive gauche qui était un secteur assez vaste de possibilités d'aménagement. Le quartier des Gratte-ciel a symbolisé cette existence politique de Villeurbanne et a incontestablement été un marqueur de centralité très fort. D'ailleurs, en 1934, après 7 ans de travaux, à l'inauguration du quartier, Edouard Herriot, Maire de Lyon a compris définitivement que toute tentative d'annexion de Villeurbanne par Lyon était vaine. Il est clair que le projet urbanistique a marqué l'existence de Villeurbanne dans le paysage rhodanien comme ville attenante à Lyon. C'est d'ailleurs une situation assez peu fréquente en France.

Sur le plan culturel, les deux sont liés car à partir de l'existence d'un quartier centre-ville, la culture est devenue un vecteur de l'identité villeurbannaise. Les choix culturels qui ont été faits ont toujours eu ce souci. Le message culturel a été diffusé par les différents maires et en particulier à partir de 1977 et l'arrivée de Charles Hernu.

Depuis la MLIS, les équipements villeurbannais prennent l'orientation d'équipements mutualisés ?

À vingt ans d'écart, les choix sont évidemment différents. Pour la MLIS, nous étions dans une période de grands travaux et d'investissements culturels majeurs. Il y a eu une synergie entre les initiatives locales et la volonté politique nationale facilitée par le rôle de Charles Hernu. À partir de 1981 il y a bien sûr eu un effet d'entraînement et la ville a en profité en toute logique. La MLIS était un choix pertinent. C'est dès le départ l'un des premiers équipements de ce type qui associe le livre, le disque, la vidéo. Après les choses évoluent et la MLIS est et demeure l'élément structurant du réseau de lecture publique. À l'occasion d'autres investissements, les médiathèques ont pu se greffer sur des projets nouveaux. L'exemple le plus parlant est certainement le Rize qui est un élément de réflexion autour de la mémoire urbaine et l'histoire de la ville. C'est un lieu d'exposition, de conférence, un lieu de recherche également. La présence d'une médiathèque allait de soi puisque dans ce quartier éloigné du centre comme de la MLIS il y avait une nécessité de médiathèque. C'est un choix de développer les médiathèques au-delà de la structure principale.

Comment assurer la visibilité de l'équipement médiathèque au sein d'une structure mutualisée ?

Dans un équipement mutualisé c'est ce qu'ils savent en priorité. Le Rize n'est pas un équipement municipal classique que le citoyen lambda a l'habitude de rencontrer dans sa commune. C'est un équipement qui a été conçu de façon particulière, c'est aussi un marqueur de centralité et d'identité. Des décennies plus tard, c'est toujours la logique des Gratte-ciel. Villeurbanne s'est construite autour de l'identité industrielle, paysage de

cheminées et d'ateliers, d'usines qui occupaient tous les territoires et autour de populations où la part d'immigration est très forte, en phases successives. Le Rize a voulu être un des équipements qui prennent en compte cette identité-là. C'est un lieu de prospective autant qu'un lieu de mémoire et de réflexion sur la mémoire urbaine et industrielle de la ville. La particularité du Rize est reconnue ; elle fait que lorsque l'équipement a été inauguré, le voisinage a manifesté de l'intérêt et en tout premier lieu pour la médiathèque. Pour beaucoup des gens du quartier, le Rize est avant tout une médiathèque. Cela n'empêche pas d'aller à la MLIS mais on a créé une nouvelle médiathèque avec une vraie logique de mutualisation. L'équipement a dans ce quartier un caractère très identifiant et visible. Les habitués voient bien que le Rize n'est pas qu'une médiathèque, qu'il y a une salle d'exposition, une salle de spectacles, qu'il s'y passe d'autres choses, qu'on y vient pas que pour emprunter des livres. Le Rize a été inauguré en 2008, il monte en puissance progressivement. On a voulu qu'il y ait une médiathèque pour créer aussi une osmose entre les habitants du quartier et l'équipement, qui a par ailleurs une vocation très spécialisée qui pouvait donc en limiter la visibilité et l'existence même dans le quartier. La médiathèque enrichit le lieu.

Quelle pertinence de la mémoire et de l'identité industrielle de la ville alors que Villeurbanne se tertiarise fortement ?

Villeurbanne est au sein d'une agglomération qui a des ambitions européennes. La question de la singularité de Villeurbanne se pose dans des termes différents de ceux des années 30 mais elle se pose malgré tout. Donc avoir un regard sur son passé, qui est un passé récent, n'est pas non plus antinomique avec l'avenir. Nous voulons avoir un regard prospectif notamment sur la population même de Villeurbanne. Nous sommes dans une ville très multiculturelle, où les communautés vivent de manière harmonieuses et c'est cette identité que l'on retrouve dans différentes strates de la vie sociale et associative. Cette identité est intéressante et définit ce que sera la ville demain. Villeurbanne évolue, sociologiquement et économiquement mais il n'y a pas d'antinomie entre une analyse sur la mémoire et une analyse plus prospective. D'ailleurs le Rize a justement cette fonction.

Pour le Rize, il fallait s'implanter dans ce secteur, pas très loin du centre. Il y avait une opportunité en termes de foncier bâti. D'anciens bâtiments industriels devenus archives du Crédit Lyonnais. Les locaux avaient donc déjà eu une destinée tertiaire. Le bâti a été préservé pour l'essentiel avec une volonté de sobriété manifeste qui sied bien à l'architecture postindustrielle. On allie le contemporain avec l'existant. Si l'on mesure la réussite architecturale, je la mesurerais à l'insertion du bâtiment dans le quartier. Je trouve que le lieu a bien sa place dans le quartier.

Pour les transports, il y a une concertation avec le SYTRAL. L'implantation des équipements culturels est aussi envisagée dans le cadre de la politique des transports. Qu'ils soient directement issus de la politique de la ville ou que la ville soit partenaire, la question de l'accessibilité est toujours prise en compte. C'est le cas pour la MLIS au pied du métro, pour le Rize, la C3 dessert l'arrêt « Centre mémoire et société », sur une ligne forte donc. La fréquentation d'un lieu en dépend surtout pour un lieu comme le Rize qui a une vocation large. La pertinence d'une politique nécessite qu'on s'attarde sur cette question des transports collectifs et des modes doux. Le Rize dispose aussi d'une station V'love. Ce n'est pas anodin.

Quelle concertation urbanisme / culture ?

C'est une concertation réelle et fréquente mais sans institutionnalisation particulière. Les deux directeurs ont des contacts fréquents. De même entre élus. Nous nous réunissons régulièrement car sur les dossiers à venir, nous travaillons en commun et sommes en concertation permanente. C'est lié aussi au fonctionnement entre les services. Il n'y a pas de cloisonnement. Entre élus, c'est le même constat.

Les politiques culturelles sont-elles des politiques urbaines ?

Oui. Incontestablement. Avec des différences qui peuvent être notables en fonction des villes mais dans le cas de Villeurbanne qui est d'urbanisation récente (sur un siècle) et avec l'identité que j'ai évoquée, l'imbrication entre la culture et l'urbanisme est très forte. Rize, MLIS, TNP, centre d'art contemporain. Dans cette ville, l'équipement culturel est un élément de la structure urbaine, c'est sûr.

Bibliothèques et sociabilité urbaine ?

C'est un élément de lien social incontestable. Nous tenons à maintenir le bibliobus par exemple. Quand j'évoque son succès j'ai parfois affaire à des gens étonnés. Pourtant, pour certains quartiers, sa suppression serait dramatique, dans les quartiers excentrés, on attend le bibliobus avec impatience. J'ai même eu une pétition qui réclamait plus de présence du bibliobus, plus de tournées. C'est la preuve qu'il s'agit d'un élément fort de lien social. Le maillage culturel est essentiel car même si les équipements ont une forte visibilité, dans le cadre d'une ville comme Villeurbanne avec des quartiers périphériques et des populations modestes, pour lesquels aller à la bibliothèque n'est pas forcément une démarche simple. Un réseau de lecture publique n'est pas uniquement une bibliothèque principale et quelques bibliothèques dans les quartiers même avec un fort effort de mutualisation, ça passe aussi par le maintien de réseaux de diffusion plus traditionnels. Le bibliobus est pour nous un élément assez fort comme le portage à domicile. La tarification aussi est un élément significatif. On s'était rendu compte il y a quelques années que le prix de la carte pour les publics adultes était élevé et constituait un frein important. Nous avons travaillé sur cette question, très tôt dans le mandat, les bibliothécaires avaient travaillé aussi et enquêté. On a abouti à une tarification beaucoup plus attractive (10€ l'adhésion annuelle pour le public adulte, gratuité pour les moins de 26 ans). Les nouveaux tarifs ont été appliqués dès janvier 2011. Depuis lors, les chiffres montrent une hausse très significative des adhésions. On a aussi accompagné les nouveaux tarifs d'une communication défrisante, d'un parti pris audacieux dans la communication. Les chiffres montrent aussi une hausse des adhésions pendant l'été. Venant d'une population modeste ne partant pas en vacances, ne pouvant pas partir en vacances, la lecture et les services des médiathèques ont été une forme d'alternative. Évidemment, en vacances, on a davantage le temps de lire. La nouvelle tarification a permis à certaines personnes de reprendre un abonnement ou de souscrire le premier. Pendant l'été aussi, le réseau de lecture publique, les centres sociaux, proposent des opérations « lecture au pied des immeubles », en centre-ville avec la piétonisation. C'est moins spectaculaire sans doute, mais tout aussi pertinent sur le plan social.

ENTRETIEN AVEC JEAN-MICHEL MONPAYS, ADJOINT AU MAIRE DELEGUE AU DEVELOPPEMENT CULTUREL, AU PATRIMOINE, A L'ANIMATION, A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX JUMELAGES DE LA VILLE D'ARMENTIERES LE MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011.

C'est un projet culturel avant tout mais Armentières est une ville au passé ouvrier très fort. Nous avons en héritage beaucoup de friches industrielles, d'entreprises du textile, notamment le long de la Lys et en centre-ville, en particulier près du quartier de la gare. On comprend pourquoi, près de la Lys pour la qualité de l'eau et près de la gare pour le transport. La volonté municipale d'installer une médiathèque était de l'installer en cœur de ville, sur une friche, à 200 mètres de la mairie. Nous avons profité de cette friche pour installer un équipement culturel, la médiathèque et dans une seconde phase, du logement.

L'ensemble de la friche était trop grand pour un seul équipement public ; nous avons pu rentabiliser un peu l'achat du terrain avec la production de logement sur Armentières. Nous avons aussi voulu préserver le patrimoine puisque sur cette friche industrielle, restent encore les sheds, la médiathèque a été intégrée dans ce cadre et les bâtiments rénovés. L'architecture de la médiathèque s'inspire un peu de ces toits particuliers.

À côté de la gare vous aviez des hôtels pour les voyageurs, à deux pas de la gare, la maison Mahieu, vitrine du savoir-faire de l'entreprise textile, à l'origine donc une activité très importante. Mais au fur et à mesure, les hôtels ont fermé, les entreprises ont fermé, le quartier s'est donc dégradé. La volonté municipale a été de le renouveler complètement, de refaire de la gare un pôle d'échange avec une grande fréquence de trains. Donc beaucoup de gens qui font les allers-retours Armentières-Lille, avec un stationnement spécifique pour ce type d'usagers. Ensuite, nous voulions refaire de ce quartier un pôle culturel puisqu'en face de la médiathèque, dans les anciens locaux Mahieu, ce sera le futur cinéma d'Armentières.

Nous avons une volonté culturelle très forte qui n'est pas d'abord placée sur l'urbain mais avant tout sur une politique culturelle. D'où la volonté de faire cette médiathèque en cœur de ville mais surtout de la faire gratuite. C'est devenu un enjeu primordial pour notre ville puisque c'est devenu l'équipement le plus fréquenté avec plus de 10000 abonnés déjà inscrits pour une ville qui en compte un peu plus de 25000. C'est une volonté culturelle avant d'être une volonté d'urbanisme. Avec le cinéma, nous avons une volonté culturelle certes mais aussi une volonté de dynamiser le commerce, métiers de bouche, hôtels. Mais pour la médiathèque c'était avant tout une volonté culturelle.

C'est avant tout une médiathèque municipale même si elle est ouverte à tous, elle est gratuite pour les armentériens, elle est payante pour les extérieurs. Nous avons donc majoritairement des armentériens. Nous avons passé un accord financier avec une commune limitrophe, la Chapelle d'Armentières, qui participe en partie à la carte (ce qui réduit le coût pour l'utilisateur) avec en même temps un accord pour le futur cinéma. C'est du gagnant-gagnant. Sinon c'est gratuit pour les armentériens et 60€ pour les extérieurs. C'est un partenariat de ville à ville. La Chapelle participe au financement du cinéma et participe pour moitié au coût de l'abonnement à la médiathèque, en sachant qu'un usager coûte bien plus de 60€ à la commune. La gratuité est pour tout type de document. Le succès vient de la qualité de l'équipement, du nombre de documents mais certainement aussi de la gratuité et de ses horaires d'ouverture, plus amples que la moyenne nationale et la médiathèque est ouverte le dimanche matin ce qui est un véritable succès populaire. Cela attire un public particulier. C'est un point fort. Par ailleurs, nous avons voulu une programmation culturelle particulière à la médiathèque, en lien avec la programmation de la ville, des projections de films, des débats, des venues d'auteurs,

des expositions et un travail très fort auprès des écoles. Une cinquantaine de classes participent à des projets tout au long de l'année. On essaie de toucher un public a priori peu favorisé et pas forcément très intéressé par la médiathèque, d'où la gratuité. En fait, pour la petite histoire, il existait une bibliothèque municipale pour laquelle le tarif était d'environ 6€. Quand nous avons décidé la gratuité pour les moins de seize ans, l'année suivante, le publics des moins de 16 ans a progressé de 30% et l'année suivante encore de 19%. Donc même si 6€ ne semblent pas une somme importante c'est un frein, au moins psychologique. Pour ce que représentaient 6€ au regard des coûts de fonctionnement, nous avons fait le pari de la gratuité pour le nouvel équipement. Nous ne pouvons pas évidemment faire de même pour tous les services municipaux mais la médiathèque est un service particulier. C'est un point de savoir mais surtout un point de départ pour ensuite aller à l'école de musique, fréquenter les salles de spectacles, s'intéresser à la vie citoyenne, etc. On a mis l'accent sur la gratuité.

Il y a une perspective d'accès au savoir. Et une perspective sociale, on peut avoir accès à toute la logistique sur place mais vous ne pouvez pas réserver de chez vous, on veut que cette médiathèque soit un lieu de rencontre et de brassage socioculturel. Tout a été basé sur cette démarche, l'espace d'exposition est au cœur de la médiathèque, vous devez le franchir pour accéder aux autres espaces. Le but du jeu était qu'il ne soit pas possible d'aller chercher juste son DVD et de repartir aussitôt.

Même les livres ne sont pas par catégories mais simplement par auteur, pour inciter les gens à venir fréquenter toute sorte de littérature et de documents. L'espace BD est centralisé car c'est l'espace le plus demandé et les documents les plus demandés à l'heure actuelle.

La médiathèque a été placée près de la gare parce que c'est un lieu de passage, sur les lignes de transport. Au départ pas de parking près de la médiathèque mais à la gare (parking silo gratuit). En cœur de ville, vous remontez toute une rue commerçante. Nous avons aussi une vision d'aménagement. Par rapport aux lignes de bus non, mais dans les plans en cours avec la communauté urbaine nous avons demandé la présence d'une navette urbaine qui desservira tous les quartiers d'Armentières et juste les quartiers d'Armentières et les lieux stratégiques de la commune dont la médiathèque. Dans le réseau de navettes, nous avons inclus la médiathèque.

Entre les élus, on avait évidemment une concertation et un pilotage. Entre les services, nous fonctionnions en toute transparence et régulièrement pour faire le point sur les travaux. Comme en plus nous avons cette médiathèque en cœur de ville, il fallait évidemment inclure la dimension urbaine. Nous sommes d'ailleurs passés par un concours d'architecte, trois dossiers pré-retenus puis un jury.

Nous avons fait le choix d'un bâtiment neuf car les réhabilitations peuvent être plus complexes, générer davantage de frais, plus difficiles d'utilisation, nous ne l'avons pas fait cette fois-ci sauf qu'on a sauvegardé les sheds. Mais pour le projet du cinéma, nous avons fait le choix de l'intégrer complètement dans une architecture existante qui est remarquable. Nous sommes en cœur de ville, nous ne voulions pas d'un cinéma « boîte à savon » comme on trouve trop souvent dans les banlieues. Mais les contraintes budgétaires sont évidemment bien plus importantes que si nous avions construit une « boîte à savon » en bord d'autoroute. Mais le bâtiment est remarquable, d'ailleurs la DRAC, comme nous, avons été séduits par la beauté du projet. Et puis il faut mettre de l'animation, de la vie et donc du travail dans la ville. Les cinémas à l'extérieur apportent certes des emplois directs mais pas d'animation particulière qui bénéficierait aux commerces locaux. Cela contribue à la métamorphose de ce quartier, avec de nouvelles places, un sens de circulation totalement revu, une priorité donnée aux piétons et

aux transports en commun. La rue de la médiathèque sera totalement piétonne et les deux rues adjacentes seront presque entièrement réservées aux transports en commun, vers la gare pôle d'échange.

C'est une nécessité absolue que d'avoir une médiathèque pour une commune. On peut avoir une piscine intercommunale mais pas de médiathèque intercommunale sauf entre très petits villages. Il faut avoir des médiathèques partout parce qu'elles sont un lieu de savoir et d'apprentissage. Ensuite, il faut essayer dans la mesure du possible que le plus grand nombre de gens viennent fréquenter cette médiathèque, cela passe par une politique de tarifs, mais aussi d'animation et d'horaires. D'ailleurs, c'est aussi souvent l'équipement le plus fréquenté dans une ville. On a du mal à l'imaginer mais quand un habitant sur deux ou presque est non seulement inscrit mais fréquente régulièrement (un abonné actif étant quelqu'un qui emprunte un document au moins dans une période de trois mois), mais en plus, l'entrée est totalement gratuite vous pouvez donc venir fréquenter, lire, accéder à Internet, on ne vous demandera jamais rien.

ENTRETIEN AVEC PHILIPPE DURON, DEPUTE, MAIRE DE CAEN, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAEN LA MER, LE SAMEDI 14 JANVIER 2011.

La question d'un équipement d'agglomération ?

Vous avez bien fait de parler de l'agglomération. Il se localisera dans la ville centre pour des raisons évidentes de publics et de centralité. C'est un projet qui est né dans l'ancien mandat, j'ai eu à le connaître alors que j'étais Président de Région et l'ancien Président de l'Agglomération est venu me demander de le cofinancer. Ce projet répondait à deux objectifs. Remplacer un bâtiment ancien qui souffrait de deux choses : une taille insuffisante pour développer, à côté des services d'une bibliothèque, les services d'une vraie médiathèque et, deuxième chose, qui avait quarante ans et qui aurait nécessité des travaux extrêmement importants de consolidation, de mise aux normes de sécurité, etc. Ces travaux n'auraient pas eu une grande pertinence compte tenu de la taille réduite du bâtiment existant. L'autre raison était que l'agglomération voulait s'inscrire dans le cadre de l'appel à projets BMVR et dans la norme BMVR. Puis, par le hasard démocratique, j'ai retrouvé ce projet non plus en tant que financeur mais en tant que maître d'ouvrage en arrivant à la présidence de l'agglomération. Il y avait déjà un projet scientifique qui était en cours d'élaboration et qui a été conduit jusqu'à son terme, je crois, intelligemment et systématiquement. Ensuite il a fallu mener un travail pour traduire ce projet scientifique en cahier des charges pour une bibliothèque. L'agglomération a demandé à la ville de lui proposer un certain nombre de sites d'implantation. Les services de l'urbanisme avaient identifié jusqu'à huit sites possibles compte tenu de l'importance du projet et de son emprise foncière. Deux sites finalement ont été retenus pour être présentés à l'agglomération :

- Un site sur la place de la République, pour la retenir telle qu'elle existait avant-guerre, à la place de l'ancien hôtel de ville.²⁸⁴ Ce n'était pas une mauvaise situation, très forte centralité, grande densité de bus, intérêt en termes d'urbanisme et d'architecture, etc.
- Puis la deuxième hypothèse était de s'installer de l'autre côté du Bassin Saint Pierre avec comme argument d'abord que nous étions à la périphérie de l'hypercentre, que ce serait un territoire bien desservi par la deuxième ligne de tramway et qui n'était pas très éloigné de la première, que c'était à l'articulation entre le cœur de ville et l'extension urbaine prévue dans la Presqu'île, que c'était également situé dans un sous-ensemble urbain où l'on trouverait un nombre important d'édifices à vocation culturelle avec l'ESAM, le Cargö et donc cette bibliothèque.

C'est ce deuxième site qui a été choisi par mes collègues de l'agglomération, après une discussion où ce choix s'est imposé assez vite. Parmi les gens qui ont fait ce choix, certains pensaient que c'était du bon côté de la ville pour leur permettre un bon accès, notamment les hérouvillais, les mondevillais, les gens du Plateau. Pour nous, il s'agissait de dire qu'ici il y avait sûrement une pertinence pour arrimer ce nouveau quartier de la Presqu'île au cœur de ville mais aussi pour favoriser des circulations autour de la culture et des loisirs entre plusieurs établissements.

Ensuite, le sujet, c'est comment passe-t-on d'un concept de BMVR à un bâtiment de BMVR ? Nous sommes passés en phase projet et nous avons eu la chance d'être dans

²⁸⁴ Détruit lors des bombardements de l'été 1944.

une période où le nombre de grands projets de ce type n'étaient pas si nombreux et nous avons reçu, je crois, 78 dossiers de candidature au concours. Avec des équipes étonnantes, françaises, internationales, des architectes confirmés, des architectes moins connus, plus jeunes, etc. Nous avons fait un choix avec le DRAC d'avoir au moins une équipe étrangère, deux équipes françaises de renommée internationale et deux autres équipes un peu moins confirmées. On a choisi OMA pour l'équipe internationale, Perrault et Ricciotti parmi les équipes françaises et puis deux autres équipes.

Le concours était complexe parce que le projet scientifique et le cahier des charges demandait à ce que les choses s'organisent autour de quatre sections bien différenciées mais communiquant entre elles : littérature, sciences humaines, arts et sciences et techniques. Le POS de la ville est assez classique et contraignant et les services disaient que le bâtiment devait occuper la totalité de la parcelle et que les quatre côtés devaient tangenter les limites de celle-ci. Nous sommes actuellement en train de faire le PLU et nous sommes dans une ville où tout a été déterminé par le plan de la reconstruction. Les politiques comme les services ont été impressionnés par cette reconstruction au point de ne jamais remettre en cause le travail de l'architecte en chef qui avait conduit ce projet après-guerre.

Les deux projets des équipes non confirmées se sont perdus dans les questions des circulations, c'était honorable mais on voyait bien que l'essentiel de leur travail n'avait pas été la lecture publique mais la réponse à la complexité du cahier des charges pour la constitution des quatre pôles et les circulations entre ces pôles.

Le projet de Dominique Perrault était très minimaliste, comme souvent chez Dominique Perrault où l'aspect environnemental était très prégnant. C'était un bâtiment très bas, très végétalisé, mais ce qui l'a un peu disqualifié a été la salle de lecture, un grand quadrilatère qui faisait penser à la salle de lecture d'une bibliothèque universitaire des années 1960.

Le projet de Ricciotti était un très bel objet, où les circulations étaient remarquablement pensées mais ce qui l'a desservi fut à nouveau les salles de lecture. Il proposait des grilles de béton qui enchâssaient le bâtiment, presque comme un moucharabieh. On était très enfermés dans ce bâtiment même s'il regardait sur la ville et puis surtout les hauteurs de salle de lecture étaient assez écrasantes.

En fait, la réponse d'OMA a été tout à fait séduisante tout d'abord parce qu'elle respectait formellement le cahier des charges tout en faisant un grand pied de nez au POS. Il respectait formellement les règles mais pour mieux les transgresser et pour les dépasser. Si chacun des côtés du bâtiment tangente bien les côtés de la parcelle, la forme ne s'inscrit pas en superposition avec celle-ci. Ici, ils ont aussi résolu autrement la question des circulations. Au lieu de faire quatre sections reliées par des parcelles assez compliquées, ils ont proposé une croix où les quatre sections se rejoignent dans une rotule centrale où l'on met les escalators, les ascenseurs et ainsi de suite. Ce bâtiment a été aussi extrêmement séduisant par la conception des salles, sur deux niveaux en mezzanine, qui propose une vraie scénographie sur chacune des salles. Ce n'est pas seulement un bâtiment utilitaire, il permet aussi de mettre en scène la lecture, la réflexion, la rêverie. Chacune des quatre sections a reçu un traitement particulier. La relation entre l'intérieur et l'extérieur était aussi séduisante parce que c'est un bâtiment très ouvert, sur la ville, sur le canal, sur l'espace vert qui prendra prendre place derrière. Dernier élément, c'est le bâtiment le plus performant en terme énergétique. Il n'y a pas eu trois ou deux tours de scrutin mais un seul. OMA a emporté la conviction du jury dès le premier tour.

C'est un projet que je me plais à défendre parce qu'il donne une nouvelle image de la ville qui s'affranchit un peu des codes anciens et qui s'inscrit dans une modernité affirmée. Je crois que ce sera le bâtiment iconique de ce nouveau quartier de la

Presqu'île où nous voulons construire un morceau de ville du XXI^e siècle et non pas répéter la ville de la reconstruction ou la ville du XX^e siècle.

On a choisi Rem Koolhaas parce qu'il répondait le mieux aux conditions du concours. Ensuite, j'ai été ravi que ce soit Rem Koolhaas et sa façon de poser les problématiques de l'architecture dans des termes différents parce que je pense qu'on avait besoin de ça. Il y a aussi une troisième raison que nous ne connaissions pas l'époque c'est que c'est un plaisir de travailler avec OMA. On est en face de gens qui ont un professionnalisme étonnant mais qui sont aussi d'une grande humilité et d'une grande exigence. Je me permets d'aller à chacun des rendez-vous à Rotterdam parce qu'on en revient à chaque fois un peu plus sûr du choix fait et aussi un peu plus riche dans la façon de regarder l'urbanisme et l'architecture. Ce qui est intéressant c'est que chaque problème est traité d'une façon systématique, lorsque nous soulevons une question on ne nous apporte pas une solution mais on étudie quatre, cinq, six solutions si c'est nécessaire, on fait une analyse de chacune d'entre elles, on regarde tous les aspects économiques. On n'a pas toujours cette chance d'être dans un dialogue aussi valorisé par un travail technique vraiment étonnant.

Monumentalité ou banalisation ?

Le projet caennais est audacieux sans avoir une monumentalité intimidante. On a tous à l'esprit de grandes bibliothèques ou de grands musées qui peuvent être, par leur charge symbolique, extrêmement intimidants. Ce n'est pas le cas ici, le bâtiment s'ouvre largement sur la ville et sur les gens. Il est d'un fonctionnalisme qui sera une invitation à la fois à l'étude et à la récréation. Ce n'est pas un bâtiment qui a vocation à poser la ville et la lecture en majesté et de façon intimidante. Ce bâtiment porte la volonté d'apporter une réponse à la hauteur de l'enjeu d'une grande bibliothèque médiathèque mais aussi le souci permanent de chercher à la fois la commodité et le plaisir du lecteur.

BMVR tête de réseau ?

D'autres bibliothèques sont en train de se construire dans l'agglomération à Hermanville-sur-Mer, à Mathieu, le réseau va se compléter. La BMVR est le vaisseau amiral mais elle doit assumer des fonctions plus larges que le seul cadre de l'agglomération. Comme toutes les BMVR elle a des fonctions de conservation et de mise à disposition de fonds à vocation nationale (culture scandinave), elle a un rôle de référence au niveau régional et elle aussi le dépôt légal pour la Basse-Normandie (le deuxième dépôt légal de province après Aix). On s'inscrit dans deux dimensions, la dimension de réseau communautaire et une dimension d'ouverture.

Quels rapports à la métropolisation ?

Je pense que la métropolisation tourne autour de trois piliers, l'enseignement - la transmission du savoir-, la recherche, la culture et l'innovation. Dans le cas d'une bibliothèque, on est à la croisée des chemins : éducation, culture et innovation technologique. La construction de cette bibliothèque par cette équipe Koolhaas, c'est également un des éléments qui vont créer de la notoriété, participer de la ville attractive et même de la ville créative. Depuis qu'on a arrêté ce projet et ce choix, que des images ont commencé à circuler, beaucoup d'équipes sont venues sur le marché multi-attributaire de la SPLA de la Presqu'île parce qu'elles savaient que Koolhaas allait travailler dans cet espace. Des équipes internationales ont participé à cette procédure qui avait repéré Caen dans des revues qui faisaient mention de la bibliothèque. Pour Koolhaas, il y avait aussi un enjeu, il avait travaillé sur le projet de la BnF, sur Jussieu, mais ses projets de bibliothèques en France n'avaient pas été retenus, il n'avait jamais construit de bâtiments publics sur le territoire français et il souhaitait le faire. La BMVR

de Caen est d'ailleurs une bonne entrée en matière puisqu'il va construire le centre des expositions de Toulouse.

Caen ville du livre ?

Le livre s'inscrit dans la tradition intellectuelle et culturelle de cette ville. C'est une ville et une université qui ont été séduites par la Réforme. Caen a été une ville d'éditeurs et d'imprimeurs et aujourd'hui encore en Basse-Normandie il existe entre 50 et 60 éditeurs. Plus de 5000 personnes travaillent dans les métiers du livre et la dimension du dépôt légal en est le marqueur. L'IMEC qui est maintenant à l'Abbaye d'Ardenne est aussi un marqueur d'excellence autour du livre, l'université propose des formations. Le livre et l'édition sont à un moment charnière et sont des sujets stratégiques. C'est pourquoi on a décidé de donner un peu plus d'importance au Salon du Livre de Caen, avec une journée professionnelle sur les mutations de l'édition, de l'impression, du livre. Nous voulons conserver un savoir-faire et une compétitivité autour du livre. Créer des collaborations entre institutions ne s'impose pas d'évidence. Ici, la Présidente de l'Université est aussi Maire Adjoint. Mais il y a des traditions d'indépendance, une autonomie de chacune institution qu'il faut préserver. Cela dit, nous cherchons la mise en réseau sur certains carrefours, comme le Salon du Livre auquel participent l'IMEC, l'Université, l'ESAM, les libraires, etc. Ce n'est pas toujours facile mais on avance. D'autres sujets vont nous amener à la coopération, ce sont toutes les problématiques entre la culture et les technologies nouvelles. Il me semble que nous aurions intérêt à métisser les savoir-faire technologiques et culturels. Le théâtre s'approprie ces thématiques mais d'autres institutions pourront le faire également.

L'intérêt des élus pour la ville créative ?

La culture est plus complexe à appréhender qu'elle ne l'était il y a 25 ou 30 ans. Les langages de la culture se sont parfois éloignés des langages de chacun des spectateurs ou des élus. Mais quand nous avons organisé une journée d'étude autour de la ville créative et des concepts de Richard Florida, nous avons accueilli environ 300 personnes et tous les acteurs culturels de la ville étaient présents. Est-ce à dire que c'était une marque d'évolution ou une marque de curiosité ? Les concepts de ville créative commencent à intéresser au-delà des milieux culturels. Sciences Po Rennes voudrait créer par exemple une section à Nantes autour de cette question de la ville créative. Je serais preneur de ça ! Beaucoup d'élus commencent à réfléchir à ces métissages et ces croisements.

Le rôle d'expertise de l'État ?

L'État finance moins mais il est quand même la source la plus forte de l'expertise et des orientations. Les villes n'ont pas de services culturels qui ont les mêmes niveaux de compétences que celles des DRAC. Celles-ci ont encore des conseillers arts plastiques, danses, musiques, qui sont d'un très bon niveau. Nous avons mutualisé les services culturels de la ville et de l'agglomération pour avoir plus de moyens et nous avons recruté deux chargés de mission : arts plastiques et livre. Mais jusqu'à présent l'État conserve une capacité d'expertise d'un bon niveau et nous avons un bon dialogue avec la DRAC. Les services de l'État, en matière de patrimoine autant que de création peuvent et doivent encore jouer tout leur rôle d'expertise. C'est ainsi que l'on pourra faire évoluer l'approche et l'appropriation culturelle des élus de terrain. Ce qui est vrai en revanche c'est que les thématiques qui intéressent les élus locaux ont changé en 30 ans. Dans les partis politiques il y a une trentaine d'années, les commissions thématiques attiraient beaucoup plus de monde et celles qui attiraient le plus étaient la culture et l'éducation. Quand j'ai été premier fédéral, on a voulu relancer une

commission éducation. Nous n'avons pas réussi à tenir faute de participants. Ce sont des évolutions sociologiques.

Dans la presse gratuite locale, l'opposition municipale a attaqué le projet BMVR sur la question du coût ?

L'actuelle opposition municipale a pris l'initiative de ce projet. Mais dans l'opposition il faut trouver des sujets clivant. Ils ont fait l'amalgame entre le coût du bâtiment et le coût total de l'équipement en ordre de marche. Le coût du bâtiment n'a pas changé. Le coût d'objectif présenté par l'ancien Président de l'Agglomération à la Région en 2006 était de 36 millions. L'esquisse était à 29 et aujourd'hui on est à 33 millions compte tenu de l'augmentation des coûts de construction et des problématiques du sous-sol qui sont compliquées sur ce site. Mais lorsque vous avez un bâtiment vide, il faut le meubler, l'équiper, le sécuriser, etc. L'opposition en a joué et c'est un thème auquel l'opinion peut être sensible dans des périodes de difficultés économiques et budgétaires. Les collectivités sont de plus en plus contraintes en matière budgétaire. On a perdu ici 5 millions de contribution de l'Etat en 3 ans et à l'Agglomération, on était avec la taxe professionnelle à un rythme de croissance de croissance des recettes de 3,9 à 4% et maintenant celui-ci dépasse à peine 2%. Le phénomène de ciseaux qui se profile peut être redoutable. En revanche, dans cette période, les marchés publics sont intéressants. Pour nos derniers marchés nous sommes en dessous de nos prix d'objectif. Les entreprises ont besoin de travailler et elles érodent leurs marges.

Rives de l'Orne, Presqu'île, est-ce une manière d'étendre le centre-ville ?

Peut-on étendre un centre-ville ? Le problème c'était déjà posé dans les années 1980 et 1990 avec l'équipe Girault. Ils avaient essayé d'étendre avec l'implantation de la FNAC vers l'Hôtel de Ville et ils auraient voulu faire une opération comparable du côté de la place de la Résistance. Ils se sont rendu compte qu'ils n'y arrivaient pas. Finalement on a besoin d'hyperdensité. Les Rives de l'Orne n'était pas notre projet, il était dans les cartons à notre arrivée, nous l'avons retravaillé. Il faut voir ce projet comme une porte d'entrée commerciale dans la ville et un outil de redynamisation de la rive droite. Ensuite, il faudra poser la question de l'îlot Bellivet qui aujourd'hui commence à vieillir. Il y a un vrai sujet du vieillissement des îlots de l'île Saint Jean et du patrimoine de la reconstruction. La conception des cours intérieures est à revoir pour leur redonner pertinence et charme.

Autre entretien

ENTRETIEN AVEC ANDRE HINCKER, CONSERVATEUR EN CHEF, DIRECTEUR DES MEDIATHEQUES DE LA VILLE DE STRASBOURG ET DES MEDIATHEQUES COMMUNAUTAIRES, LE MARDI 13 DECEMBRE 2011.

Tout cela est parti d'un mauvais classement de Strasbourg dans un article de Livres Hebdo où la ville arrivait en 74^e position. Décision a donc été prise, par Robert Grossmann à l'époque, de mettre en place une politique de la pierre avec la construction de quatre équipements structurants et d'une grande centrale.

Pourquoi le môle Seegmuller ? Parce que c'était un lieu en friche, en déshérence, abandonné depuis une dizaine d'années, qui se situe juste derrière le nouveau conservatoire, du complexe cinématographique, du Vaisseau, des archives, en face du centre administratif où siègent les assemblées délibérantes. C'est un lieu où l'on trouve beaucoup de services. Et c'est à proximité du quartier universitaire. C'est un lieu un peu magique puisqu'insulaire.

Les bâtiments étaient d'une architecture industrielle remarquable. Ce lieu était aussi dans la mémoire strasbourgeoise depuis très longtemps. Beaucoup de gens, de familles, ont travaillé chez Seegmuller. C'est pour cela que la décision d'installer ici la médiathèque a été prise. De toute façon, il n'y pratiquement pas de foncier à Strasbourg. Robert Grossmann avait compris qu'il y avait une forme de glissement de la géographie culturelle du Strasbourg historique en train de se réaliser vers le front Neudorf. Cela permettait aussi d'élargir le centre. Quand on a ouvert et que j'ai vu tout ce monde se presser sur les passerelles, j'ai compris que Strasbourg avait acquis une nouvelle dimension culturelle.

Quand je suis arrivé, j'avais vu la démolition de la toiture, la démolition de l'arrière, c'était triste comme endroit et j'avais beaucoup de mal à m'imaginer les passerelles. Je me suis demandé si cela allait fonctionner car les strasbourgeois se déplacent encore beaucoup en voiture, mais cette nouvelle politique mise en place du développement du tramway et des mobilités douces. Nous n'avons jamais eu de plaintes des citoyens sur des problèmes d'accès car ils y sont bien.

Index des lieux

Alfortville, 53
Amiens, 29, 52
Amsterdam, 63
Arcueil, 53
Armentières, 17, 29, 51, 62
Bagnolet, 53
Bayonne, 28
Blois, 54
Bordeaux, 23, 51
Bourg-en-Bresse, 23
Caen, 17, 19, 22, 29, 57, 58, 59, 63
Cassel, 28
Cergy-Pontoise, 53
Châlons-en-Champagne, 31
Chambéry, 28, 55
Charleville-Mézières, 22
Châteauroux, 54
Coulommiers, 28
Dunkerque, 29
Evreux, 30, 50
Évry, 54
Fontenay-aux-Roses, 22
Genas, 54
Grenoble, 38, 51
Hérouville-Saint-Clair, 54, 58
La Rochelle, 43
Le Port, 52
Lille, 44, 51, 52
Limoges, 28, 31
Lons-le-Saulnier, 22
Lyon, 22, 23, 28, 29, 56
Marcq-en-Barœul, 29
Mazamet, 54
Meaux, 54
Melun, 22
Mondeville, 58
Montigny-le-Bretonneux, 53
Montpellier, 28, 29, 44, 45
Mouans-Sartoux, 54
Nantes, 43
Nevers, 22
Nice, 28
Nîmes, 24, 28, 54
Oloron-Sainte-Marie, 22, 29, 55
Orléans, 28, 43, 55
Paris, 22, 29
Poitiers, 31, 50
Reims, 28, 31, 50
Rennes, 24
Rezé, 16, 28
Roubaix, 29
Saint-Denis, 40, 53, 62
Saint-Pierre-des-Corps, 54
Saint-Quentin en Yvelines, 53
Strasbourg, 19, 22, 29, 57, 60, 63
Toulouse, 28
Troyes, 20, 21, 22, 28
Val-de-Reuil, 54
Vénissieux, 51
Villeurbanne, 18, 22, 24, 28, 29, 56, 57, 63